

ALD

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES
Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ALD

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société ALD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ALD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 8, 15, 22 et 30 de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les corrections de présentation effectuées.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Réévaluation des valeurs résiduelles des véhicules

Risque identifié	Notre réponse
La flotte de location représente près de 80 % du total bilan du groupe au 31 décembre 2021 avec une valeur nette de Mds€ 21,7.	<p>Nous avons pris connaissance du processus de réévaluation des valeurs résiduelles mis en place par le groupe. Nous avons examiné l'efficacité des contrôles clés mis en place par les directions locales et centrales, notamment ceux portant sur la détermination des hypothèses et des paramètres ayant servi de base à cette réévaluation.</p> <p>En intégrant dans l'équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information, nous avons examiné les contrôles généraux informatiques de l'application utilisée pour la réévaluation de la flotte ainsi que les contrôles clés relatifs à l'alimentation du système avec les données de chaque entité.</p>

Les valeurs résiduelles des véhicules composant la flotte du groupe sont définies au début des contrats de location. Elles sont revues à minima annuellement afin d'obtenir une estimation proche de la valeur de vente du véhicule à la fin du contrat. Les modalités de détermination de ces valeurs résiduelles sont fixées par le groupe et sont communes à toutes les entités du groupe. Elles sont calculées localement par chaque entité, car l'expertise du marché des véhicules d'occasion est propre à chaque pays, mais sont contrôlées et approuvées au niveau de la direction du groupe.

Les calculs sont basés sur une segmentation du marché et sur un modèle statistique fondé sur les données historiques internes de ventes de véhicules d'occasion et sur des facteurs propres aux différents pays.

La valeur résiduelle réestimée lors du processus de réévaluation de la flotte peut être différente de la valeur résiduelle initiale. L'écart anticipé sur les ventes futures de véhicules est amorti linéairement sur la durée résiduelle du contrat.

Nous avons considéré que la réévaluation des valeurs résiduelles des véhicules est un point clé de l'audit car :

- ▶ elle repose sur l'estimation des valeurs de ventes futures des véhicules présents au bilan,
- ▶ elle est basée sur un modèle statistique, et
- ▶ elle intègre des hypothèses basées sur du jugement comme précisé dans la note 5.1 « Réévaluation de la flotte » de l'annexe aux comptes consolidés, notamment dans le contexte de la crise des semi-conducteurs et de la croissance du nombre de véhicules électriques dans la flotte.

Nos travaux ont également consisté à :

- ▶ étudier la pertinence du modèle statistique mis en place ainsi que des principaux paramètres et hypothèses utilisés notamment dans le contexte de la crise des semi-conducteurs et de la croissance du nombre de véhicules électriques dans la flotte à fin décembre 2021 ;
- ▶ comparer les informations issues du système de gestion de la flotte avec les données reprises dans le calcul des valeurs résiduelles et tester les contrôles clés relatifs à la sécurité des données ;
- ▶ comparer les données issues des calculs avec les montants repris en comptabilité ;
- ▶ examiner l'application des hypothèses retenues et des paramètres utilisés sur une sélection de véhicules pour lesquels une réévaluation des valeurs résiduelles a été menée ;
- ▶ contrôler que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits en annexe.

■ Evaluation des revenus différés relatifs à l'entretien de la flotte de véhicules

Risque identifié	Notre réponse
Le groupe facture ses prestations d'entretien de façon linéaire, sur la durée du contrat. Comme indiqué dans la note 3.23 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, afin de comptabiliser le chiffre d'affaires selon un modèle reflétant le transfert du contrôle des services fournis, les produits découlant de l'entretien et des pneumatiques sont différés pour être comptabilisés au même rythme que les dépenses prévues conformément à la courbe de comptabilisation des coûts d'entretien normale. Les entités du groupe évaluent les	Notre réponse d'audit a consisté à prendre connaissance du dispositif mis en place pour évaluer les revenus d'entretien différés et à réaliser des tests de détails. Pour cela, nos travaux ont notamment consisté à : ▶ mener des procédures analytiques pour comprendre la variation du compte de revenus différés entre l'exercice 2021 et le précédent ;

revenus d'entretien à différer en utilisant une séquence arithmétique modélisant la courbe de coûts normative d'un contrat.

Comme indiqué dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés, les revenus différés représentent près de M€ 390 dans les comptes du groupe au 31 décembre 2021.

Nous avons considéré que l'évaluation des revenus différés d'entretien est un point clé de l'audit car :

- ▶ celle-ci est estimative et repose sur la modélisation d'une séquence arithmétique ;
- ▶ elle représente un montant global significatif dans le bilan du groupe.

- ▶ examiner la cohérence du modèle de calcul mis en place ainsi que les principaux paramètres utilisés au regard des données comptables historiques ;
- ▶ comparer, par sondages, les données utilisées pour le calcul avec celles issues du système de gestion de la flotte des entités ;
- ▶ recalculer sur un échantillon de contrats le montant des revenus d'entretien différés ;
- ▶ analyser, au niveau des entités du groupe les plus significatives, les données statistiques relatives au rythme de comptabilisation des dépenses des contrats échus ;
- ▶ contrôler que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans l'annexe aux comptes consolidés.

■ Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
<p>La comptabilisation des opérations de croissance externe amène le groupe à constater des écarts d'acquisition à l'actif de son bilan consolidé. Comme indiqué dans la note 5.2 « Dépréciation estimée de l'écart d'acquisition », les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation annuels ou plus fréquents qui visent à comparer leur valeur comptable à une valeur d'utilité généralement calculée sur la base d'une actualisation des flux futurs de trésorerie des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT. Les flux de trésorerie sont basés sur les plans d'activité à cinq ans de chaque UGT ou groupe d'UGT. Au sein du groupe, chacun des pays les plus significatifs et gérés de façon indépendante constitue une UGT (France, Espagne, Italie par exemple), les autres pays étant regroupés par pôles couvrant des zones géographiques homogènes.</p> <p>Au 31 décembre 2021, les écarts d'acquisition inscrits au bilan s'élèvent à M€ 576 en valeur nette dont M€ 212 pour l'UGT France, M€ 109 pour l'UGT Espagne, M€ 57 pour l'UGT Benelux et M€ 50 pour l'UGT Italie, comme indiqué à la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que les tests de dépréciations des écarts d'acquisition étaient un point clé de l'audit du fait du jugement qui est appliqué sur les modèles utilisés, des projections financières, en particulier dans le contexte de la crise liée à la pandémie de Covid-19, des paramètres retenus dans les calculs, et de l'importance du montant global des écarts d'acquisition accumulés du fait des opérations de croissance externe successives.</p>	<p>Notre réponse d'audit a notamment consisté à examiner les processus mis en place par le groupe pour identifier les indicateurs de baisse des valeurs et l'éventuel besoin de déprécier les écarts d'acquisition, en particulier dans un contexte de la crise liée à la pandémie de Covid-19.</p> <p>Ces travaux ont également consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'analyse critique des méthodes de valorisation utilisées pour calculer les valeurs d'utilité ; ▶ l'implication dans nos équipes de spécialistes en évaluation afin notamment d'étudier les principales hypothèses retenues dans les modèles de calcul, et leur sensibilité ; ▶ l'appréciation de la cohérence entre les flux futurs actualisés utilisés pour les tests de dépréciation avec les trajectoires financières préparées par la direction du groupe et les communications faites au marché ; ▶ l'examen de la correcte retranscription en annexes du résultat de ces tests et de leur sensibilité à certains paramètres.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation de la traduction en anglais, examinée par le conseil d'administration, des comptes consolidés destinés à être incluse dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de la traduction en anglais de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation de la traduction en anglais des comptes consolidés destinés à être incluse dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que la traduction en anglais des comptes consolidés qui sera effectivement incluse par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspond à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ALD par votre assemblée générale du 3 juin 2013 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 7 novembre 2001 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt et unième année (dont neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 22 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Pascal Colin

ERNST & YOUNG et Autres



Vincent Roty

Sommaire – Comptes consolidés

1. Comptes consolidés	5
1.1 Compte de résultat consolidé et état consolidé du résultat global	5
Compte de résultat consolidé	5
État consolidé du résultat global	6
1.2 Bilan consolidé	7
1.3 Tableau consolidé de variation des capitaux propres.....	8
1.4 Tableau consolidé des flux de trésorerie	9
2. Notes relatives aux comptes consolidés.....	11
Note 1 Informations générales.....	11
Note 2 Faits marquants de la période.....	11
2.1 Pandémie de COVID-19.....	12
2.2 Chaînes d'approvisionnement	17
2.3 Acquisitions majeures en 2021.....	17
Note 3 Résumé des principales méthodes comptables	18
3.1 Base de préparation	18
3.2 Changements de méthodes comptables et informations à présenter.....	19
3.3 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2021	20
3.4 Consolidation.....	24
3.5 Différence de conversion de devises.....	25
3.6 Contrats de location	27
3.7 Immobilisations corporelles	28
3.8 Actifs de droit d'utilisation et dettes de location (lorsque le groupe est preneur)	29
3.9 Immobilisations incorporelles	31
3.10 Dépréciation des actifs non-financiers	32
3.11 Actifs non courants (ou groupes de cessions) détenus en vue de la vente et activités abandonnées.....	32
3.12 Actifs financiers.....	33
3.13 Passifs financiers	34
3.15 Stocks.....	36
3.16 Créances sur la clientèle et les institutions financières	36
3.17 Autres créances et charges constatées d'avance.....	36
3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	36
3.19 Avantages au personnel	37
3.20 Provisions.....	38
3.21 Fournisseurs et autres créanciers	39

3.22 Revenus courants et impôts différés.....	39
3.23 Comptabilisation du chiffre d'affaires	40
3.24 Coût des ventes – services.....	42
3.25 Produits et charges d'intérêts	42
3.26 Frais généraux et charges administratives	43
3.27 Paiements fondés sur des actions	43
Note 4 Gestion des risques financiers.....	43
4.1 Facteurs de risques financiers.....	43
4.2 Estimation de la juste valeur	50
Note 5 Estimations comptables critiques, jugements	51
5.1 Réévaluation de la flotte.....	52
5.2 Dépréciation estimée de l'écart d'acquisition	52
5.3 Dépréciation de la flotte de location.....	53
5.4 Juste valeur des instruments financiers dérivés	53
5.5 Indemnités de retraite	53
5.6 Impôt sur les bénéfices.....	54
5.7 Provision pour sinistres	54
Note 6 Informations sectorielles.....	54
Note 7 Évolutions du périmètre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.....	57
Note 8 Revenus et coût des revenus	57
8a Marge des contrats de location	57
8b Marge des services.....	58
8c Résultat des ventes de véhicules	59
8d Revenus.....	59
Note 9 Provisions pour dépréciation de créances.....	60
Note 10 Charges de personnel	60
Note 11 Frais généraux et charges administratives.....	60
Note 12 Dotation aux amortissements	61
Note 13 Charge d'impôt.....	61
Note 14 Flotte de location	63
Note 15 Autres immobilisations corporelles et incorporelles.....	64
Note 16 Droits d'utilisation et dettes de location.....	66
Note 17 Écart d'acquisition	66
Note 18 Titres mis en équivalence	69
Note 19 Instruments financiers dérivés	70
Note 20 Autres actifs financiers non courants et courants.....	71
Note 21 Stocks	71

Note 22 Créances sur la clientèle et les institutions financières.....	72
Note 23 Autres créances et charges constatées d'avance	75
Note 24 Trésorerie et équivalents de trésorerie	75
Note 25 Actifs et passifs financiers par catégorie	76
Note 26 Capitaux propres.....	77
Capital social et primes d'émission	77
Autres capitaux propres – Actions propres.....	77
Note 27 Paiements fondés sur des actions.....	78
Note 28 Emprunts auprès d'institutions financières, obligations et titres émis.....	80
Note 29 Engagements de retraite et avantages à long terme	84
Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies	85
Régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi (régimes à cotisations définies) .	85
Rapprochement de l'actif et du passif comptabilisés au bilan.....	85
Composantes du coût des prestations définies	85
Variations des passifs nets des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan	86
Variations de la juste valeur des actifs des régimes et des actifs séparés :.....	86
Informations sur les actifs (pour tous les avantages et les cotisations futurs)	87
Rendements réels des actifs de financement	87
Hypothèses principales détaillées par zone géographique.....	87
Sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses	88
Ventilation des paiements futurs.....	88
Autres avantages à long terme	89
Note 30 Provisions.....	89
Note 31 Fournisseurs et autres créanciers.....	90
Note 32 Dividendes.....	90
Note 33 Résultat par action.....	90
Résultat par action de base.....	90
Résultat par action dilué	91
Note 34 Parties liées	92
Identité des parties liées	92
Rémunération des principaux dirigeants	92
Vente de biens et de services	93
Achat de biens et de services	93
Assurance responsabilité civile.....	93
Prêts consentis à des parties liées	94
Convention d'intégration fiscale	94

Note 35 Honoraires des Commissaires aux comptes	95
Note 36 Événements postérieurs à la clôture	95
36.1 Projet d'acquisition de LeasePlan	95
36.2 Situation actuelle du Groupe en Ukraine et en Russie.....	95
Note 37 Périmètre de consolidation	96

1. Comptes consolidés

1.1 Compte de résultat consolidé et état consolidé du résultat global

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	2020 (1)(2)
Revenus des contrats de location (1)(2)	8a, 8d	4 477,6	4 396,3
Coûts des contrats de location – Dépréciations	8a	(3 592,3)	(3 612,8)
Coûts des contrats de location – Financement (2)	8a	(132,7)	(169,5)
Gains/pertes latents sur instruments financiers	8a	(19,8)	(9,6)
Marge des contrats de location		732,8	604,4
Revenus des services	8b, 8d	2 138,3	2 127,9
Coût des ventes – services (1)	8b	(1 488,3)	(1 475,9)
Marge des services		650,0	652,0
Produits de la vente de véhicules	8c, 8d	3 863,7	3 378,3
Coût de revient des véhicules vendus	8c	(3 426,0)	(3 317,1)
Résultat des ventes de véhicules		437,7	61,1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL BRUT		1 820,6	1 317,5
Charges de personnel	10	(433,7)	(408,4)
Frais généraux et charges administratives	11	(176,3)	(162,4)
Dotation aux amortissements	12	(65,1)	(62,9)
Total des charges opérationnelles		(675,1)	(633,7)
Provisions pour dépréciation de créances	9	(24,8)	(71,1)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 120,6	612,7
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement		(1,9)	1,9
Résultat avant impôt		1 118,7	614,6
Impôt sur le résultat	13	(238,6)	(108,9)
Bénéfice de l'exercice provenant des activités poursuivies		880,1	505,7

Bénéfice après impôt de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	10,0
RÉSULTAT NET		880,1	515,7
Revenu net attribuable aux :			
Actionnaires de la Société		873,0	509,8
Participations ne donnant pas le contrôle		7,1	5,8
Résultat par action au titre du Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère :			
Résultat par action de base (en euros)	33	2,17	1,26
Résultat par action dilué (en euros)	33	2,16	1,26
Résultat par action au titre des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société mère :			
Résultat par action de base (en euros)	33	2,17	1,24
Résultat par action dilué (en euros)	33	2,16	1,24

(1) Le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été retraité du fait d'un reclassement de 21,7 millions d'euros entre le « Coût des ventes – services » et les « Revenus des contrats de location » pour une présentation correcte du chiffre d'affaires des contrats de location. L'impact de ce reclassement sur la « Marge des contrats de location » est négatif de 21,7 millions d'euros avec un impact positif compensé en « Marge des services ». Les détails de ce retraitement figurent à la note 8 « Chiffre d'affaires et coût des ventes ».

(2) Le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été retraité en raison du reclassement de 10 millions d'euros entre le poste « Revenus des contrats de location » et le poste « Coûts des contrats de location – Financement » afin de présenter les charges d'intérêts de manière pertinente. L'impact de ce reclassement sur la « Marge des contrats de location » est nul. Les détails de ce retraitement figurent à la note 8 « Chiffre d'affaires et coût des ventes ».

État consolidé du résultat global

(en millions d'euros)	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2021	2020
RÉSULTAT NET		880,1	515,7
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat		4,2	(0,6)
Variation des gains/(pertes) actuariels sur les engagements de retraite, avant impôt		5,5	(0,8)
Impôt différé sur les gains/(pertes) actuariels sur les engagements de retraite		(1,3)	0,2
Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat		24,6	(82,7)
Variation des couvertures de flux de trésorerie, avant impôt	19	21,6	2,8
Impôt différé sur les couvertures de flux de trésorerie		(6,3)	(0,5)
Différences de conversion		9,3	(85,0)
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, nets d'impôt		28,8	(83,3)

TOTAL DU RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	908,9	432,3
Attribuable aux :		
Actionnaires de la Société	902,0	427,1
Participations ne donnant pas le contrôle	6,9	5,2

1.2 Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	2020 (1)(2)
ACTIF			
Flotte de location	14	21 711,3	20 077,0
Autres immobilisations corporelles (1)	15	85,0	80,5
Actifs de droit d'utilisation	16	117,3	128,0
Ecart d'acquisition	17	576,0	576,0
Autres immobilisations incorporelles (1)	15	88,7	78,8
Participations dans des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement	18	7,9	10,2
Instruments financiers dérivés	19	21,1	33,1
Actifs d'impôts différés	13	195,1	195,2
Autres actifs financiers non courants	20	402,5	391,6
ACTIF NON COURANT		23 205,0	21 570,4
Stocks	21	296,4	324,6
Créances clients et créances sur les institutions financières (2)	22	1 827,6	1 563,8
Créances d'impôt exigibles sur le résultat		76,9	119,4
Autres créances et charges constatées d'avance	23	1 034,6	913,9
Instruments financiers dérivés	19	17,5	31,6
Autres actifs financiers courants	20	380,7	350,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	152,7	194,7
ACTIFS COURANTS		3 786,40	3 498,3
Actifs de groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		26 991,4	25 068,7
PASSIF			
Capital social		606,2	606,2
Primes d'émission		367,0	367,0
Autres capitaux propres		(13,2)	(12,9)
Bénéfices non distribués et autres réserves		2 978,8	2 694,2
Résultat net		873,0	509,8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		4 811,8	4 164,3
Participations ne donnant pas le contrôle		33,8	30,9
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	26	4 845,6	4 195,2
Emprunts auprès d'institutions financières	28	9 407,1	7 763,5
Obligations et titres émis	28	3 228,8	3 467,8
Instruments financiers dérivés	19	10,3	12,4
Passifs d'impôts différés	13	518,0	452,8
Dettes de location	16	97,4	108,6
Engagements de retraite et avantages à long terme	29	18,7	23,3
Provisions	30	129,4	125,2
PASSIFS NON COURANTS		13 409,9	11 953,5
Emprunts auprès d'institutions financières	28	4 441,5	4 970,6
Obligations et titres émis	28	1 439,9	1 443,9
Fournisseurs et autres créanciers	31	2 573,3	2 276,3
Dettes de location	16	23,9	24,1
Instruments financiers dérivés	19	0,8	11,3
Dettes d'impôt exigibles sur le résultat		104,3	75,9
Provisions (2)	30	152,3	117,9
PASSIFS COURANTS		8 736,0	8 920,0
TOTAL DU PASSIF		22 145,8	20 873,5
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		26 991,4	25 068,7

(1) Le bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été retraité en raison du reclassement de 42,3 millions d'euros du poste « Autres immobilisations corporelles » au poste « Autres immobilisations incorporelles » pour une présentation correcte des actifs. L'impact de ce reclassement sur les actifs non courants est nul. Le détail de ce retraitement est présenté dans la note 15 « Autres immobilisations corporelles et incorporelles ».

(2) Le bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été retraité en raison du reclassement de 18,9 millions d'euros du poste « Provisions courantes » au poste « Créances sur la clientèle et les institutions financières » pour une présentation correcte de l'actif et du passif. L'impact de ce reclassement se traduit par une diminution de l'« Actif courant » de 18,9 millions d'euros et une diminution du « Passif courant ». Le détail de ce retraitement est présenté dans la note 22 « Créances sur la clientèle et les institutions financières » et la note 30 « Provisions ».

1.3 Tableau consolidé de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Attribuable aux actionnaires de la Société									Capital x propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	
	Capital social	Primes d'émission	Autres capitaux propres	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Réserve liée aux gains/(pertés) actuariels	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat net			
Solde au 1er janvier 2020	606,2	367,0	(9,0)	(109,0)	(26,5)	(4,8)	11,5	2 593,2	564,2	3 992,9	35,9	4 028,8
Variation des couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	2,3	-	-	-	-	2,3	-	2,3
Gains/(pertés) actuariels sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	(0,6)	-	-	-	(0,6)	0,0	(0,6)
Différences de conversion	0,0	(0,0)	-	(84,4)	-	-	-	0,0	-	(84,4)	(0,6)	(85,0)
Autres éléments du résultat global	0,0	(0,0)	-	(84,4)	2,3	(0,6)	-	0,0	-	(82,7)	(0,6)	(83,3)
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	509,8	509,8	5,8	515,7
Total du résultat global de l'exercice	0,0	(0,0)	-	(84,4)	2,3	(0,6)	-	0,0	509,8	427,1	5,2	432,3
Acquisition d'actions propres	0,0	-	(4,1)	-	-	-	-	-	-	(4,1)	-	(4,1)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	2,4	-	-	2,4	-	2,4
Emission d'actions propres pour	-	-	0,1	-	-	-	(0,1)	-	-	-	-	-

les salariés													
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(253,9)	-	(253,9)	(4,9)	(258,8)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	(5,3)	(5,4)	
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	-	-	564,2	(564,2)	-	0,0	0,0	
Solde au 31 décembre 2020	606,2	367,0	(12,9)	(193,4)	(24,2)	(5,4)	13,8	2 903,4	509,8	4 164,3	30,9	4 195,2	
Variation des couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	15,3	-	-	-	-	15,3	0,0	15,3	
Gains/(pertes) actuariels sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	4,2	-	-	-	4,2	(0,0)	4,2	
Différences de conversion	(0,0)	0,0	-	9,4	-	-	-	(0,0)	0,0	9,4	(0,2)	9,3	
Autres éléments du résultat global	(0,0)	0,0	-	9,4	15,3	4,2	-	(0,0)	0,0	29,0	(0,2)	28,8	
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	873,0	873,0	7,1	880,1	
Total du résultat global de l'exercice	(0,0)	0,0	-	9,4	15,3	4,2	-	(0,0)	873,0	902,0	6,9	908,9	
Acquisition d'actions propres	-	-	(3,2)	-	-	-	-	-	-	(3,2)	-	(3,2)	
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	2,6	-	-	2,6	-	2,6	
Emission d'actions propres pour les salariés	-	-	2,9	-	-	-	(2,9)	-	-	-	-	-	
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(253,9)	-	(253,9)	(5,2)	(259,1)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-	0,0	1,1	1,1	
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	-	-	509,8	(509,8)	0,0	-	0,0	
Solde au 31 décembre 2021	606,2	367,0	(13,2)	(183,9)	(8,9)	(1,2)	13,4	3 159,3	873,0	4 811,8	33,8	4 845,6	

1.4 Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour les 12 mois arrêtés au
31 décembre

(en millions d'euros)

	Notes	2021	2020 (1)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat avant impôt hors activités abandonnées		1 118,7	614,6
Résultat avant impôt des activités abandonnées	7	–	10,1
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		1 118,7	624,7
Ajustements :			
• Flotte de location			
	14	3 708,5	3 824,3
• Autres immobilisations corporelles et actifs de droit d'utilisation			
		42,8	51,4
• Immobilisations incorporelles			
		27,3	16,0
• Provision réglementée, provisions pour risques et charges			
		37,8	1,7
Dotations aux amortissements		3 816,4	3 893,4
(Profit)/perte sur la cession d'immobilisations corporelles		12,5	18,9
(Profit)/perte sur la cession d'immobilisations incorporelles		18,1	2,5
(Profit)/perte sur la cession d'activités abandonnées	7	–	(10,1)
Profits et pertes sur la cession d'actifs		30,6	11,4
Juste valeur des instruments financiers dérivés		8,4	(3,5)
Charges d'intérêts (1)	8a	132,7	169,5
Produits d'intérêts (1)		(850,5)	(825,5)
Résultat financier net		(717,8)	(656,0)
Autres		5,2	1,1
Montants reçus pour la vente d'un parc de véhicules de location	14	3 530,5	3 231,9
Montants versés pour l'acquisition de la flotte de location	14	(8 767,8)	(7 195,6)
Variation du fonds de roulement		168,8	292,9
Intérêts payés (1)		(137,5)	(255,3)
Intérêts reçus (1)		882,6	858,9
Intérêts nets versés		745,1	603,6
Impôts payés		(96,5)	(62,5)
TRESORERIE NETTE GENEREE/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES		(158,4)	741,4
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'autres immobilisations corporelles		(34,6)	(51,7)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(55,0)	(14,0)
Acquisition d'actifs financiers (titres non consolidés)		(117,9)	(4,7)
Effet du changement de structure du Groupe		1,0	0,1
Produits de cession des activités abandonnées, net de la trésorerie cédée	7	–	14,1
Investissement à long terme		108,8	79,7
Prêts et créances sur des tiers		(206,0)	(1,1)
Autres investissements financiers		(31,0)	(25,2)
TRESORERIE NETTE GENEREE/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(334,7)	(2,7)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Produit des emprunts auprès d'institutions financières		9 925,7	4 519,6
Remboursement d'emprunts auprès d'institutions financières		(8 823,6)	(4 918,0)
Produit de l'émission d'obligations		1 304,6	350,7
Remboursement des obligations émises		(1 579,6)	(400,1)
Paiement des dettes de location	16	(26,9)	(27,2)
Dividendes versés aux actionnaires de la Société	32	(253,9)	(253,9)

Dividendes versés aux intérêts minoritaires		(5,2)	(4,9)
Augmentation/diminution des actions propres	26	(3,2)	(4,1)
TRESORERIE NETTE GENEREE/(ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT		537,9	(737,9)
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		0,4	(6,8)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		45,3	(6,1)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	24	(121,0)	(114,9)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	24	(75,7)	(121,0)

(1) Le tableau consolidé des flux de trésorerie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été retraité en raison du reclassement d'un montant de 10 millions d'euros entre le poste « Charges d'intérêts » et le poste « Produits d'intérêts » afin de présenter correctement les charges d'intérêts. L'impact de ce reclassement sur les produits nets d'intérêts est nul. Les détails de ce reclassement figurent à la note 8 « Chiffre d'affaires et coût des ventes ».

2. Notes relatives aux comptes consolidés

Note 1 Informations générales

Avec une flotte de quelque 1 725 800 véhicules, ALD (la « Société ») et ses filiales (dénommées ensemble le « Groupe ») est une société de services de leasing et de gestion de flotte de véhicules. Le Groupe, présent dans 43 pays à travers le monde, fournit des solutions de financement et de gestion, notamment :

- **contrat de location longue durée** : dans le cadre de ces contrats, les clients versent à la Société des paiements échelonnés mensuels pour couvrir le financement, l'amortissement du véhicule et le coût de différents services fournis au titre de l'utilisation du véhicule (tels que l'entretien, le remplacement, la gestion des pneumatiques, les cartes d'approvisionnement en carburant et l'assurance) ;
- **gestion de flotte** : les services de gestion de flotte correspondent à des contrats d'externalisation en vertu desquels un véhicule est détenu par le client, mais géré par le Groupe, le client effectuant des paiements au titre des différents services de gestion de flotte fournis. Ces services sont généralement identiques à ceux fournis dans le cadre des services de leasing opérationnel précités, exception faite des services de financement, car le véhicule est détenu par le client.

La Société est une société anonyme de droit français, détenue par Société Générale. Son siège social est situé à l'adresse suivante : 1-3, rue Eugène et Armand Peugeot, Le Corosa, 92500 Rueil-Malmaison, France.

La Société est une filiale de Société Générale (participation de 79,82 %).

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros, l'euro étant la monnaie de présentation du Groupe ; sauf indication contraire, les valeurs ont été arrondies au million le plus proche. Dans certains cas, l'arrondi peut entraîner des écarts non significatifs entre les lignes et les colonnes de totaux.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 29 mars 2022.

Note 2 Faits marquants de la période

2.1 Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 continue d'affecter les marchés économiques et financiers, et tous les secteurs sont confrontés à des défis liés aux conditions économiques résultant des efforts déployés pour y faire face. La pandémie de COVID-19 a déclenché une récession mondiale alors que les pays imposaient, avec plus ou moins de rigueur, des politiques de distanciation sociale, y compris des confinements et des restrictions de déplacement afin de freiner la propagation du virus.

La mesure des coûts économiques de la crise de COVID-19 reste un exercice incertain même si certains signes de reprise commencent à apparaître dans certaines économies avec le déploiement de programmes de vaccination, ce qui laisse penser qu'un tournant a été atteint. Des préoccupations majeures n'en continuent pas moins de perdurer, notamment sur l'inégalité de la reprise à travers le monde, en raison de l'augmentation de nouveaux cas de COVID-19 et de l'apparition de nouveaux variants du virus, suscitant ainsi de nouvelles incertitudes économiques.

La crise liée à la COVID-19 n'ayant pas encore été résolue ni durablement atténuée au niveau mondial, le Groupe a réévalué l'impact de la pandémie sur ses principaux risques sur la base des tendances actuelles du marché.

Risque de crédit

Durant cette période sans précédent, il a été particulièrement difficile pour le Groupe d'estimer le degré de recouvrement des créances en raison du nombre croissant de clients susceptibles d'être confrontés à des difficultés financières ou de devenir insolvables. La Direction a examiné avec attention les indicateurs laissant penser que certains clients du Groupe pouvaient connaître des difficultés financières, tels que des paiements plus tardifs que la normale ou des paiements partiels. Elle a comptabilisé des pertes de valeur ou constitué des provisions réalistes en fonction des pertes attendues. Comme lors de l'exercice précédent, principalement du fait de la poursuite des programmes de soutien de l'État, le Groupe n'a pas encore observé de dégradation significative de la capacité de recouvrement des créances clients en 2021. Le profil d'ancienneté des créances clients et des créances au titre des contrats de location saines s'est amélioré au cours de cette période et, en conséquence, bien qu'il n'y ait pas eu de changement de méthodologie, la provision a diminué de 9,9 millions d'euros.

Le Groupe considère que les critères d'évaluation initiaux utilisés pour le calcul de la provision prospective d'IFRS 9 sont toujours pertinents en 2021 et la provision constituée reste suffisante jusqu'à ce que les gouvernements des pays mettent fin à leurs programmes de soutien économique liés à la pandémie. Veuillez vous reporter à la note 22 pour plus de détails sur la variation de la provision et le profil d'échéances des créances.

Les pertes de crédit attendues qui sont réévaluées à chaque date de clôture reflètent toutes les informations raisonnables qui sont disponibles à cette date. Outre les éventuels changements des conditions de crédit accordées à ses clients, compte tenu de l'évolution potentielle de leur profil de risque suite aux perturbations causées par l'épidémie de COVID-19, la Direction a revu la matrice de provisions du Groupe qui est utilisée pour déterminer les pertes de crédit attendues, y compris la révision des taux de pertes attendues, et a évalué la possibilité de dépréciation ou d'annulation potentielle des créances. Le Groupe continue de surveiller les conditions économiques et divers autres facteurs et scénarios de tension lors de la détermination des taux de perte.

Le Groupe applique la méthode simplifiée d'IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie des créances saines. Ces pertes sont évaluées selon une matrice de provision pour les créances associées aux clients sains, comme indiqué ci-dessous. Les taux de défaillance (probabilité de défaut, ou PD) se basent sur les taux de défaillance observés sur la durée de vie des créances (la durée moyenne du contrat pour chaque entité). Des taux de PD sont calculés pour chaque entité. Ce processus a abouti à la définition d'un taux de PD pour chaque catégorie de créances échues. Les taux de PD ont ensuite été appliqués aux créances échues de la période d'arrêté pour établir la provision totale. La provision pour dépréciation finale est également ajustée de manière à tenir compte des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD) spécifiques à l'entité.

Pertes de crédit attendues

En 2020, compte tenu des perspectives économiques défavorables et des éventuelles difficultés de trésorerie rencontrées par les clients du fait de la pandémie de COVID-19, le Groupe a adopté l'approche *forward looking* (composante prospective) car il avait considéré qu'elle aura un impact important sur ses comptes. L'augmentation de la provision en 2020 reflétait la plus grande probabilité de défaillances des clients et l'ampleur plus importante des pertes en cas de défaillance. Les principales considérations qui avaient été prises en compte dans le calcul de la provision prospective en décembre 2020 ont été revues en 2021 dans le contexte du contexte économique le plus récent. En raison de l'amélioration du profil d'ancienneté des créances clients et des créances au titre des contrats de location saines, la provision prospective a diminué de 6,2 millions d'euros, effet de change compris, en 2021 (6,5 millions d'euros de reprise en résultat).

Les principaux éléments pris en compte pour le calcul de la provision prospective sont les suivants :

- analyse du portefeuille de clients pour identifier les clients ou secteurs individuels qui sont susceptibles d'être plus touchés par la pandémie de COVID-19. Suite à cette analyse, les petites et moyennes entreprises, les partenariats et les clients privés ont été inclus dans la provision. L'analyse a été initialement prise en compte pour les comptes de 2020 et a été mise à jour pour l'ensemble de l'exercice 2021 avec les dernières données disponibles sur l'activité des clients et la situation économique des différents pays ;
- ajustements du modèle décrit ci-dessus, utilisé pour calculer les taux de PD, afin de refléter divers effets de stress qui peuvent être classés comme légers, moyens ou sévères. Ces effets de stress ont été appliqués par l'ajout de complément aux taux de PD. La fourchette des taux de compléments appliqués était comprise entre 0 et 30 %, en fonction de l'environnement économique de chaque pays. Le scénario de base appliqué par le Groupe comprend un mix d'effets de stress moyens et sévères et un stress global supplémentaire de 20 % qui a été appliqué au taux de PD pour tous les autres soldes clients sains. Le scénario défavorable comprend uniquement des effets de stress sévères, avec le même taux de stress supplémentaire que le scénario de base.

Au 31 décembre 2021, la provision prospective était de 9,2 millions d'euros selon le scénario de base (31 décembre 2020 : 15,4 millions d'euros). L'impact des autres scénarios est présenté dans le tableau ci-dessous. Si le scénario défavorable était appliqué à tous les pays et qu'un taux de complément de 30 % était appliqué à tous les soldes clients sains, la provision prospective augmenterait de 1,2 million d'euros à 10,4 millions d'euros. Dans le scénario de base, l'exclusion du taux de complément de 20 % sur tous les autres soldes clients sains aurait entraîné une diminution de la provision de 1,7 million d'euros ; l'augmentation à 30 % du taux de complément

sur toutes les autres créances clients saines aurait entraîné une hausse de la provision de 0,9 million d'euros.

2021

(en millions d'euros)

Scénario de base, incluant un stress supplémentaire de + 20 %

TOTAL PROVISION IFRS 9 (24,7)

dont provision prospective (9,2)

2020

(en millions d'euros)

Scénario de base, incluant un stress supplémentaire de + 20 %

TOTAL PROVISION IFRS 9 (34,6)

dont provision prospective (15,4)

2021

Impact de sensibilité

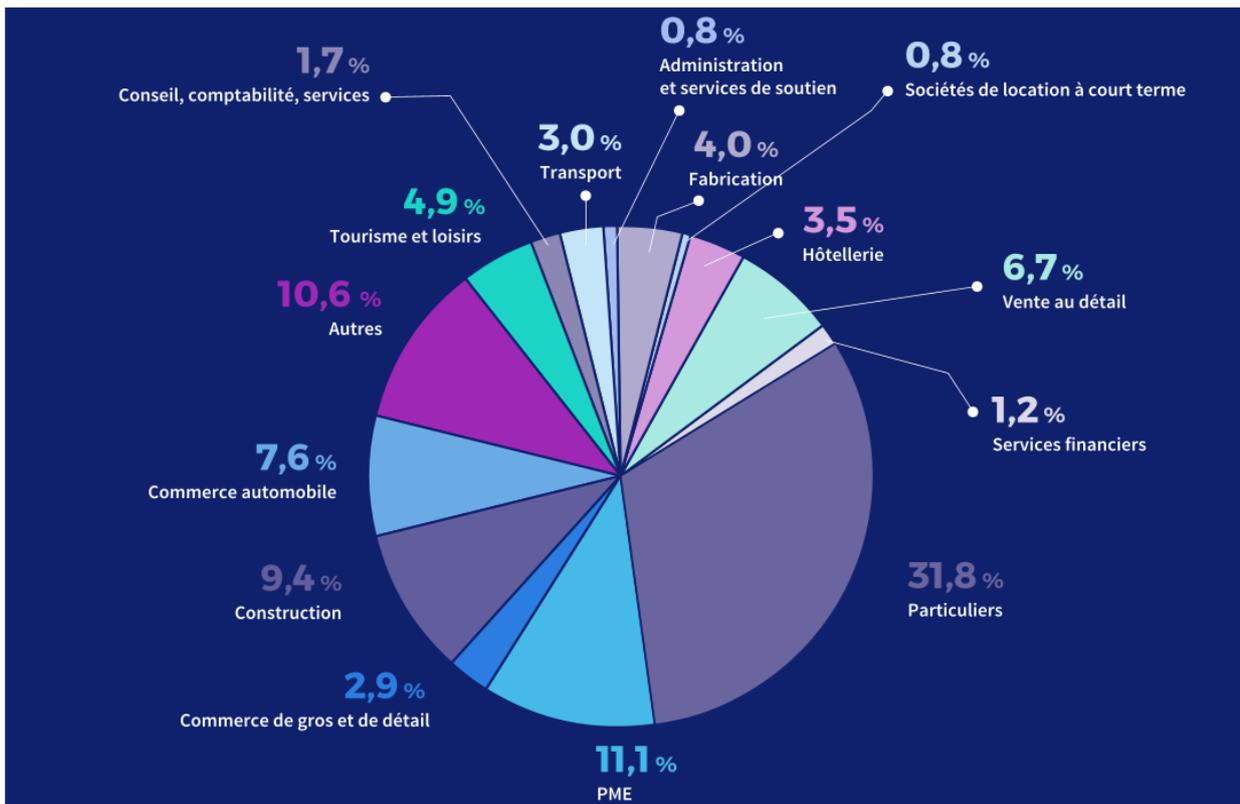
Scénario	Impact de sensibilité				
	De base	De base	Défavorable	Défavorable	Défavorable
Variation du stress supplémentaire	-20 %	+10 %	0 %	-20 %	+10 %
Impact sur le compte de résultat (en millions d'euros)	+1,7	-0,9	-0,2	+1,4	-1,2

2020

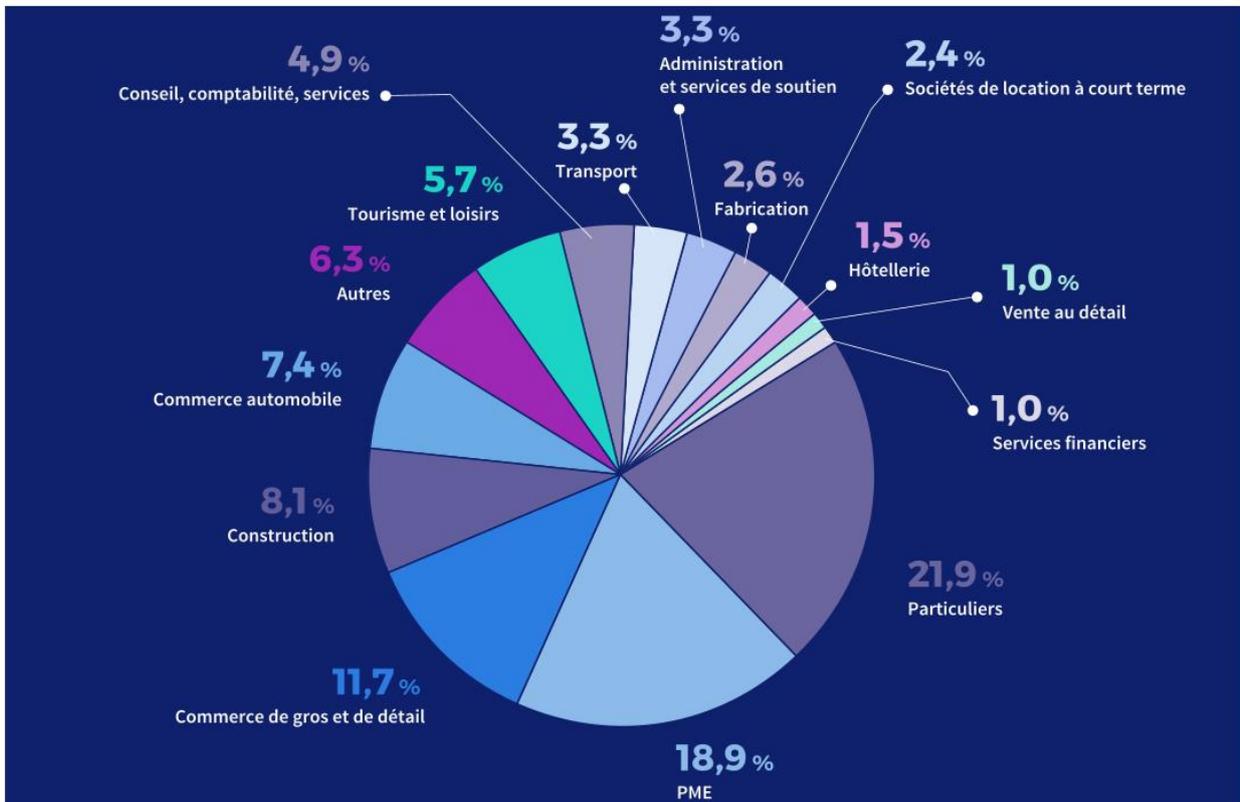
Impact de sensibilité

Scénario	Impact de sensibilité				
	De base	De base	Défavorable	Défavorable	Défavorable
Variation du stress supplémentaire	-20 %	+10 %	0 %	-20 %	+10 %
Impact sur le compte de résultat (en millions d'euros)	+1,4	-0,7	-0,5	+0,9	-1,2

Répartition de la provision prospective par secteur au 31 décembre 2021 :



Répartition de la provision prospective par secteur au 31 décembre 2020 :



20 % (décembre 2020 : 19 %) en moyenne du portefeuille total de clients ont été identifiés comme étant à risque.

L'évolution du Coût du risque (y compris la composante prospective) et le Coût du risque en pourcentage de l'actif net productif moyen (NEA) sur les deux derniers exercices sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	2021		2020	
	Décembre (cumul)	Juin (cumul)	Décembre (cumul)	Juin (cumul)
Coût du risque – charge /(déblocage) au compte de résultat	24,8	16,6	71,1	47,6
• dont dotation de provision prospective	(6,5)	(3,5)	15,4	13,4
NEA moyen	21 657	21 205	21 004	20 831
Coût du risque en % du NEA moyen (points de base)	11	16	34	46

Il n'y a pas eu de dégradation du Coût du risque en 2021. La Direction estime que le niveau actuel de la provision est adéquat. Le Groupe continuera à suivre les paramètres de la provision, y compris la pertinence des taux de complément, en fonction de l'évolution de la pandémie. Des informations détaillées concernant les créances qui relèvent ou pas du champ d'application de l'approche simplifiée d'IFRS 9 pour les clients sains et la matrice des provisions pour pertes sont présentées à la note 22 « Créances sur la clientèle et les institutions financières ».

Risque lié à la valeur résiduelle

Le Groupe conserve généralement le risque de valeur résiduelle des véhicules loués et vend les véhicules restitués par les clients à la fin du contrat de location, générant un profit ou une perte sur la vente de ces véhicules.

Lors d'un exercice financier, le Groupe est exposé à une perte potentielle résultant (i) de la revente de véhicules liés à des contrats de location qui expirent au cours de la période et dont le prix de revente est inférieur à leur valeur nette comptable et (ii) de dépréciations additionnelles enregistrées durant la période de location si la valeur résiduelle devient inférieure à la valeur résiduelle contractuelle. Les bénéfices liés aux ventes futures et les pertes estimées sont impactés par des facteurs externes comme les conditions macroéconomiques, les politiques gouvernementales, les réglementations fiscales et environnementales, les préférences des consommateurs, les prix des nouveaux véhicules, les évolutions technologiques, etc.

Malgré l'entrée en récession simultanée de plusieurs pays en raison de la crise de COVID-19, la demande de véhicules d'occasion et les valeurs de revente ont été exceptionnellement fortes, principalement du fait de la pénurie de véhicules neufs et de la rareté des véhicules d'occasion sur le marché.

Conformément à ses politiques, le Groupe a procédé à une réévaluation des valeurs résiduelles de sa flotte au second semestre 2021, pays par pays, afin d'identifier et de calculer tous les éventuels effets des changements de la valeur résiduelle estimée des véhicules en contrat de location simple. Tout risque potentiel est prévu de manière prospective et comptabilisé sur la durée de vie restant à courir, puis libéré lors de la cession. Compte tenu de la tendance du marché et de l'augmentation de la demande des véhicules d'occasion, le stress lié au Covid-19 de 171 euros par véhicule qui avait été intégré à la réévaluation de la flotte en 2020 a été supprimé. Cela a conduit le Groupe à comptabiliser un déblocage net de charges de dépréciation

de 48,8 millions d'euros au compte de résultat (30décembre 202 : charge nette de 39 millions d'euros).

Dépréciation du stock de véhicules d'occasion

Le Groupe continue à évaluer ses stocks à la valeur la plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation, la valeur nette de réalisation étant le prix de vente estimé moins les frais de vente variables applicables. La provision est calculée véhicule par véhicule.

La forte demande de véhicules d'occasion, la levée des mesures de confinement et l'impact minimal sur le processus de revente des véhicules d'occasion ont conduit le Groupe à comptabiliser un débloqué net de provisions pour stock de 15,4 millions d'euros (31 décembre 2020 : charge supplémentaire de 3,2 millions d'euros).

Risque de liquidité

Le groupe ALD est exposé à un risque de liquidité qui correspond au risque de ne pas être en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie à leur échéance et à un prix raisonnable. Une position de liquidité structurelle est déterminée à partir des échéances de toutes les positions de bilan en cours ou des positions hors-bilan en fonction de leur profil de liquidité.

Le risque de ne pas trouver de financement en quantité suffisante ou à un prix satisfaisant augmente du fait des tensions sur les marchés financiers engendrées par la crise de COVID-19. Cependant, le Groupe est toujours soutenu par Société Générale pour le financement de son développement.

Le groupe ALD limite son exposition au risque de liquidité en finançant l'actif sous-jacent par un instrument ayant une échéance similaire à celle du contrat de location correspondant. L'écart de liquidité résiduel de chaque entité est évalué chaque mois, en vérifiant si la liquidation de l'actif loué correspond au passif résiduel. Tout écart par rapport au seuil de sensibilité est corrigé sous la supervision de la trésorerie centrale du Groupe.

Les accords de financement ont été régulièrement analysés par le Groupe et il n'y a pas eu d'impact important sur l'évaluation du risque de liquidité.

2.2 Chaînes d'approvisionnement

L'année 2021 a été marquée par une pénurie de semi-conducteurs, qui a restreint la production de nouveaux véhicules. Dans un contexte de croissance de la demande globale, cette pénurie a engendré des retards dans la livraison de nouvelles voitures. Le redressement du marché des véhicules d'occasion, déjà entamé au second semestre 2020 en raison de la forte demande, s'est poursuivi en 2021 du fait des perturbations des chaînes d'approvisionnement causées par la pénurie des semi-conducteurs. Ces événements expliquent le résultat record sur la vente de véhicules d'occasion, à 437,7 millions d'euros en 2021, contre 61,1 millions d'euros n 2020.

2.3 Acquisitions majeures en 2021

Acquisition de Bansabadell Renting et partenariat stratégique en Espagne

Le 29 avril 2021, ALD a signé un accord en vue de l'acquisition de Bansabadell Renting, la filiale de location de Banco Sabadell en Espagne, pour un total d'environ 20 000véhicules. L'acquisition comprend également la conclusion d'un contrat de distribution en marque blanche en vertu duquel Banco Sabadell mettra à la disposition de sa clientèle de PME et Private Lease en Espagne une solution de location longue durée gérée par ALD.

Cette transaction s'inscrit dans la stratégie de développement d'ALD et illustre bien l'accent mis par ALD sur les acquisitions complémentaires créatrices de valeur. Cette acquisition devrait renforcer l'offre d'ALD en Espagne, positionnant la société comme le deuxième acteur du marché, tout en élargissant la portée commerciale de ses solutions.

La réalisation de cette opération a été autorisée par l'Autorité de la concurrence espagnole en novembre 2021. Bansabadell Renting n'est pas consolidée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2021 en raison du calendrier de l'acquisition. Elle y figure comme un investissement de 59 millions d'euros comptabilisé dans les « Autres actifs financiers non courants ». Le revenu net pour un mois de propriété en 2021 n'a pas été inclus dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2021 et est considéré comme non significatif. Cette entité fera partie des comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2022.

Acquisition de Fleetpool pour développer les services d'abonnement numériques en Europe

En octobre 2021, ALD a signé un contrat portant sur l'acquisition de Fleetpool, leader allemand de l'abonnement automobile, et de son portefeuille de quelque 10 000 véhicules. Avec cette acquisition, ALD pourra développer rapidement des services d'abonnement automobile numériques pour partenaires, employés et particuliers et étendre la portée commerciale de ses solutions de mobilité en Europe.

Cette acquisition permettra à ALD de développer son offre de mobilité en s'appuyant sur l'expertise de Fleetpool en matière d'abonnement automobile pour les particuliers et les entreprises, ainsi que les partenaires équipementiers qui cherchent à diversifier leurs modèles de distribution et leurs offres de services. Une expansion est envisagée dans plus de dix pays européens d'ici à 2026.

Cette transaction est un exemple de l'accent mis par ALD sur des acquisitions ciblées créatrices de valeur. Elle fait partie de la stratégie de croissance d'ALD visant à fournir des solutions de mobilité flexibles et à valeur ajoutée.

La réalisation de cette opération a été autorisée par l'Autorité de la concurrence allemande en novembre 2021. Fleetpool n'est pas consolidé dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2021 en raison du calendrier de l'acquisition. Elle y figure comme un investissement de 55 millions d'euros comptabilisé dans les « Autres actifs financiers non courants ». Le revenu net pour un mois de propriété en 2021 n'a pas été inclus dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2021 et est considéré comme non significatif. Cette entité fera partie des comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2022.

Note 3 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont exposées ci-après. Toutes les méthodes de valorisation sont définies dans les notes décrivant les catégories concernées. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

3.1 Base de préparation

Le groupe ALD (le « Groupe ») a préparé ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et aux interprétations données par le Comité d'interprétation des IFRS (IFRS Interpretations

Committee, IFRS IC), applicables aux sociétés ayant adopté les IFRS. Les comptes sont conformes aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ces normes comprennent les IFRS 1 à 16 et les normes comptables internationales (*International Accounting Standards*, IAS) 1 à 41, ainsi que les interprétations de ces normes adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021.

3.2 Changements de méthodes comptables et informations à présenter

Nouvelles normes, normes modifiées et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2021

Le Groupe a adopté les nouvelles normes et interprétations ainsi que les nouveaux amendements, qui sont d'application obligatoire pour la première fois pour les exercices ouverts au 1er janvier 2021 :

Normes comptables, ou interprétations	amendements Notes	Dates d'adoption par l'Union européenne
Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 : Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16	3.3.1	1er janvier 2021
Prolongation des concessions de loyers liées à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 Amendements à IFRS 16	3.3.2	1er avril 2021

3.2.1 Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 : Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16

Ces amendements prévoient des allègements temporaires qui traitent des effets sur le *reporting* financier lorsqu'un taux interbancaire offert (IBOR) est remplacé par un taux d'intérêt quasi-sans risque (RFR) alternatif.

Ces modifications comprennent les aménagements pratiques suivants :

- aménagement pratique pour exiger que les changements contractuels, ou les changements aux flux de trésorerie qui sont directement requis par la réforme, soient traités comme des changements d'un taux d'intérêt variable, équivalent à une évolution d'un taux d'intérêt du marché ;
- autorisation d'effectuer les modifications requises par la réforme IBOR aux désignations de couverture et à la documentation des couvertures sans interrompre la relation de couverture ;
- octroi d'une dispense temporaire aux entités leur permettant de ne pas satisfaire à l'exigence d'une identification séparée lorsqu'un instrument RFR est désigné comme couverture d'une composante de risque.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

3.2.2 Amendements à IFRS 16 : Contrats de location – Concessions de loyers COVID-19

Du point de vue du preneur

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 16 (les amendements) afin de faciliter la prise en compte par les locataires des concessions de loyer. Cet amendement a été adopté par le Groupe à compter du 1er juin 2020. L'amendement était censé s'appliquer jusqu'au

30 juin 2021, mais dans la mesure où l'impact de la pandémie de COVID-19 s'est poursuivi, en mars 2021, l'IASB a prolongé la période d'application de l'aménagement pratique jusqu'au 30 juin 2022.

Selon les exigences précédentes de la norme, les locataires évaluent si les concessions de loyer constituent des modifications de bail et, si c'est le cas, appliquent les directives spécifiques sur la comptabilisation des modifications de bail. Cela implique généralement de réévaluer les dettes de location en utilisant les paiements de location révisés et un taux d'actualisation modifié. Au vu des effets de la pandémie de COVID-19, l'IASB a prévu un aménagement pratique optionnel pour les locataires. Aux termes de cet aménagement pratique, les locataires ne sont pas tenus d'évaluer si les concessions de loyers éligibles sont des modifications de bail ; ils sont en revanche autorisés à les comptabiliser comme s'il ne s'agissait pas de modifications de bail. Les concessions de loyer sont éligibles à l'aménagement pratique si elles sont une conséquence directe de la pandémie de COVID-19 et à la condition de satisfaire tous les critères suivants :

- la modification des paiements de location entraîne une révision de la contrepartie du bail qui est sensiblement identique ou inférieure à la contrepartie du bail précédant immédiatement la modification ;
- toute réduction des paiements de location ne concerne que les paiements initialement dus au plus tard le 30 juin 2022 ; et
- il n'y a pas de changement substantiel aux autres termes et conditions du bail.

Le Groupe a appliqué l'aménagement pratique pour les concessions de loyer qui répondent aux critères ci-dessus en décomptabilisant une partie des dettes locatives et en comptabilisant un paiement variable négatif au titre de la location dans le résultat. L'actif du droit d'utilisation continue d'être amorti sans aucun changement et l'intérêt sur les dettes locatives est comptabilisé au taux d'emprunt marginal inchangé.

Une modification dans la portée ou la contrepartie d'un bail, qui ne faisait pas partie des termes et conditions d'origine, répond à la norme de modification d'un contrat de location et le Groupe continue à appliquer IFRS 16 afin de comptabiliser ces modifications.

Le Groupe a évalué que les impacts de toutes les concessions de loyer au 31 décembre 2021 ne représentent pas des montants significatifs dans aucune de ses filiales.

Du point de vue du bailleur

Les amendements ne prévoient pas d'aménagement pratique pour les bailleurs. Ces derniers doivent toujours déterminer si une concession de loyer constitue une modification du bail. Si un bailleur conclut qu'une concession de loyer est une modification du bail, alors il applique les directives spécifiques de la norme sur la comptabilisation des modifications des contrats de location-financement et de location simple.

Le Groupe applique déjà la norme concernant les modifications des contrats de location et aucune modification n'est requise dans les comptes.

3.3 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2021

L'IASB publie des normes, des amendements et des interprétations comptables, dont certains n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2021. Ils doivent être appliqués à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2022 au plus tôt ou à la date de leur adoption par l'Union européenne. Par conséquent, ils n'ont pas été appliqués par le Groupe au 31 décembre 2021.

IFRS 17 : Contrats d'assurance

Le Groupe mettra en œuvre la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », y compris les amendements à IFRS 17, lorsque celle-ci entrera en vigueur après le 1^{er} janvier 2023. Cette nouvelle norme remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » qui a été publiée en 2004 et qui permet actuellement aux entités de faire valoir les exigences nationales pour la comptabilisation des contrats d'assurance.

IFRS 17 prévoit de nouvelles règles de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance émis, contrats de réassurance détenus et contrats de placement émis avec participation discrétionnaire). Les provisions de souscription actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation en valeur actuelle des contrats d'assurance.

Le modèle général prévu pour l'évaluation des contrats d'assurance dans le cadre du bilan reposera sur une approche modulaire : une estimation actuelle des flux de trésorerie futurs, un ajustement des risques et une marge sur les services contractuels.

Les marges positives sur les services contractuels seront comptabilisées en produits sur la durée des prestations d'assurance, tandis que les marges négatives seront immédiatement comptabilisées en charges, dès que le contrat d'assurance sera identifié comme déficitaire.

Le modèle général sera le modèle de mesure par défaut pour tous les contrats d'assurance.

Toutefois, l'IFRS 17 prévoit également un modèle alternatif obligatoire pour les contrats d'assurance avec participation directe. Selon ce modèle, baptisé « approche de commission variable » (*Variable Fee Approach*, ou VFA), l'évaluation du passif des contrats d'assurance doit tenir compte de l'obligation de verser aux titulaires d'assurance une part substantielle du rendement à la juste valeur des éléments sous-jacents, moins une commission pour les services futurs fournis par le contrat d'assurance (les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents imputables aux titulaires sont alors enregistrées en tant qu'ajustements de la marge des prestations contractuelles).

Une évaluation simplifiée (approche d'affectation des primes) est également acceptée par la norme pour les contrats à court terme (12 mois ou moins) et les contrats pour lesquels le résultat de l'approche d'affectation des primes est proche de celui de l'approche générale.

Ces modèles d'évaluation devront être appliqués à des portefeuilles de contrats d'assurance homogènes. Le niveau d'agrégation de ces portefeuilles sera évalué en tenant compte :

- des contrats qui sont soumis à des risques similaires et qui sont gérés ensemble ;
- de l'année au cours de laquelle les contrats sont émis ; et
- lors de la comptabilisation initiale, des contrats déficitaires, des contrats qui ont peu de chance de devenir déficitaires par la suite et des autres contrats.

Le Groupe évalue actuellement l'impact de l'IFRS 17 et rendra ses conclusions au regard de son importance en 2022.

Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non-courants

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications aux paragraphes 69 à 76 de la norme IAS 1 afin de préciser les exigences relatives au classement des passifs en tant que passifs courants ou non-courants. Ces modifications clarifient :

- ce que l'on entend par un droit à différer le règlement ;
- qu'un droit à différer doit exister à la fin de la période de présentation de l'information ;

- que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif ;
- que c'est uniquement si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'ont pas d'incidence sur son classement.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doivent être appliquées de manière rétrospective. Le Groupe évalue actuellement l'impact de ces modifications sur la pratique actuelle et si les contrats de prêts existants pourraient nécessiter une renégociation.

Amendements à IFRS 3 – Référence au Cadre conceptuel

En mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3, Regroupements d'entreprises – Référence au cadre conceptuel. Ces amendements visent à remplacer une référence au Cadre pour l'élaboration et la présentation des comptes publié en 1989, par une référence au Cadre conceptuel pour l'information financière publié en mars 2018 sans en modifier significativement les exigences. Le conseil a également ajouté une exception au principe de comptabilisation de la norme IFRS 3 afin d'éviter la question des gains ou pertes potentiels du deuxième jour pour les passifs et passifs éventuels qui entreraient dans le champ d'application de la norme IAS 37 ou IFRIC 21 Taxes, sous réserve d'être encourus séparément. Dans le même temps, l'IASB a décidé de clarifier les indications existantes dans IFRS 3 pour les actifs éventuels qui ne seraient pas affectés en remplaçant la référence au Cadre de préparation et de présentation des comptes. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et une application anticipée est permise.

Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles : produit antérieur à l'utilisation prévue

En mai 2020, l'IASB a émis un avis sur les Immobilisations corporelles – produit antérieur à l'utilisation prévue, qui interdit aux entités de déduire du coût de l'immobilisation les produits de la vente d'articles d'éléments pendant le transfert sur site de l'immobilisation ou pendant sa mise en état nécessaire à son fonctionnement de la manière prévue par la direction. A la place, l'entité devra comptabiliser ces produits de la vente de ces éléments et les coûts de production correspondants en résultat. L'amendement est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et doit être appliqué de manière rétrospective aux immobilisations corporelles mises à disposition à compter du début du premier exercice présenté où l'entité a appliqué l'amendement pour la première fois. Ces amendements ne devraient pas avoir d'impact sur le Groupe.

Contrats onéreux – Coûts d'exécution du contrat – Amendements à IAS 37

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications à IAS 37 afin de préciser les coûts qu'une entité doit inclure pour évaluer si un contrat est onéreux ou déficitaire. Ces amendements appliquent une « approche des coûts directement liés au contrat ». Les coûts directement liés à un contrat visant la fourniture de biens ou de services comprennent à la fois les coûts supplémentaires et les affectations de coûts directement liés aux activités contractuelles. Les frais généraux et administratifs ne sont pas directement liés à un contrat et sont exclus sauf s'ils sont explicitement facturables à l'autre partie au contrat. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Le Groupe appliquera ces modifications aux

contrats pour lesquels il n'a pas encore rempli toutes ses obligations au début de l'exercice au cours duquel il applique les modifications pour la première fois.

IFRS 9 Instruments financiers – Frais dans le cadre du test des 10 % pour la décomptabilisation de passifs financiers

Dans le cadre de son processus annuel d'amélioration des normes IFRS 2018-2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 9. L'amendement précise les frais qu'une entité inclut lorsqu'elle évalue si les conditions d'un passif financier nouveau ou modifié sont substantiellement différentes de celles du passif financier initial. Ces frais comprennent uniquement les frais payés ou perçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'emprunteur ou par le prêteur pour le compte de l'autre. Une entité applique l'amendement aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés au début ou après le début de l'exercice au cours duquel l'entité applique l'amendement pour la première fois.

La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, une adoption anticipée étant autorisée. Le Groupe appliquera les modifications aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés à compter du début de la période de *reporting* annuel au cours de laquelle l'entité a appliqué pour la première fois l'amendement.

Ces amendements ne devraient pas avoir un impact important sur le Groupe.

Définition des estimations comptables – Amendements à IAS 8

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 8, dans lesquels il introduit une définition de la notion d'« estimations comptables ». Ces amendements clarifient la distinction entre des changements d'estimations comptables et des changements de méthodes comptables, et la correction des erreurs. Ils clarifient également la manière dont les entités utilisent les techniques d'évaluation et les données d'entrée pour établir les estimations comptables.

Ces amendements entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et s'appliquent aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables intervenus à compter du début de cet exercice. Une application anticipée est autorisée sous réserve de la divulgation de ce fait.

Ces amendements ne devraient pas avoir un impact important sur le Groupe.

Informations à fournir sur les méthodes comptables – Amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 1 et au Guide d'application pratique de la matérialité (*IFRS Practice Statement 2 Making Materiality Judgements*), dans lequel sont fournies des orientations et des exemples pour aider les entités à appliquer des jugements de matérialité aux informations à fournir sur leurs méthodes comptables. Ces amendements visent à aider les entités à fournir des informations sur leurs méthodes comptables qui soient plus utiles en remplaçant l'obligation faite aux entités de divulguer leurs « principales » méthodes comptables par une obligation de divulguer leurs méthodes comptables « significatives » et en ajoutant des orientations sur la façon dont les entités appliquent le concept de matérialité dans la prise de décisions concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables.

Les amendements à IAS 1 sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, une application anticipée étant autorisée. Étant donné que les modifications apportées à *la Practice Statement 2* fournissent des indications non obligatoires sur l'application de la

définition du terme « significatif » aux informations relatives aux méthodes comptables, une date d'entrée en vigueur pour ces modifications n'est pas nécessaire.

Le Groupe évalue actuellement l'impact de ces amendements afin de déterminer ce qu'il en sera sur les informations à fournir sur les méthodes comptables du Groupe.

3.4 Consolidation

Les entités du Groupe décrites à la note 37 « Périmètre de consolidation » sont incluses dans le périmètre. Les modifications du périmètre sont présentées à la note 7 « Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ».

3.4.1 Filiales

Les filiales sont toutes les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation de contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité en question, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sortent du périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle ce contrôle prend fin.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises.

La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entité acquise et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. Elle comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et passifs éventuels repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, conformément à IFRS 3. Le Groupe comptabilise au cas par cas toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur, soit à sa quote-part dans les montants comptabilisés dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge dès qu'ils sont encourus.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains latents sur les transactions entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées. Le cas échéant, les montants déclarés par les filiales ont été ajustés à des fins d'harmonisation avec les méthodes comptables du Groupe.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations dans les filiales détenues par des tiers. La quote-part dans l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée dans les capitaux propres. La quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans le Résultat net et le résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Les variations des participations de la société mère dans les filiales qui ne constituent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des opérations sur les capitaux propres.

3.4.2 Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. La Société comptabilise sa participation dans les entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence. La quote-part de la Société dans les profits ou les pertes des entreprises associées est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé, et sa quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées est incluse dans les autres éléments du résultat global.

Les gains latents sur les transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés proportionnellement à la participation de la Société. Les pertes latentes sont également éliminées, sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif transféré. Les gains et pertes de dilution découlant des variations des participations dans les entreprises associées sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 18 « Participations dans les entreprises associées ».

3.4.3 Partenariats

Le Groupe applique la norme IFRS 11 à tous ses partenariats. Selon cette norme, les participations dans des partenariats sont classées comme des activités conjointes ou comme des coentreprises en fonction des droits et obligations contractuels de chaque investisseur. Le Groupe a évalué la nature de ses partenariats et en a conclu qu'il s'agissait de coentreprises. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Cette méthode consiste à comptabiliser initialement les participations dans des coentreprises au coût et de les ajuster par la suite pour prendre en compte la quote-part du Groupe dans le résultat après l'acquisition ainsi que les variations dans les autres éléments du résultat global.

Lorsque sa quote-part dans les pertes d'une coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci (qui comprend toutes les participations à long terme faisant partie, en substance, de la participation nette du groupe dans les coentreprises), le Groupe ne comptabilise pas d'autres pertes, à moins qu'il n'ait assumé des obligations ou effectué des paiements pour le compte des coentreprises.

Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et ses coentreprises sont éliminés proportionnellement à la participation du Groupe. Les pertes latentes sont également éliminées, sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des coentreprises sont modifiées, le cas échéant, à des fins d'harmonisation avec les méthodes adoptées par le Groupe.

3.4.4 Entités *ad hoc*

Dans le cadre du programme de titrisation adossée à des actifs (décrit à la note 4 « Gestion des risques financiers »), des créances contractées sur les futurs loyers perçus et des créances contractées sur les valeurs résiduelles sont cédées à des entités *ad hoc*. Les entités *ad hoc* sont des sociétés créées dans le but de réaliser un objectif limité et bien défini, tel qu'une titrisation d'actifs loués.

Les comptes des entités *ad hoc* sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe lorsque, de par la nature de la relation, le Groupe reste exposé aux risques et aux avantages inhérents aux actifs loués titrisés. Le Groupe a recours à différentes entités juridiques, qui ont été constituées spécifiquement pour les opérations de titrisation du Groupe ; ces sociétés sont donc considérées comme des filiales et intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

3.5 Différence de conversion de devises

3.5.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie de présentation du Groupe, et ils ont été arrondis au million le plus proche, sauf indication

contraire. Dans certains cas, l'arrondi peut entraîner des écarts non significatifs entre les lignes et les colonnes de totaux.

3.5.2 Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux en vigueur à la clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en tant que couvertures de flux de trésorerie ou couvertures d'investissement net. Les gains et pertes de change liés aux emprunts et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont présentés dans le compte de résultat dans les « Produits ou charges d'intérêts ». Tous les autres gains et pertes de change sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique « Marge des contrats de location ».

3.5.3 Sociétés du Groupe

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe (aucune n'ayant la monnaie d'une économie hyper-inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux annuels moyens pondérés (sauf si cette moyenne ne représente pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ; et
- toutes les différences de change en découlant sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur liés à l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère, et convertis au taux en vigueur à la clôture. Les différences de change en découlant sont comptabilisées dans les éléments du résultat global.

Les principaux taux de change suivants utilisés dans les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 sont basés sur les taux de change en vigueur à la Bourse de Paris :

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Euro/Livre sterling :	0,8403	0,8600	0,8990	0,8892
Euro/Livre turque :	15,2335	10,4670	9,1131	8,0436
Euro/Couronne suédoise :	10,2503	10,1449	10,0343	10,4881
Euro/Rouble russe :	85,3004	87,2321	91,4671	82,6454
Euro/Couronne norvégienne :	9,9888	10,1634	10,4703	10,7248
Euro/Real brésilien :	6,3101	6,3814	6,3735	5,8900

3.6 Contrats de location

Le Groupe classe ses contrats de location dans l'une ou l'autre des catégories « Contrats de location simple » et « Contrats de location-financement » en vertu de l'IFRS 16. Cette classification est fonction de la mesure selon laquelle le contrat de location transfère les risques et les avantages découlant de la propriété d'un actif sous-jacent. Un contrat de location est classé dans la catégorie des contrats de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Inversement, un contrat de location simple est un contrat de location qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

3.6.1 Portefeuille de location simple

Le portefeuille de location simple du Groupe comprend les véhicules loués dans le cadre de contrats de location simple.

Les versements échelonnés des contrats de location simple sont entièrement comptabilisés de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location, généralement de trois à quatre ans, à l'exception de la partie du versement considérée comme des recettes au titre des services. Les produits des prestations de services sont identifiés comme une composante non-location et le Groupe applique la norme IFRS 15 pour répartir la contrepartie du contrat. Les versements échelonnés sont classés et présentés sous les rubriques suivantes du compte de résultat : (i) Revenus des contrats de location ; et (ii) Revenus des services.

Le coût des véhicules loués dans le cadre d'un contrat de location simple englobe le prix d'acquisition de ces véhicules, ainsi que tous les coûts supplémentaires de mise en état de fonctionnement de l'actif destiné à être utilisé en location simple. Les droits d'importation et les taxes d'achat non remboursables sont inclus dans le prix d'achat et les éventuelles remises commerciales sont déduites lors du calcul du prix d'achat. Par ailleurs, les primes de location et les primes de volume sont également prises en compte et amorties sur la durée attendue des baux. La valeur comptable du portefeuille de location simple est présentée au poste « Flotte de location » du bilan. La politique d'amortissement de ces actifs est détaillée à la section 3.8.2 « Immobilisations corporelles sous contrat de location simple et flotte de location ».

3.6.2 Portefeuille de location-financement

Les contrats de location-financement sont comptabilisés comme des actifs financiers à hauteur d'un montant égal à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre des contrats de location (y compris la valeur résiduelle garantie) et à la valeur résiduelle non garantie revenant au Groupe, après déduction des provisions pour créances douteuses jugées nécessaires et du cumul des pertes de valeur. Les coûts directs initiaux sont inclus dans l'évaluation initiale des créances de location-financement. Les actifs sont présentés au poste « Créances sur la clientèle et les institutions financières » du bilan (voir la note 22 pour plus de détails).

Les versements échelonnés au titre des contrats de location-financement peuvent englober plusieurs composants, dont les produits sont comptabilisés séparément. Les versements échelonnés sont classés et présentés sous les rubriques suivantes du compte de résultat : (i) Intérêts issus des locations-financement (la différence entre la valeur brute et la valeur

actuelle de la créance, c'est-à-dire les produits financiers non acquis, est comptabilisée sur la durée du contrat de location en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ; et (ii) Revenus (lorsque des services sont prévus dans le contrat de location).

La comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats de location simple et de location-financement est présentée plus en détail à la note 3.24.

3.6.3 Services de gestion de flotte

Ces services incluent notamment la livraison du véhicule, la gestion de la carte grise et du processus d'immatriculation, ainsi que les exigences liées aux taxes et à l'assurance, l'entretien du véhicule, les demandes en garantie, l'analyse de la politique véhicule et flotte et les recommandations associées, le benchmarking et le conseil. Les véhicules classés dans cette catégorie sont inclus dans la flotte hors bilan et le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé dans la rubrique « Revenus des services ».

3.7 Immobilisations corporelles

3.7.1 Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût englobe les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts postérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif séparé, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société, et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses de réparation et d'entretien sont comptabilisées dans le compte de résultat global au cours de la période où elles sont engagées.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis de façon linéaire afin de ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, estimée comme suit :

- immeubles : 30-50 ans ;
- mobilier et agencements : 3-12 ans ;
- matériel informatique : 3-5 ans ;
- véhicules de société : 3-4 ans.

La Société affecte le montant initialement comptabilisé au titre d'un élément des immobilisations corporelles à ses composantes importantes qu'elle amortit individuellement. La valeur comptable d'une composante remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées si besoin. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable de l'actif concerné.

3.7.2 Immobilisations corporelles sous contrat de location simple et flotte de location

Cette catégorie d'actifs comprend principalement les véhicules loués à des tiers, mais également d'autres biens détenus par le Groupe (même s'ils ne sont pas significatifs).

Les immobilisations corporelles sous contrat de location simple et la flotte de location sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les véhicules sont inscrits à l'actif sur la base (i) de leur prix d'acquisition, (ii) de toutes les dépenses liées aux éléments dont la Société est propriétaire et qui sont considérés comme des accessoires permanents du véhicule (par exemple la radio, le système antivol, etc.) au début du contrat,

(iii) des coûts directs externes initiaux, y compris les commissions et les honoraires juridiques, et
(iv) des coûts de livraison, lorsqu'ils sont significatifs.

Les actifs sous contrat de location simple sont présentés au bilan en fonction de la nature de l'actif. Les actifs loués sont amortis de façon linéaire et ramenés à leur valeur résiduelle sur la durée du contrat de location. La durée moyenne des contrats de location varie entre trois et cinq ans.

La valeur résiduelle des actifs est revue et ajustée si nécessaire à chaque date de clôture.

Au terme du contrat de location, les actifs concernés sont reclassés sous la rubrique « Stocks » à hauteur de leur valeur comptable, conformément aux recommandations du paragraphe 68A de l'IAS 16. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont revues et ajustées si nécessaire à chaque date de clôture.

3.8 Actifs de droit d'utilisation et dettes de location (lorsque le groupe est preneur)

Champ d'application

La norme IFRS 16 concerne tout contrat répondant à la définition d'un contrat de location. Il existe des exceptions à cette norme, qui ne sont pas applicables au Groupe. Les preneurs ne sont pas tenus d'appliquer cette norme aux contrats de location d'immobilisations incorporelles (logiciels par exemple). Le Groupe utilise cette option pour préparer l'application de la norme. Tous les actifs de droit d'utilisation du Groupe sont liés à des contrats de location de bâtiments pour la location d'espaces commerciaux et de bureaux.

Durée du contrat de location

La période de location qu'il convient d'appliquer pour déterminer les loyers actualisés correspondra à la période non résiliable du contrat de location ajustée en fonction :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer ; et
- des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'évaluation de la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer les options de prolongation ou de résiliation anticipée doit tenir compte de tous les faits et circonstances qui peuvent créer un avantage économique à exercer ou à ne pas exercer ces options.

Modification de la durée du contrat de location

En cas de changement de situation du preneur ayant une incidence sur la certitude d'exercice d'une option que le preneur a ou non intégrée à son calcul de durée du contrat de location, il convient de réévaluer la durée.

Suite à une modification de la durée du contrat de location (réestimation ou révision), le passif de location doit être réévalué afin de refléter ces changements. Le taux révisé est le taux d'intérêt implicite du contrat de location pour la durée résiduelle du contrat s'il est possible de calculer ce taux ; faute de quoi, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal à la date de modification de la durée du contrat.

Actifs de droit d'utilisation

Le Groupe comptabilise les actifs de droit d'utilisation à la date d'entrée en vigueur du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour utilisation). Les actifs de droit d'utilisation sont évalués au coût d'acquisition, diminué du cumul des

amortissements et des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des dettes de location. Le coût des actifs de droit d'utilisation inclut le montant des dettes de location comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les loyers versés au plus tard à la date d'entrée en vigueur, déduction faite des avantages reçus au titre de la location. À moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué à l'échéance du contrat de location, les actifs de droit d'utilisation comptabilisés sont amortis de façon linéaire sur la durée la plus courte entre leur durée d'utilité estimée et la durée du contrat. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans le poste Dotation aux amortissements dans le compte de résultat. La valeur de l'actif peut être ajustée ultérieurement si le contrat de location est modifié, si la période de location est réestimée, ou pour tenir compte des changements contractuels opérés au niveau des loyers suite à l'application d'indices ou de taux. Selon la norme IFRS 16, le coût d'un actif de droit d'utilisation comprend également une estimation des coûts engagés par le preneur pour démanteler et enlever l'actif sous-jacent, réhabiliter le site sur lequel il se trouve ou remettre l'actif sous-jacent en état tel que prévu par les conditions du contrat de location.

Dettes de location

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location, le Groupe comptabilise les dettes de location évaluées à la valeur actuelle des loyers devant être versés sur la durée du contrat. Les loyers comptent les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance) moins les avantages à recevoir au titre de la location et les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux. Les loyers intègrent également le paiement de pénalités en cas de résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat reflète l'exercice, par le Groupe, de l'option de résiliation. Les loyers variables qui sont indexés en fonction de l'utilisation de l'actif loué (indexés sur les produits ou le kilométrage, par exemple) sont exclus de l'évaluation du passif au titre de la location. Cette part variable des loyers est comptabilisée en tant que Résultat net au fil du temps en fonction des variations de l'indexation contractuelle. Chaque loyer est ventilé entre dette et charge financière. Le coût financier est imputé au poste Coûts des contrats de location – Financement dans le compte de résultat sur la période de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période. Après la date d'entrée en vigueur, le montant des passifs de location est augmenté afin de tenir compte de la désactualisation des intérêts et réduit afin de tenir compte des loyers versés. En outre, la valeur comptable des passifs de location est réévaluée en cas de modification, de changement de la durée du contrat de location, de changement des loyers fixes en substance ou de changement dans l'évaluation en vue de l'achat de l'actif sous-jacent.

Taux d'actualisation

Les taux contractuels implicites ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminés. Par conséquent, le Groupe a décidé d'utiliser le taux d'emprunt marginal des locataires pour réduire les loyers, ainsi que le montant des dettes de location.

Le taux d'emprunt marginal est établi par l'entité du locataire, et non par le Groupe, selon les conditions d'emprunt, le risque de crédit de cette entité et l'environnement économique.

Les taux d'actualisation utilisés par le Groupe sont ensuite ajustés selon la devise et le pays d'implantation des entités du locataire.

Le taux d'actualisation traduit un taux d'emprunt sans risque et un écart de liquidité par devise. Il repose également sur la durée du contrat de location, cette dernière étant divisée par deux. La durée du contrat de location correspond à la durée totale telle que décrite à la section « Durée du contrat de location » ou à la durée résiduelle du contrat de location lors de la première application de la norme au 1^{er} janvier 2019.

Contrats de location à court terme et actifs de faible valeur

Les preneurs peuvent décider de ne pas appliquer le nouveau traitement locatif aux contrats d'une durée inférieure à un an (y compris les options de renouvellement), ni aux contrats portant sur des biens de faible valeur. Cette dernière simplification s'applique tout particulièrement aux petits équipements, tels que les ordinateurs, les tablettes, les téléphones et les petits meubles de bureau.

Les loyers se rapportant aux contrats de location à court terme (moins d'un an) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat et sont présentés au poste « Frais généraux et charges administratives ».

Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés seront comptabilisés sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles. À la date de la comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de la dette de location, aucun impôt différé n'est comptabilisé car la valeur de l'actif est égale à la valeur du passif. Les différences temporelles nettes qui peuvent résulter de modifications ultérieures du droit d'utilisation et du passif de location donneront lieu à la comptabilisation d'un impôt différé.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 16 « Actifs de droit d'utilisation et dettes de location ».

3.9 Immobilisations incorporelles

3.9.1 Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition découle de l'acquisition de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises, et représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels nets identifiables de l'acquéreur. L'écart d'acquisition est évalué au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Lorsque l'excédent est négatif (écart d'acquisition négatif), il est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition acquis lors d'un regroupement d'entreprises est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité ou groupe d'unités auquel l'écart d'acquisition est affecté représente le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. L'écart d'acquisition est suivi :

- au niveau des filiales pour tous les pays importants et indépendants ; Dans ces pays, les activités de la filiale sont gérées de façon indépendante, soit parce que celle-ci opère dans un marché spécifique, soit parce que l'organisation est structurée pour gérer l'activité de manière indépendante, avec l'assistance technique des fonctions centrales du siège ; c'est notamment le cas pour la plupart des grandes filiales européennes (France, Royaume-Uni et Allemagne, par exemple) et pour certaines filiales de petite et moyenne tailles en Asie ;
- au niveau des groupes (« pôles »), lorsque le *reporting* de gestion est structuré pour évaluer la performance (et établir les plans d'activité) à un niveau plus élevé (groupes d'unités génératrices de trésorerie). Le Groupe a identifié les sept pôles suivants :
 - Benelux : Belgique, Luxembourg, Pays-Bas,
 - Pays nordiques : Danemark, Finlande, Norvège, Suède,
 - Europe centrale : Autriche, Croatie, République tchèque, Hongrie, Serbie, Slovénie, Slovaquie, Suisse,

- Pays d'Europe du Nord-Est : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Russie, Bélarus, Ukraine,
- Europe du Sud-Est : Bulgarie, Grèce, Roumanie, Turquie,
- Pays méditerranéens : Algérie, Maroc, Portugal,
- Amérique du Sud, Afrique & Asie : Brésil, Mexique, Chili, Pérou, Colombie.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment, si des événements ou l'évolution des circonstances indiquent une dépréciation éventuelle. La valeur comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si celle-ci est supérieure à la valeur d'utilité. Toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée en charges, et n'est pas reprise ultérieurement.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 5.1 « Dépréciation de l'écart d'acquisition ».

3.9.2 Autres immobilisations incorporelles

Les coûts de développement de logiciels en interne sont inscrits à l'actif durant la phase de développement. Les coûts inscrits à l'actif concernent les coûts directs externes du matériel et des services et les charges de personnel au titre du temps passé sur le projet durant la période d'inscription à l'actif. Les logiciels inscrits à l'actif sont soumis à un test de dépréciation chaque année ou lorsque l'évolution des circonstances indique que les montants inscrits à l'actif peuvent être dépréciés. Les éléments dépréciés sont ramenés à leur juste valeur estimée à la date d'évaluation. Les logiciels développés en interne sont normalement dépréciés sur leur durée de vie utile, généralement de trois à cinq ans, ou plus dans certains cas.

3.10 Dépréciation des actifs non-financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (par exemple, l'écart d'acquisition ou les immobilisations incorporelles) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'en raison de certains événements ou circonstances, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur de cet actif, diminuée des coûts de la vente, si celle-ci est supérieure à la valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie qui correspondent aux plus petits groupes d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie identifiables. Les actifs non financiers (autres que l'écart d'acquisition) pour lesquels une perte de valeur a été comptabilisée sont revus à chaque date de clôture pour une éventuelle reprise de dépréciation.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 14 « Flotte de location ».

3.11 Actifs non courants (ou groupes de cessions) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le Groupe classe les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une opération de vente plutôt que par un usage continu. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur moins les coûts de vente. Les coûts de vente sont les coûts

différentiels directement attribuables à la cession d'un actif (groupe destiné à être cédé), à l'exclusion des coûts financiers et de la charge d'impôt.

Les critères de classification au titre d'actif détenu en vue de la vente ne sont considérés comme remplis que lorsque la vente est très probable et que les actifs ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont disponibles pour une vente immédiate dans leur état actuel. Les mesures requises pour conclure la vente devraient indiquer qu'il est peu probable que des changements importants soient apportés à la vente ou que la décision de vendre soit retirée. La Direction doit s'engager à vendre l'actif et la conclusion de la vente doit intervenir dans un délai d'un an à compter de la date de la classification.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont ni dépréciées ni amorties une fois classées comme détenues en vue de la vente.

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément en tant qu'éléments à court terme dans le bilan consolidé.

Un groupe destiné à être cédé est considéré comme une activité abandonnée s'il s'agit d'une composante d'une entité ayant fait l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente, et :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte ;
- fait partie d'un seul plan coordonné pour céder une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte ; ou
- est une filiale exclusivement acquise en vue de la revente.

Les résultats des activités abandonnées sont présentés séparément dans le compte de résultat. D'autres informations concernant les activités abandonnées du Groupe sont fournies à la note 7 « Évolutions du périmètre de consolidation ».

3.12 Actifs financiers

Classement

Suite à l'adoption de la norme IFRS 9, le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- actifs à évaluer ultérieurement à la juste valeur par résultat ;
- actifs à évaluer ultérieurement à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ; et
- actifs à évaluer au coût amorti.

Par défaut, les instruments financiers dérivés sont classés comme évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Comptabilisation et évaluation

Les achats et ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, à savoir la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à la perception des flux de trésorerie des actifs financiers ont expiré ou ont été transférés, et que le Groupe a transféré tous les risques et les avantages inhérents à la propriété.

Les instruments de dette (prêts, créances et obligations) sont évalués au coût amorti seulement si l'entité a pour objectif (modèle économique) de détenir ces actifs pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et si ces flux de trésorerie ne comprennent que des versements du principal et des intérêts. Les instruments de la dette sont évalués à la juste valeur par le biais des

autres éléments du résultat global (avec les gains et pertes cumulés reclassés en résultat lorsque les instruments sont décomptabilisés) si l'entité a pour objectif (modèle économique) de détenir ces actifs pour encaisser des flux de trésorerie contractuels ou de vendre ces actifs et si ces flux de trésorerie contractuels ne comprennent que des versements du principal et des intérêts (SPPI).

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sauf en cas de choix irrévocable fait au moment de la comptabilisation initiale concernant l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres instruments du résultat global (à condition que ces actifs financiers ne soient ni détenus à des fins de transaction ni classés en actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne sont plus comptabilisés séparément si les contrats hôtes y afférents sont des actifs financiers et si tous les instruments hybrides sont dans la plupart des cas entièrement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe évalue les pertes de crédit attendues (PCA) associées à ses actifs comptabilisés au coût amorti. Pour les créances clients et comptes rattachés et les actifs contractuels, le Groupe applique une approche simplifiée dans le calcul des PCA. Par conséquent, le Groupe ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une provision pour pertes basée sur les PCA à vie à chaque date de clôture. Le Groupe a établi une matrice de provision basée sur son expérience historique des pertes de crédit, ajustée pour tenir compte des facteurs prospectifs propres aux débiteurs et à l'environnement économique lorsque l'impact de ces facteurs est significatif pour les comptes.

Des informations supplémentaires concernant la dépréciation des actifs financiers sont également fournies à la note 22 « Créances sur la clientèle et les institutions financières ».

3.13 Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des passifs financiers à la juste valeur par résultat, des prêts et emprunts, des dettes, ou comme des dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture dans une couverture effective, selon le cas.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, dans le cas des prêts et emprunts et des dettes, nets des coûts de transaction directement imputables.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les fournisseurs et autres créanciers, les prêts, les emprunts, y compris les découverts bancaires, et les instruments financiers dérivés.

Évaluation ultérieure

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Passifs financiers au coût amorti (prêts et emprunts).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat n'incluent que les instruments financiers dérivés dans les comptes du Groupe. Pour de plus amples informations, voir la note 3.15 « Instruments financiers dérivés et opérations de couverture » et la note 19 « Instruments financiers dérivés ».

Les passifs financiers au coût amorti (prêts, emprunts, fonds confiés et obligations émises) constituent la catégorie la plus pertinente pour le Groupe. Après leur comptabilisation initiale,

les prêts et emprunts porteurs d'intérêts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Toute différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée des prêts et emprunts.

Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou prime d'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement du TIE est inclus en charges financières au compte de résultat.

Pour de plus amples informations, voir la note 28 « Emprunts auprès d'institutions financières, obligations et titres émis ».

3.14 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte y afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de souscription à des instruments de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont présentées à la note 25. Les variations de la réserve de couverture dans les autres éléments du résultat global sont présentées dans le tableau consolidé de variation des capitaux propres. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme :

- **Couverture de juste valeur** : couverture de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme.
- Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et satisfont aux critères de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat, ainsi que toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert. Le Groupe applique la comptabilité de couverture de la juste valeur uniquement pour la couverture du risque de taux d'intérêt fixe sur ses emprunts. Les gains ou les pertes liés aux couvertures de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Gains/pertes latents sur instruments financiers ».
- Lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée est amorti dans le compte de résultat sur la période résiduelle jusqu'à l'échéance.
- Aucun instrument de couverture à la juste valeur n'a été comptabilisé par le Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- **Couverture de flux de trésorerie** : couverture d'un risque spécifique associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable.
- La partie efficace des variations de juste valeur de dérivés qui sont désignés et satisfont aux critères de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les gains ou les pertes liés à la partie inefficace sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat au poste « Gains/pertes latents sur instruments financiers ».

- Les montants cumulés dans les capitaux propres sont reclassés au compte de résultat de la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Les gains ou les pertes liés à la partie efficace de *swaps* de taux d'intérêt couvrant des emprunts à taux variable sont comptabilisés au compte de résultat.
- Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou pertes cumulés alors comptabilisés dans les capitaux propres restent dans les capitaux propres et sont comptabilisés en résultat lorsque la transaction prévue est comptabilisée *in fine* au compte de résultat. Si la réalisation d'une transaction est incertaine, les gains ou les pertes cumulés qui étaient comptabilisés dans les capitaux propres sont immédiatement transférés au compte de résultat.
- **Instruments dérivés** : les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat au poste « Gains/pertes latents sur instruments financiers ».
- Les types de risques auxquels le Groupe est exposé et les instruments financiers dérivés utilisés pour les couvrir sont décrits à la section 4.1.2 « Risque de trésorerie » et à la note 19 « Instruments financiers dérivés ».

3.15 Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur coût et leur valeur de réalisation nette. Lors de la résiliation d'un contrat de location, les actifs concernés sont reclassés de la rubrique « Flotte de location » dans la rubrique « Stocks » à hauteur de leur valeur comptable. À ce stade, aucun autre amortissement n'est facturé. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité ordinaire, diminué des frais de vente variables applicables.

3.16 Créances sur la clientèle et les institutions financières

Cette rubrique comprend :

- les versements échelonnés à recevoir sur les contrats de location simple et de location-financement issus du portefeuille de location, et les montants à recevoir au titre des autres activités ;
- les montants fixes ou déterminables à recevoir d'institutions financières françaises et étrangères.

Le solde des créances, qui est présenté net du cumul des pertes de valeur, est initialement évalué à la juste valeur et postérieurement au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.17 Autres créances et charges constatées d'avance

Elles comprennent les charges constatées d'avance au titre de charges attribuables à une période ultérieure, majorées des montants restant à recevoir.

3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités, les dépôts bancaires à vue, les autres investissements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Dans le bilan consolidé, les découverts bancaires sont présentés dans les

emprunts au passif courant. Les équivalents de trésorerie désignent des investissements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, soumis à un risque de variation de valeur négligeable. Les équivalents de trésorerie ont généralement un caractère court terme lorsque leur échéance est inférieure ou égale à 3 mois à compter de leur date d'acquisition.

3.19 Avantages au personnel

Le Groupe dispose de différents plans d'avantages postérieurs à l'emploi, dont des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies.

3.19.1 Engagements de retraite

Les sociétés du Groupe gèrent différents régimes de retraite. Le Groupe dispose à la fois de plans à prestations définies et de plans à cotisations définies. Un régime de retraite à cotisations définies est un régime en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité distincte (un fonds). Le Groupe n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Un régime à prestations définies désigne un régime de retraite autre que les régimes à cotisations définies.

Généralement, les régimes à prestations définies prévoient qu'un membre du personnel recevra un montant défini lors de son départ en retraite, en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif comptabilisé au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'engagement à la clôture, et aux ajustements au titre du coût des services passés non comptabilisés. L'engagement au titre des régimes à prestations définies est calculé chaque année par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures, estimées à l'aide de taux d'intérêt d'obligations d'entreprise de qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des dates d'échéance proches de celles de l'engagement de retraite concerné.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements et de modifications antérieurs des hypothèses actuarielles sont imputés aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global de la période durant laquelle ils surviennent.

Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance-retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Le Groupe n'est pas tenu d'effectuer des paiements supplémentaires une fois les cotisations payées. Les cotisations sont comptabilisées en charges dans les avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 29 « Engagements de retraite et avantages à long terme ».

3.19.2 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque le Groupe met fin au contrat de travail avant la date normale de départ en retraite, ou lorsqu'un membre du personnel accepte un départ volontaire en échange de ces avantages. Le Groupe comptabilise des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin à l'emploi à travers un plan

de licenciement formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter. En cas d'offre encourageant les départs volontaires, les indemnités de fin de contrat de travail sont évaluées sur la base du nombre de salariés qui devraient statistiquement accepter l'offre. Les avantages payables à plus de 12 mois après la date de clôture sont actualisés.

3.19.3 Intéressement et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des primes et de l'intéressement, sur la base d'une formule qui intègre le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société, après certains ajustements. Le Groupe constitue une provision lorsqu'il y est contractuellement tenu, ou lorsqu'une pratique passée a généré une obligation implicite.

3.20 Provisions

Le Groupe comptabilise des provisions pour coûts de restructuration et procédures judiciaires lorsqu'il a une obligation actuelle, juridique ou implicite au titre d'événements passés ; lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; et lorsque le montant a été estimé de manière fiable. Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation des contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un grand nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Une provision est comptabilisée même si la probabilité de sortie pour chacun des éléments de cette catégorie d'obligations est faible.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses devant être engagées pour éteindre l'obligation, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cette obligation.

L'augmentation de la provision due à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêts.

Provision pour risque de sinistre

Le Groupe fournit à ses clients une assurance dommage et réparation en échange du paiement d'une prime mensuelle. Les produits de l'assurance-dommage sont comptabilisés sous la rubrique « Chiffre d'affaires ». Des informations supplémentaires sont présentées à la note 8 « Chiffre d'affaires et coût des ventes ».

Parallèlement, le Groupe calcule une provision pour dommage sur la base de deux éléments :

- **provision sur sinistres déclarés** : cette provision correspond aux coûts des sinistres futurs, nets des montants recouvrables, qui se sont déjà produits et ont été déclarés. Cette provision est déterminée comme suit : un coût moyen est calculé sur la base du type d'incident et de l'expérience passée ;
- **provision sur sinistres survenus mais non déclarés (IBNR)** : la provision pour IBNR est déterminée sur la base du délai moyen entre un sinistre et la déclaration du sinistre, la fréquence moyenne des sinistres et le coût moyen des sinistres au cours des 12 mois précédents.

À la fin de chaque mois, le Groupe effectue un test de suffisance de la provision pour sinistres. Si le montant de la provision est insuffisant au regard du montant de la provision pour sinistres déclarés et de la provision pour IBNR, telles que déterminées ci-dessus, il est immédiatement ajusté. Les sinistres déclarés restent en cours tant qu'on peut raisonnablement considérer qu'un paiement devra être effectué.

Lorsqu'une police limitant les pertes plafonnant le risque de pertes à un niveau donné a été mise en place, les provisions pour sinistres déclarés et non déclarés constituées ne dépassent pas le plafond. Au-delà de ce plafond, tous les sinistres sont transférés au réassureur de la couverture en excédent de pertes. Les couvertures en excédent de pertes sur des sinistres individuels sont également prises en compte dans l'évaluation des demandes d'indemnisation, plus l'IBNR. Le coût brut des demandes d'indemnisation est ramené au plafond par sinistre. Même lorsqu'il existe une assurance en excédent de pertes, s'il est anticipé que le total des sinistres sera inférieur à la prime et la couverture en excédent de pertes, le profit est comptabilisé selon la méthode normale.

3.21 Fournisseurs et autres créanciers

Les fournisseurs et autres créanciers sont des obligations de payer en contrepartie de biens ou de services achetés à des fournisseurs dans le cadre de l'activité ordinaire. Les dettes fournisseurs sont classées en passif courant lorsqu'elles sont dues à un an ou moins (ou dans le cycle normal des activités opérationnelles si elles sont dues à plus d'un an). Dans le cas contraire, elles sont présentées en passifs non courants.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.22 Revenus courants et impôts différés

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, ou directement dans les capitaux propres. Le cas échéant, ils sont également comptabilisés dans l'état du résultat global ou directement dans les capitaux propres, selon le cas.

La charge d'impôt exigible est calculée sur la base des lois fiscales promulguées ou quasiment promulguées en fin d'exercice dans les pays où la Société et ses filiales exercent des activités et génèrent un résultat imposable.

La Direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales pour les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions, le cas échéant, sur la base des montants devant être payés à l'administration fiscale.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ; aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, ce qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont provisionnés au titre des différences temporaires liées aux participations dans les filiales et les entreprises associées, hormis les passifs d'impôt différé lorsque le Groupe contrôle l'échéance de renversement des différences temporaires et qu'il est probable que celles-ci ne s'inverseront pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale pour la même entité imposable ou pour des entités imposables différentes si le Groupe a l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

3.23 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément aux normes suivantes :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

L'effet combiné des normes relatives aux contrats de location (IFRS 16) et aux produits (IFRS 15) met l'accent sur l'identification des composantes location et non-location afin d'évaluer des obligations de performance distinctes. Aussi bien le preneur que le bailleur considèrent le droit d'utilisation d'un actif comme une composante location distincte si elle répond aux critères suivants :

- le preneur peut bénéficier de l'utilisation de cet actif sous-jacent, soit seul, soit conjointement à d'autres ressources facilement disponibles ; et
- l'actif n'est ni fortement dépendant ni fortement lié aux autres actifs du contrat.

Les activités ou les coûts qui transfèrent un bien ou un service au locataire sont considérés comme des composantes non-location.

Les montants exigibles pour les activités et les coûts qui ne transfèrent pas un bien ou un service font partie de la contrepartie totale et sont attribués aux composantes location et non-location identifiées dans le contrat.

Si un contrat contient une composante location et une ou plusieurs composantes location et non-location, alors l'IFRS 16 exige d'un bailleur qu'il répartisse toujours la contrepartie d'un contrat selon l'approche de l'IFRS 15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires ».

Le processus en cinq étapes requis par l'IFRS 15 est récapitulé comme suit :

Étape 1 : Identifier le contrat avec les clients

Chaque contrat entre le Groupe et le locataire est clairement identifié.

Étape 2 : Identifier les obligations de performance prévues au contrat

L'identification de chaque composante location distincte en vertu de l'IFRS 16 est conforme à l'identification des obligations de performance dans un contrat de revenus en vertu de l'IFRS 15. Le chiffre d'affaires englobe également les différentes composantes non-location des versements échelonnés au titre d'un contrat de location, telles que les réparations, l'entretien et les pneumatiques, la rétention du risque de sinistre, les véhicules de remplacement, etc. Les revenus relatifs aux composantes location sont décrits aux sections (a) et (b) ci-dessous. Les différents services proposés par le Groupe sont considérés comme distincts car ils sont vendus séparément et sont présentés de façon séparée dans le contrat (composantes non-location). Le prix de chaque service est fixé séparément et chaque contrat prévoit un service de base et des options supplémentaires pour les clients.

Étape 3 : Déterminer le prix des transactions

Le prix des transactions est déterminé aisément étant donné que le Groupe n'a aucune contrepartie variable à la finalisation du contrat.

Étape 4 : Attribuer le prix des transactions

Un bailleur attribue la contrepartie d'un contrat aux composantes distinctes location et non-location en appliquant la norme IFRS 15. Le Groupe établit les prix des transactions en estimant les prix de vente de chaque obligation de performance car chaque service fourni au client a un prix distinct.

Étape 5 : Comptabiliser le chiffre d'affaires lorsque (ou dès que) une obligation de performance est remplie

Tous les services fournis par le Groupe sont considérés comme des obligations de performance remplies dans le temps car les clients reçoivent et consomment simultanément tous les avantages offerts par la Société.

a) Contrats de location simple

Pour les contrats de location simple, les revenus des contrats de location simple (amortissements et intérêts) sont comptabilisés de façon linéaire conformément à l'IFRS 16 pendant la durée du contrat, sur la base du total des paiements contractuels rapportés à la durée du contrat de location (nombre de mois).

b) Contrats de location-financement

Pour les contrats de location-financement, la norme IFRS 16 est appliquée et le résultat est réparti entre principal et produits financiers. Le montant du principal est déduit de l'encours et les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat de chaque période de façon à obtenir un taux de rendement périodique constant sur l'investissement net dans le contrat de location. Le Groupe utilise la méthode de l'investissement net pour affecter le résultat brut, qui exclut l'impact des flux de trésorerie découlant des taxes et du financement relatifs à un contrat de location. En outre :

- le montant dû par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement est comptabilisé dans les créances du bilan à hauteur d'un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Sur la durée du contrat de location, les loyers sont répartis entre la réduction de l'investissement net dans le contrat de location et les produits financiers. L'investissement net dans un contrat de location équivaut à l'investissement brut actualisé sur la base du taux d'intérêt implicite prévu par le contrat ;
- à tout moment de la durée du contrat, l'investissement net correspond aux paiements minimaux résiduels au titre du contrat de location, diminués de la partie attribuable aux intérêts. Les créances sur les contrats de location-financement sont présentées à la note 22.

c) Autres produits opérationnels liés aux services

- *Produits de la vente de véhicules* : le chiffre d'affaires englobe également les produits de la vente de véhicules à l'issue des contrats de location, et les revenus découlant de la facturation en fin de contrat de prestations telles que les frais de réparation qui sont imputés au client. Les produits de la vente de véhicules sont comptabilisés lors de la vente de ces derniers.
- *Intermédiation* : dans certains cas, une entité du Groupe peut agir en qualité d'intermédiaire entre un client et un tiers pour la fourniture de services. Ce peut être le cas pour la fourniture de cartes d'approvisionnement en carburant, le paiement des taxes routières, la refacturation des frais d'entretien aux clients qui n'ont pas opté pour l'inclusion de l'entretien dans leur contrat de leasing, etc. En l'absence de valeur ajoutée pour le Groupe, ces produits ne sont pas constatés dans le chiffre d'affaires.

- *Prolongation non contractuelle* : lorsqu'un client conserve le véhicule pendant une période dépassant la date de restitution contractuelle (prolongation non contractuelle), la location continue à être facturée au client et l'amortissement correspondant continue à être comptabilisé normalement.
- *Paiements initiaux* : lorsque, dans le cadre des contrats de location simple, des clients effectuent des paiements initiaux significatifs (le « ballon », supérieur à 10 % du prix de catalogue du véhicule) à la mise en place du contrat de location, les paiements sont inscrits au bilan et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Concernant les contrats de location-financement, les paiements initiaux et les coûts directs initiaux sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt implicite prévu par le contrat de location et sont comptabilisés en un montant égal sur la durée du contrat de location comme un ajustement du rendement.
- *Avantages dans les contrats de location* : lorsque des avantages sont accordés au preneur lors de la négociation ou du renouvellement d'un contrat de location (par exemple, des paiements initiaux en numéraire au preneur, la prise en charge des coûts par le bailleur ou une baisse des loyers au début du contrat), ces avantages sont comptabilisés de façon linéaire en diminution des revenus locatifs sur la durée du contrat de location.
- *Pénalités de retard* : lorsque des pénalités de retard sont facturées aux clients, les produits y afférents sont comptabilisés uniquement lorsque les clients ont réglé.
- *Dépôts de garantie* : les avances sur loyers reçues sous forme de dépôts sont inscrites au bilan et reprises conformément aux dispositions contractuelles.
- *Maintenance* : afin de comptabiliser le chiffre d'affaires selon un schéma qui reflète le transfert du contrôle des services fournis, les produits liés à l'entretien et aux pneumatiques sont comptabilisés conformément au profil de coûts d'entretien normal ; les « courbes de coûts » qui en résultent sont revues périodiquement afin de faire correspondre les dépenses de maintenance historiques réelles locales avec les profils de coûts attendus. Du fait de cette méthode, les produits différés liés à l'entretien sont comptabilisés en provision au début du contrat, puis repris durant la seconde partie du contrat. Le résultat de l'entretien sera le contrat sera comptabilisé pendant la durée du contrat. Le profit ou la perte mensuel(le) correspond à la différence entre les produits profilés et les coûts réels.

3.24 Coût des ventes – services

Le coût des ventes comprend le coût lié à la fourniture des composants de services précités dans le cadre des versements échelonnés au titre des contrats de location (y compris l'entretien, le remplacement et les pneumatiques d'hiver, les assurances, les réparations et la fourniture de véhicules de remplacement à court terme).

3.25 Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et assimilés pour tous les actifs et passifs porteurs d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode de la comptabilité d'engagement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier.

La composante intérêt des versements échelonnés des contrats de location simple, qui est prélevée linéairement au client, est comptabilisée dans les « Revenus des contrats de location simple » selon la méthode du taux d'intérêt effectif en utilisant le taux contractuel et sur la base de la valeur nette d'investissement de l'actif loué.

Les produits d'intérêts liés aux contrats de location-financement sont comptabilisés au compte de résultat en cumulant les produits d'intérêts de l'investissement net (selon la méthode du taux d'intérêt effectif). Les produits du contrat de location sont répartis par le bailleur entre la réduction de l'investissement net et la comptabilisation des produits d'intérêts de façon à produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

3.26 Frais généraux et charges administratives

Ce poste comprend les frais généraux, les coûts d'automatisation, les frais publicitaires, les honoraires professionnels et les autres frais généraux.

3.27 Paiements fondés sur des actions

Les avantages à titre de rémunération basée sur des actions sont proposés aux salariés *via* les dispositifs d'intéressement à long terme et les plans d'actionnariat destinés aux salariés d'ALD. Des informations relatives à ces dispositifs et ces plans sont présentées à la note 27.

La juste valeur des actions attribuées au titre du dispositif d'intéressement à long terme d'ALD est comptabilisée comme une charge au titre des avantages au personnel avec une augmentation correspondante des capitaux propres. Le montant total à comptabiliser en charges est déterminé en fonction de la juste valeur des actions attribuées. Le coût total est comptabilisé sur la période d'acquisition, qui correspond à la période pendant laquelle toutes les conditions d'acquisition spécifiées doivent être remplies. Au terme de chaque période, l'entité revoit ses estimations du nombre d'actions susceptibles d'être acquises sur la base des conditions d'acquisition et de service non marchandes. L'impact de cette révision est comptabilisé sur les premières estimations, le cas échéant, au compte de résultat, avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Note 4 Gestion des risques financiers

4.1 Facteurs de risques financiers

4.1.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes découlant de l'incapacité des clients du Groupe à honorer leurs engagements financiers. Le risque de crédit englobe le risque de contrepartie. En outre, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, qui provient d'une exposition importante à un risque donné, à une ou un petit nombre de contreparties.

Politique de gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un client ne sera pas à même d'honorer ses engagements financiers envers ALD. Toutes les entités d'ALD doivent respecter des procédures de gestion des risques émises de façon centralisée, qui définissent la façon dont les demandes de prêt doivent être étudiées et validées, ainsi que les rôles et les responsabilités de tous les acteurs impliqués dans le processus d'octroi de prêts. Chaque filiale a un pouvoir d'octroi de prêt donné, approuvé par la Direction générale d'ALD et le Département des risques de Société Générale, pouvoir défini en fonction de la taille de la flotte de véhicules, de la maturité de la filiale et du type de client concerné (entreprise, particulier, institution financière, etc.). Chaque filiale peut décider indépendamment de son risque de contrepartie en fonction de sa capacité d'octroi. Au-delà, les

prêts sont autorisés de façon centralisée en concertation avec le Département des risques de Société Générale.

Des comités des risques sont tenus régulièrement par ALD afin d'examiner tous les risques potentiels et de veiller à la bonne application des procédures de gestion du risque de crédit. Tous les indicateurs de risque standards (arriérés/défaut/Coût du risque, etc.) sont également contrôlés de façon centralisée. Toutes les entités d'ALD appliquent le même processus localement.

Le recouvrement des créances reste principalement sous la responsabilité directe des filiales d'ALD, qui possèdent des équipes chargées de recouvrer les factures impayées conformément aux réglementations locales et aux pratiques du marché. Les processus locaux doivent cependant respecter les instructions et les lignes directrices distribuées à l'ensemble du réseau. Dans le cadre des revues périodiques des risques, l'antériorité des créances est également contrôlée tous les mois, et des plans d'action sont mis en œuvre si besoin, sous la supervision de la Direction du pays.

La provision pour dépréciation de créances (Coût du risque) a toujours été très faible du fait de la nature des produits proposés par ALD, d'un contrôle rigoureux du processus d'évaluation et d'un portefeuille de clients diversifié.

Évaluation du risque de crédit

Le Groupe applique la méthode simplifiée de l'IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit attendues, qui s'appuie sur une provision pour pertes attendues sur toute la durée de vie pour toutes les créances clients et créances au titre des contrats de location saines.

Pour les créances clients ou les créances au titre des contrats de location-financement qui ne sont pas en défaut, le Groupe ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise une provision pour pertes sur la base des pertes attendues sur la durée de vie à partir de la comptabilisation initiale des créances. Ces pertes sont évaluées selon une matrice de provision pour les créances associées aux clients sains, comme indiqué ci-dessous. Les taux de défaillance (probabilité de défaut, ou PD) se basent sur les taux de défaillance observés sur la durée de vie des créances (la durée moyenne du contrat pour chaque entité). Des taux de PD sont calculés pour chaque entité et chaque type de client. Ce processus a abouti à la définition d'un taux de PD pour chaque catégorie de créances échues. Les taux de PD ont ensuite été appliqués aux créances échues de la période d'arrêté pour établir la provision totale. La provision pour dépréciation finale est également ajustée de manière à tenir compte des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD) spécifiques à l'entité.

Les taux de pertes historiques sont ajustés pour refléter les informations actuelles et prospectives relatives aux économies locales spécifiques affectant la capacité des clients à régler les créances.

Les pertes de crédit attendues et la matrice de provision sont présentées à la note 22 « Créances sur les clients et les institutions financières ».

La définition ou la politique des provisions sur les expositions douteuses selon l'IFRS 9 n'a subi aucun changement. La définition de l'exposition par défaut demeure inchangée.

Le Groupe considère qu'un client est en défaut dès lors que l'une des trois conditions suivantes est remplie :

- des poursuites judiciaires (ou un événement similaire conformément à la législation locale) sont intentées et ont débouché sur une mise en faillite, un redressement ou une liquidation judiciaire du client ;
- ne ou plusieurs factures impayées depuis plus de 90 jours (270 jours pour les administrations publiques ou les contreparties souveraines) ont été enregistrées et une procédure de recouvrement a été lancée ;

- la situation financière du client s'est fortement détériorée, rendant probable une incapacité du client de s'acquitter de ses engagements globaux et entraînant une probabilité de perte élevée.

Lorsqu'un risque de crédit survient, les processus suivants sont mis en œuvre :

- reclassement de l'encours sain en créances douteuses ;
- constitution d'une dépréciation pour perte probable.

Lorsque le client est en défaut, l'intégralité de l'encours est classée dans les créances douteuses conformément au principe de contagion. L'application de ce principe conduit à classer dans les créances douteuses tous les montants en cours se rapportant à un client jugé en défaut, quelle que soit l'antériorité de la facture (un client est soit solvable, soit non solvable).

Si le client appartient à un groupe de sociétés, ou si la société mère de ce client a été classée comme étant en défaut, une étude au cas par cas est entreprise afin de déterminer s'il est nécessaire d'appliquer le même traitement à toutes les entités juridiques de ce groupe. Ce principe de contagion ne s'applique toutefois pas dans les cas suivants :

- les créances exposées à un risque de non-recouvrement qui sont affectées par des litiges juridiques sans rapport avec la solvabilité de la contrepartie ;
- le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de la contrepartie.

Des dépréciations sont comptabilisées uniquement au titre des créances pour lesquelles le client est considéré comme étant en défaut (créance dépréciée). La dépréciation comptabilisée pour risque de défaut correspond à la notation de crédit de chaque client. Elle doit être suffisante pour couvrir l'intégralité de la perte probable liée au non-recouvrement total ou partiel du prêt. La dépréciation est basée sur le montant de l'encours pour le client en défaut.

D'une manière générale, ALD reste propriétaire du véhicule et une dépréciation est constituée au titre des créances enregistrées correspondant aux factures émises. En outre, lorsque la restitution du véhicule est considérée probable, une provision supplémentaire est constituée pour le montant de la perte probable sur la vente de l'actif.

Lorsque le client a donné des garanties donnant un droit de compensation en cas de défaut, ces montants sont pris en compte au cas par cas lors de l'évaluation de la dépréciation.

Instruments financiers dérivés

Outre son exposition au risque de crédit inhérente au leasing automobile, le Groupe est également exposé au risque de crédit du fait de son utilisation d'instruments financiers et de la trésorerie excédentaire déposée auprès des banques. Le Groupe contrôle ce risque en veillant à ce que ses contreparties bénéficient de notes de crédit minimales.

4.1.2 Risques de trésorerie

Le risque de trésorerie couvre trois types de risque : le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change :

- le risque de taux d'intérêt représente le risque que la rentabilité du Groupe soit affectée par les fluctuations des taux d'intérêt ;
- le risque de change correspond au risque que la rentabilité soit affectée par les fluctuations des taux de change ;
- le risque de liquidité désigne le risque que le Groupe soit dans l'incapacité de s'acquitter de ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles en raison d'un décalage entre ses actifs et ses passifs.

La politique de gestion du risque de trésorerie du Groupe consiste à adosser les actifs et les passifs en termes d'échéances, de devises et d'exposition de taux d'intérêt. Des procédures du Groupe définissant l'évaluation de la sensibilité et de la tolérance au risque sont appliquées dans l'ensemble du Groupe et permettent de contrôler rigoureusement le risque de trésorerie. Ces risques sont contrôlés au niveau du Groupe par la trésorerie centrale du Groupe, qui rend compte chaque trimestre à la Direction d'ALD lors de la réunion d'un comité convoqué à cet effet. Ce comité est informé de toutes les évolutions importantes concernant le profil de risque de la trésorerie du Groupe, et décide des mesures à prendre pour atténuer les risques si besoin.

Risque de taux d'intérêt

ALD a pour politique de financer les actifs sous-jacents par des prêts à taux fixe, les contrats de location étant principalement à taux fixe, afin d'éviter tout décalage de taux d'intérêt entre les actifs et les passifs. Le risque de taux d'intérêt structurel provient de l'écart résiduel (excédent ou déficit) de la position à taux fixe prévue de chaque entité. À cette fin, toute exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt doit respecter les limites de sensibilité fixées pour chaque entité. La sensibilité se définit comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures (excédent ou déficit) pour des chocs non stressés de + 100 pdb et - 100 pdb de la courbe des taux.

La trésorerie centrale du groupe ALD surveille l'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe et conseille aux filiales la mise en place d'activités de couverture adéquates. Chaque entité produit un *reporting* mensuel évaluant l'exposition au risque de taux d'intérêt, qui est revu et consolidé par la trésorerie centrale du groupe ALD.

Chaque entité et le Groupe en tant que tel sont soumis à un seuil de sensibilité et à des limites validées par le Comité ALM (ALCO). Les risques structurels du Groupe sont étudiés chaque trimestre lors des réunions de l'ALCO.

Grâce à ce suivi rigoureux de l'exposition au risque de taux d'intérêt par les filiales et à la supervision centralisée du contrôle des actifs et passifs, la sensibilité aux taux d'intérêt du groupe ALD a toujours été limitée.

Évaluation de la sensibilité du groupe à une variation des taux d'intérêt

Amplitude de la variation

Impact sur le compte de résultat (en millions d'euros)

+100 pdb	-11,1
-100 pdb	+11,2

Risque de change

Étant présent dans 26 pays en dehors de la zone euro, le groupe ALD est exposé à un risque de change découlant des entrées et des sorties de trésorerie liées aux activités quotidiennes, et de ses participations dans des filiales en dehors de la zone euro.

Le risque de change lié aux activités actuelles est très limité en l'absence d'activités de leasing transfrontières. Le groupe ALD a pour politique de financer l'actif sous-jacent dans la même devise que celle du contrat correspondant.

Le risque de change résiduel est géré de façon à minimiser l'impact sur le Groupe des fluctuations des devises qu'il utilise.

Pour ce faire, ALD quantifie son exposition au risque de change structurel pour chaque filiale en analysant tous les actifs et passifs découlant des transactions commerciales et pour compte

propre. La sensibilité au risque est évaluée en quantifiant l'impact d'une variation de 10 % du taux de change (monnaie forte face à une monnaie locale) et un seuil est défini pour chaque filiale. Le Département trésorerie du groupe ALD est chargé de contrôler les positions de change structurelles et gère l'impact sur la rentabilité des fluctuations des taux de change. Les risques de change liés aux participations libellées en devises ne sont pas couverts à l'échelle du Groupe, l'exposition au risque étant considérée comme négligeable.

Risque de liquidité

Le groupe ALD est exposé au risque de liquidité, qui consiste à ne pas pouvoir s'acquitter de ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. Une position de liquidité structurelle résulte, par définition, des échéances de toutes les positions en cours inscrites au bilan ou hors bilan selon leur profil de liquidité.

L'exposition du groupe ALD au risque de liquidité est limitée car le Groupe a pour politique de financer l'actif sous-jacent par un instrument ayant une échéance similaire à celle du contrat de location correspondant. L'écart de liquidité résiduel est évalué chaque mois, sous la supervision du Département trésorerie du groupe ALD, en vérifiant si la liquidation de l'actif loué correspond au passif résiduel.

La position de liquidité ainsi évaluée est alors revue et consolidée à l'échelle du Groupe. Tout écart par rapport au seuil de sensibilité est corrigé sous la supervision de la trésorerie centrale du Groupe.

L'essentiel des financements apportés par le Groupe Société Générale est octroyé par l'intermédiaire de Société Générale Luxembourg et Société Générale Paris. Société Générale Luxembourg et Société Générale Paris financent la trésorerie centrale du groupe ALD, qui octroie à son tour des prêts libellés dans différentes devises aux filiales opérationnelles, ainsi qu'aux sociétés holding. Le montant total des prêts octroyés par SG Luxembourg et SG Paris s'établissait à 10 876 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ces prêts avaient une durée de vie résiduelle moyenne de 2 ans.

Le reste du financement de Société Générale est octroyé soit par les succursales ou filiales locales de la banque. Le montant total des prêts octroyés au Groupe par Société Générale, incluant ses succursales et filiales, s'établissait à 13 125 millions d'euros au 31 décembre 2021. Durant l'exercice 2021, 29 % du financement était procuré par des banques externes locales ou par des tiers, pour un montant de 5 392 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Dans le cadre du plan de financement, le groupe ALD lève des fonds externes par le biais de programmes de titrisation adossés à des actifs et du programme d'obligations EMTN décrit ci-dessous.

Les accords de financement suivants conclus par le Groupe ont eu un impact sur l'évaluation du risque de liquidité.

Titrisation

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient des programmes de titrisation adossée à des actifs dans cinq pays européens.

Dans le cadre de ces transactions, des créances contractées sur les futurs loyers perçus et (pour uniquement trois d'entre eux) des créances contractées sur les valeurs résiduelles sont vendues à des entités de titrisation *ad hoc*. Les titres de créances ont été émis par ces entités *ad hoc* et vendus à des investisseurs externes. Les entités *ad hoc* sont chargées du versement des intérêts et du principal aux détenteurs des titres. Les détenteurs des titres n'ont pas de recours contre le Groupe en cas de défaillance de l'entité ALD émettrice ou de défaut du Groupe.

Ces fonds ont tous été levés avec une couverture taux variable contre taux fixe (Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, France et Allemagne).

Pour de plus amples informations sur ces opérations, voir la note 28.

Émission obligataire

Le Groupe participe également à un programme d'obligations à moyen terme libellées en euros (*Euro Medium Term notes* – EMTN). La limite du programme EMTN est fixée à 6 milliards d'euros pour le montant nominal global des billets en circulation à un moment donné. Une demande a été déposée auprès de la Bourse de Luxembourg afin que les titres émis dans le cadre du programme soient inscrits à la cote officielle et admis aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Le programme est noté BBB par l'agence de notation Standard & Poor's et BBB+ par Fitch Ratings.

Autres obligations

En 2018, ALD SA a émis une obligation à impact positif (obligation verte) démontrant son engagement à trouver des solutions financières novatrices pour financer le transport propre et promouvoir la transition vers un avenir faible en carbone. Les produits de l'obligation sont exclusivement utilisés pour financer ou refinancer les véhicules éligibles.

La présentation des emprunts financiers par échéance et des informations complémentaires sur les obligations émises par le Groupe sont fournies à la note 28.

Gestion du capital

ALD est une société commerciale et, en tant que telle, elle n'est soumise à aucune exigence relative au capital réglementaire.

En termes de gestion du capital, le Groupe vise à :

- préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin de continuer à proposer un retour sur investissement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes ; et
- maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe suit attentivement son ratio de levier, défini comme le ratio du total des capitaux propres par rapport à la totalité des actifs, pour lequel il a établi une fourchette cible dans ses communications publiques à l'attention des investisseurs et des agences de notation.

Le ratio au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
Total des capitaux propres	4 845,6	4 195,2
Total de l'actif (1)	26 991,4	25 068,7
Ratio de levier	18,0 %	16,7 %

(1) Le bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été retraité en raison du reclassement de 19 millions d'euros de « Provisions courantes » vers « Créances sur la clientèle et les institutions financières » pour une présentation correcte de l'actif et du passif. L'impact de ce reclassement se traduit par une diminution de l'« Actif courant » de 19 millions d'euros et une diminution du « Passif courant ». Le détail de ce retraitement est présenté dans la note 22 « Créances sur la clientèle et les institutions financières » et la note 30 « Provisions ».

Afin de gérer le capital, pour sa définition même, le Groupe dispose des instruments suivants :

- politique de distribution de dividende annuelle ;

- rendement exceptionnel du dividende pour les actionnaires ;
- nouvelle émission d'actions ;
- nouvelle émission de dette, y compris pour remplacer la dette actuelle par une dette assortie d'un profil différent.

En outre, le Groupe peut appliquer des changements sur le taux de croissance de ses actifs afin de modifier le dénominateur de ce ratio.

4.1.3 Risque lié aux actifs

Le Groupe est exposé à un risque lié aux actifs, qui peut être divisé en deux principales composantes : le risque lié à la valeur résiduelle et le risque lié aux services d'entretien.

Risque lié à la valeur résiduelle

La valeur résiduelle, définie comme la valeur du véhicule à la fin du contrat de location telle qu'estimée par ALD au début de contrat, peut être différente de la valeur de marché future du véhicule à la fin du contrat. Cette différence, qui fait partie du risque global inhérent aux véhicules d'occasion, est gérée par le groupe ALD à travers des procédures internes solides appliquées à toutes les filiales d'ALD pour fixer, contrôler et réévaluer les valeurs résiduelles de la flotte de véhicules en service. La procédure de détermination de la valeur résiduelle définit les processus, les rôles et les responsabilités en jeu dans la détermination de la valeur résiduelle qui sera utilisée pour les contrats futurs. Les valeurs résiduelles sont déterminées à l'échelle locale car l'expertise du marché des véhicules d'occasion est locale, mais elles sont contrôlées et approuvées au niveau central. Les calculs sont basés sur une segmentation affinée du marché et sur un modèle statistique fondé sur les données historiques internes concernant les ventes de véhicules d'occasion pour chaque segment de marché, ainsi que sur les informations de l'argus et sur des facteurs propres aux pays (inflation, ajustements liés au segment de marché, cycle de vie, etc.). Dans le cadre de ce processus, les problèmes externes actuels sont analysés afin d'appliquer un facteur de stress à l'évaluation de la flotte actuelle. La détermination de la valeur résiduelle est revue par la Direction générale locale lors d'un Comité de fixation des prix qui se réunit au moins deux fois par an (chaque trimestre pour les filiales importantes), puis est contrôlée et validée à l'échelle du groupe ALD.

Les valeurs résiduelles de la flotte de véhicules actuellement en service sont revues au moins une fois par an (deux fois par an – soit une par semestre – pour les entités ayant une flotte de plus de 5 000 véhicules). Ce contrôle est réalisé localement à travers un processus de réévaluation revu et approuvé à l'échelle d'ALD. La valeur résiduelle actuelle intégrée au contrat est comparée avec la valeur de marché attendue au cas par cas.

Les ajustements liés aux réévaluations sont comptabilisés par portefeuille, si besoin afin d'obtenir une évaluation proche de la valeur de marché attendue à la fin de contrat, afin d'atténuer tout risque de marché.

Conformément à l'IAS 8, la valeur résiduelle est traitée comme une estimation comptable : toutes les pertes potentielles sur la vente de véhicules sont donc réparties de façon égale entre la date de la réévaluation et la fin du contrat ; lorsque la revalorisation dans un pays produit un bénéfice global, aucun ajustement n'est effectué. La valeur résiduelle du portefeuille total de contrats de location s'élevait à 15 275 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Risque inhérent aux services d'entretien et aux pneumatiques

Le risque lié à l'entretien désigne le risque que les coûts réels d'entretien sur la durée du contrat soient supérieurs aux coûts prévus et établis au début du contrat. Les coûts d'entretien sont déterminés localement à l'aide de statistiques historiques sous la supervision du groupe ALD.

Une revue globale des marges sur l'entretien est réalisée périodiquement pour chaque pays afin d'effectuer une vérification *ex post* des hypothèses sur les coûts et les fréquences.

4.1.4 Risque d'assurance

Le Groupe est exposé au risque de dommage des véhicules et de responsabilité civile découlant d'accidents impliquant des véhicules appartenant à sa flotte. Ce risque peut prendre la forme de responsabilité civile, de défense juridique, de dommage matériel ou d'indemnisation des passagers. Lorsque le Groupe décide de ne pas conserver ce risque ou est juridiquement contraint de s'assurer, ce risque est couvert par des compagnies d'assurances locales. Toutefois, le Groupe a décidé que certaines entités locales conserveraient le risque de dommage matériel sur leurs propres véhicules, lorsque ceci est justifié par la taille de la flotte, son profil de risque et les conditions de marché locales. L'entité qui gère ce risque de dommage matériel doit se conformer à des procédures internes strictes en termes de fixation des prix, de sélection des risques et de constitution de provisions. Les provisions pour dommage matériel sont une combinaison du montant estimé pour couvrir le coût des sinistres futurs, majoré d'une estimation du coût des sinistres futurs encourus mais non encore reçus (IBNR). Cet IBNR est basé sur une analyse statistique de la fréquence et du montant des sinistres.

Le Groupe conserve également certains risques liés aux moteurs (dommage matériel, assurance passagers et responsabilité civile) dans sa propre compagnie de réassurance, ALD Re DAC (ALD Re). ALD Re, qui est basée en Irlande, est régulée par la Banque centrale d'Irlande. La Société réassure les assurances de responsabilité civile, les dommages matériels et les couvertures accessoires pour environ 500 000 véhicules. De plus, elle a des passifs de réassurance couvrant 25 entités au sein du Groupe. ALD Re contrôle rigoureusement son univers de risques, notamment les risques de garantie, de marché, de crédit et opérationnel grâce à une solide structure de gouvernance, un appétit pour le risque clairement défini et un processus de contrôle des risques pointus. En outre, pour minimiser l'impact financier d'un événement individuel, ALD Re achète une protection pour les sinistres dépassant un montant donné. Cette stratégie de réassurance est revue au moins une fois par an.

Par ailleurs, chaque année, un actuaire indépendant doit formuler un avis sur le caractère adéquat des réserves techniques d'ALD Re en regard de ses engagements futurs tels que déterminés par cet actuaire indépendant.

4.2 Estimation de la juste valeur

Le Groupe analyse ses actifs et passifs financiers selon différentes méthodes d'évaluation. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) ;
- données d'entrée, autres que les prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (les prix), soit indirectement (à partir des prix) (niveau 2) ;
- données d'entrée pour l'actif ou le passif non fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables) (niveau 3).

La juste valeur des actifs et passifs financiers est évaluée au coût amorti, à l'exception des éléments suivants :

- créances dont la juste valeur est réputée correspondre au nominal ;
- autres actifs financiers courants qui disposent de prix de marché cotés ; - instruments dérivés de gré à gré.

Instruments financiers de niveau 1

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les prix de marché cotés à la date de clôture. Un marché est considéré actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et interviennent régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales. Le prix de marché coté utilisé pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours acheteur actuel. Ces instruments sont inclus dans le niveau 1. Les instruments inclus dans le niveau 1 englobent principalement des obligations d'entreprises et des investissements en actions.

Instruments financiers de niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les instruments dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles, et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques aux entités. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2. Si une ou plusieurs données importantes ne sont pas basées sur des données de marché observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3.

Les techniques d'évaluation spécifiques utilisées pour évaluer les instruments financiers comprennent notamment :

- les prix de marché cotés ou les prix d'un négociateur pour des instruments similaires ;
- la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt, qui représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, basée sur des courbes de rendement observables ;
- la juste valeur des contrats de change à terme, qui est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture, la valeur qui en résulte étant ramenée à la valeur actuelle ;
- d'autres techniques, telles que l'actualisation des flux de trésorerie, sont utilisées pour déterminer la juste valeur des autres instruments financiers.

Voir la note 25 « Actifs et passifs financiers par catégorie ».

Note 5 Estimations comptables critiques, jugements

La préparation des comptes consolidés du Groupe impose à la Direction de faire preuve de jugement et de formuler des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des revenus, des charges, des actifs et des passifs, ainsi que les informations annexes.

L'incertitude au sujet de ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs ou des passifs affectés au cours des périodes à venir.

Lors de la préparation des comptes consolidés du Groupe, les jugements importants portés par la Direction dans l'application des méthodes comptables du Groupe et les principales sources d'incertitude liées aux estimations étaient en grande partie les mêmes que ceux qui s'appliquaient aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Cependant, du fait de l'incertitude liée à la nature sans précédent de la pandémie de COVID-19, le Groupe s'est continuellement attaché à sélectionner des hypothèses appropriées et à élaborer des estimations fiables qui sous-tendent les diverses conclusions comptables. Les principales

hypothèses concernant les pertes de crédit attendues sont restées les mêmes que celles au 31 décembre 2020. Les estimations relatives à la gestion du risque de valeur résiduelle ont fait l'objet de révisions significatives en raison de la bonne tenue du marché des voitures d'occasion. Veuillez vous reporter à la note 2.1 « Pandémie de COVID-19 » pour plus de détails.

5.1 Réévaluation de la flotte

Les valeurs résiduelles de la flotte de véhicules actuellement en service sont revues au moins une fois par an (deux fois par an – soit une par semestre – pour les entités ayant une flotte de plus de 5 000 véhicules). Ce contrôle est réalisé localement au travers d'un processus de réévaluation revu et approuvé à l'échelle d'ALD. La valeur résiduelle actuelle intégrée au contrat est comparée à la valeur de marché attendue au cas par cas en tenant compte de la concentration des marques et des modèles de véhicules, du type de carburant et d'autres spécificités du marché local. Les ajustements liés aux réévaluations sont comptabilisés par portefeuille, si besoin afin d'obtenir une évaluation proche de la valeur de marché attendue à la fin de contrat, afin d'atténuer tout risque de marché. Conformément à l'IAS 8, la valeur résiduelle est traitée comme une estimation comptable : toutes les pertes potentielles sur la vente de véhicules sont donc réparties de façon égale entre la date de la réévaluation et la fin du contrat ; lorsque la revalorisation dans un pays produit un bénéfice global, aucun ajustement n'est effectué.

En 2021, le Groupe a également pris en compte au niveau central deux autres hypothèses susceptibles d'affecter le futur produit des ventes, telles que :

- la pénurie de semi-conducteurs qui a eu un impact positif sur le produit des ventes attendu ; et
- l'absence de données de marché sur les ventes de véhicules électriques d'occasion, ce qui a conduit la direction à appliquer un risque tampon sur le produit des ventes attendu.

L'impact net sur le compte de résultat de ces deux hypothèses supplémentaires est positif de 10,2 millions d'euros.

5.2 Dépréciation estimée de l'écart d'acquisition

Le Groupe soumet chaque année l'écart d'acquisition à un test de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 3.10.1 des présents comptes consolidés. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été fondés sur des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de formuler des estimations. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur d'utilité sont celles portant sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et d'autres variations anticipées des flux de trésorerie. Le Groupe se base sur un plan d'activité à cinq ans pour chaque unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie identifié. Les plans d'activité utilisés ont intégré des hypothèses pertinentes au regard du climat économique actuel, telles que la croissance du parc automobile, le marché des voitures d'occasion et le risque de crédit.

Sur la base de l'ensemble des hypothèses retenues par le Groupe, aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'a été identifiée.

Des tests de sensibilité, basés sur des hypothèses, sont effectués pour évaluer l'impact sur la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie. Au 31 décembre 2021, la sensibilité aux variations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation a été évaluée.

Les résultats de ces tests montrent :

- qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie opérationnels par rapport aux estimations de la Direction entraînerait une diminution de 10 % de la valeur recouvrable et ne générerait pas de dépréciation supplémentaire ;
- qu'une hausse de 50 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation estimés par la Direction entraînerait une diminution de 6,4 % de la valeur recouvrable et ne générerait pas de dépréciation supplémentaire.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 17 « Écart d'acquisition ».

5.3 Dépréciation de la flotte de location

Lors de l'évaluation annuelle des indications de dépréciation éventuelle d'un actif, le Groupe tient compte de sources d'informations externes et internes. S'il existe une indication de dépréciation, une analyse est conduite pour évaluer si la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie sous contrat de location simple est supérieure à sa valeur recouvrable, qui correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. La Direction contrôle rigoureusement les valeurs résiduelles, qui sont revues en interne au moins une fois par an, conformément aux procédures internes. Les valeurs résiduelles initiales produites par les systèmes internes sont comparées aux valeurs résiduelles anticipées à la fin du contrat, à l'issue d'une revue. Le résultat de cet exercice est utilisé pour évaluer le niveau d'exposition, des réserves constituées et de la dépréciation éventuellement requise. Pour éviter la dépréciation des valeurs résiduelles, chaque pays effectue au moins une revue annuelle des prix, sous la supervision du Groupe, afin de s'assurer que les hypothèses utilisées pour les prix reflètent les conditions de marché futures, et donc que les valeurs résiduelles corollaires sont prévues avec un degré d'exactitude raisonnable et sur des bases homogènes.

Au terme de l'exercice 2021, aucune provision pour dépréciation sur la flotte de location n'a été requise.

5.4 Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur de certains instruments financiers est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe exerce son jugement pour sélectionner différentes méthodes et retenir des hypothèses qui reposent principalement sur les conditions de marché prévalant à la clôture. Le Groupe a utilisé la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour certains actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Ces actifs ne présentent pas de montants significatifs dans les états financiers.

5.5 Indemnités de retraite

La valeur actuelle des engagements de retraite dépend de différents facteurs qui sont déterminés de façon actuarielle sur la base de plusieurs hypothèses. Les hypothèses utilisées pour calculer la charge ou le produit des retraites comprennent le taux d'actualisation. Toute variation des hypothèses affecte la valeur comptable des engagements de retraite. Le Groupe détermine le taux d'actualisation approprié à chaque date de clôture. Il s'agit du taux d'intérêt utilisé pour calculer la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures estimées nécessaires pour régler les engagements de retraite. Pour décider du taux d'actualisation approprié, le Groupe tient compte des taux d'intérêt d'obligations d'entreprise les mieux notées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des échéances résiduelles similaires à celles de l'engagement de retraite concerné.

Une augmentation de +0,5 % du taux d'actualisation par rapport à l'estimation de la Direction se traduirait par une baisse estimée de 1,4 million d'euros de la valeur comptable des engagements de retraite.

Des informations supplémentaires sont présentées à la note 29 « Engagements de retraite et avantages à long terme ».

5.6 Impôt sur les bénéfices

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans différents territoires. La détermination de la provision pour impôt sur le résultat au plan mondial fait largement appel au jugement. Pour bon nombre de transactions et de calculs, la détermination du montant définitif de l'impôt est incertaine. Le Groupe comptabilise un passif au titre des contrôles fiscaux sur la base d'estimations des montants supplémentaires qui seront exigibles. Lorsque le résultat de ces contrôles est différent des montants initialement comptabilisés, ces différences affectent les actifs et passifs d'impôt différé des périodes durant lesquelles le résultat est connu.

5.7 Provision pour sinistres

La provision pour sinistres est basée sur des hypothèses telles que le risque de sinistres techniques, le comportement des assurés, l'inflation et la jurisprudence. Les hypothèses peuvent être différentes des données réelles sous l'effet de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché.

Note 6 Informations sectorielles

Sur le plan géographique, la Direction prend en compte la performance en Europe de l'Ouest, continentale et de l'Est, dans les pays nordiques et en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie et dans le reste du monde.

La trésorerie centrale, située au Luxembourg, fournit des financements aux 20 entités d'ALD présentes dans 13 pays. Le montant total des prêts consentis à ces entités s'élève à 13,9 milliards d'euros.

La trésorerie centrale accorde des prêts aux entités d'ALD dans des conditions de concurrence normales conformément aux directives de l'OCDE ; ces prêts sont documentés par des politiques de prix de transfert *ad hoc*.

Ce département est responsable du contrôle des besoins de financement et des risques structurels du Groupe. En outre, il apporte des conseils techniques sur les instruments financiers, notamment les dérivés, et sur les titrisations et le programme d'émissions obligataires du Groupe.

La Direction du Groupe évalue la performance des secteurs opérationnels sur la base d'un indicateur du chiffre d'affaires et du résultat avant impôt tels que présentés dans les comptes consolidés. Elle s'assure également qu'aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du total du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires et résultat avant impôt

Les ventes entre secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normales. Le chiffre d'affaires réalisé en externe communiqué au Conseil d'administration est évalué de la même manière que celui inscrit dans les états financiers.

(en millions d'euros)	Clôture au 31 décembre 2021		Clôture au 31 décembre 2020	
	Résultat avant impôt	Produits provenant de clients externes	Résultat avant impôt	Produits provenant de clients externes (1)(2)
Europe de l'Ouest	797,0	8 033,7	364,9	7 568,4
Pays nordiques	104,0	1 050,6	73,8	952,9
Europe continentale et de l'Est	168,8	1 032,5	135,2	1 022,4
Amérique latine, Afrique, Asie et Reste du monde	49,0	362,7	40,8	358,9
TOTAL	1 118,7	10 479,6	614,6	9 902,5

(en millions d'euros)	Clôture au 31 décembre 2021	Clôture au 31 décembre 2020
	Produits provenant de clients externes	Produits provenant de clients externes (1)(2)
Revenus des contrats de location (1)(2)	4 477,6	4 396,3
Revenus des services	2 138,3	2 127,9
Produits de la vente de véhicules	3 863,7	3 378,3
TOTAL	10 479,6	9 902,5

Autres informations

(en millions d'euros)	Clôture au 31 décembre 2021		
	Flotte de location	Total de l'actif	Endettement net (3)
Europe de l'Ouest	17 226,5	22 047,3	16 340,7
Pays nordiques	1 885,7	2 061,5	78,3
Europe continentale et de l'Est	1 917,0	2 025,9	1 289,1
Amérique latine, Afrique, Asie et Reste du monde	682,1	856,8	656,4
TOTAL	21 711,3	26 991,4	18 364,6

(en millions d'euros)	Clôture au 31 décembre 2020		
	Flotte de location	Total des actifs (4)	Endettement net (3)
Europe de l'Ouest	15 871,9	20 385,7	15 509,4

Pays nordiques	1 817,7	1 981,6	85,5
Europe continentale et de l'Est	1 797,0	1 932,8	1 235,7
Amérique latine, Afrique, Asie et Reste du monde	590,4	768,6	620,3
TOTAL	20 077,0	25 068,7	17 451

Le tableau ci-après présente la répartition par pays des produits supérieurs à 500 millions d'euros provenant de clients externes et de la flotte de location :

	Clôture au 31 décembre 2021	Clôture au 31 décembre 2020	Clôture au 31 décembre 2021	Clôture au 31 décembre 2020
	Produits provenant de clients externes (en millions d'euros)	Produits provenant de clients externes (en millions d'euros) (1)(2)	Flotte de location (en millions d'euros)	Flotte de location (en millions d'euros)
France	2 241,7	2 039,5	4 977,0	4 630,6
Italie	1 374,8	1 521,6	2 224,9	2 397,7
Royaume-Uni	1 074,7	894,0	2 238,8	1 677,4
Allemagne	921,8	788,6	2 292,1	1 972,4
Espagne	724,1	715,8	1 764,2	1 700,1
Pays-Bas	679,4	661,0	1 466,8	1 374,3
Belgique	622,9	586,7	1 455,3	1 340,3
Autres Pays	2 840,2	2 695,3	5 292,2	4 984,2
	10 479,6	9 902,5	21 711,3	20 077,0

(1) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le reclassement d'un montant de 21,7 millions d'euros entre le poste « Coût des ventes – services » et le poste « Revenus des contrats de location – location simple » a été nécessaire afin de présenter correctement les revenus des contrats de location. Les rabais sur volume payés aux clients, précédemment déclarés au poste « Coût des ventes – services », ont été reclassés en « Revenus des contrats de location simple » car ces rabais résultent des niveaux de revenus de location générés à partir des clients, et non des revenus des services. Ce reclassement a conduit à la réduction du montant comptabilisé en « Revenus des contrats de location simple » et, par voie de conséquence, celui comptabilisé au poste « Marge des contrats de location ».

(2) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le reclassement d'un montant de 10 millions d'euros entre le poste « Autres produits d'intérêts » et le poste « Autres charges d'intérêts » a été nécessaire afin de présenter correctement les charges d'intérêts. Les produits d'intérêts reçus sur instruments financiers ont été présentés sur une base nette avec les charges d'intérêts sur instruments financiers lorsque ces instruments sont intégrés dans la même transaction de financement structuré et qu'ils sont destinés à éliminer le risque de marché lié à cette transaction.

(3) L'endettement net est défini comme la somme des emprunts auprès d'institutions financières (courants et non courants), diminuée du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, tels que présentés dans le bilan consolidé du Groupe.

(4) Le bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été retraité en raison du reclassement de 18,9 millions d'euros des « Provisions courantes » en « Créances sur la clientèle et les institutions financières » pour la présentation correcte de l'actif et du passif. L'impact de ce reclassement se traduit par une diminution de l'« Actif courant » de 18,9 millions d'euros et une diminution du « Passif courant ». Le détail de ce retraitement est présenté dans la note 22 « Créances sur la clientèle et les institutions financières » et la note 30 « Provisions ».

Note 7 Évolutions du périmètre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, à l'exception de deux sociétés qui ont été mises en équivalence (note 18), toutes les autres étaient consolidées par intégration globale. Les variations du périmètre de consolidation par rapport au mois de décembre 2020 sont présentées ci-après :

- au cours du premier semestre 2021, l'entité ALD MHC Mobility Services Malaysia Sdn Bhd a été ajoutée au périmètre, ALD détenant une participation de 60 %, le solde de 40 % étant détenu par un actionnaire externe Mitsubishi HC Capital Inc. L'impact de l'inclusion de cette filiale dans le périmètre de consolidation n'est pas significatif ;
- en 2021, l'activité d'ALD Belarus a été transférée du bureau de représentation déclaré sous ALD Russia à l'entité juridique locale (désormais déclarée en tant que filiale autonome) ;
- ALD Automotive Russie SAS a fusionné au sein de la société mère ALD International SA à compter du 1^{er} janvier 2021 et n'existe plus en tant qu'entité consolidée distincte dans le cadre de l'intégration mondiale.

Activité abandonnée – ALD Fortune Auto Leasing & Renting (Shanghai) Co. Ltd.

Le 28 février 2020, ALD a cédé sa participation de 50 % dans ALD Fortune Auto Leasing & Renting (Shanghai) Co. Ltd. en Chine, ainsi que la participation de 50 % détenue par son partenaire au sein de la coentreprise. L'entité a été sortie du périmètre de consolidation des états financiers du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2020. ALD a comptabilisé un gain après impôt sur la cession de cette activité abandonnée de 10 millions d'euros dans ses états financiers clos le 31 décembre 2020.

Note 8 Revenus et coût des revenus

8a Marge des contrats de location

(en millions d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020 (1)(2)
Revenus des contrats de location – location simple (1)(2)	4 439,2	4 354,9
Intérêts issus des locations-financement	35,7	39,0
Autres produits d'intérêts (2)	2,7	2,4
REVENUS DES CONTRATS DE LOCATION (1)	4 477,6	4 396,3
Coûts des contrats de location – Dépréciations	(3 592,3)	(3 612,8)
Coûts des contrats de location – Financement :		
Charges d'intérêts sur les emprunts auprès d'institutions financières	(119,5)	(141,1)
Charges d'intérêts sur les émissions obligataires	(16,0)	(14,5)
Autres charges d'intérêts (2)	2,9	(13,9)

Total Des Charges d'intérêts	(132,7)	(169,5)
COÛTS DES CONTRATS DE LOCATION – DEPRECIATIONS ET FINANCEMENT	(3 725,0)	(3 782,3)
Instruments dérivés de transaction	(7,4)	4,7
Instruments dérivés – partie inefficace des couvertures de juste valeur	0,3	-
Instruments dérivés – partie inefficace des couvertures de flux de trésorerie	(1,3)	(1,2)
Gains/pertes latents sur instruments financiers dérivés	(8,4)	3,5
Gains ou pertes de change latents	(11,3)	(13,1)
TOTAL DES GAINS/PERTES LATENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	(19,8)	(9,6)
MARGE DES CONTRATS DE LOCATION (1)	732,8	604,4

(1) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le reclassement d'un montant de 21,7 millions d'euros entre le poste « Coût des ventes – services » et le poste « Revenus des contrats de location – location simple » a été nécessaire afin de présenter correctement les revenus des contrats de location. Les rabais sur volume payés aux clients, précédemment déclarés au poste « Coût des ventes – services », ont été reclassés en « Revenus des contrats de location simple » car ces rabais résultent des niveaux de revenus de location générés à partir des clients, et non des revenus des services. Ce reclassement a conduit à la réduction du montant comptabilisé en « Revenus des contrats de location simple » et, par voie de conséquence, celui comptabilisé au poste « Marge des contrats de location ».

(2) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le reclassement d'un montant de 10 millions d'euros entre le poste « Autres produits d'intérêts » et le poste « Autres charges d'intérêts » a été nécessaire afin de présenter correctement les charges d'intérêts. Les produits d'intérêts reçus sur instruments financiers ont été présentés sur une base nette avec les charges d'intérêts sur instruments financiers lorsque ces instruments sont intégrés dans la même transaction de financement structuré et qu'ils sont destinés à éliminer le risque de marché lié à cette transaction.

« Les autres produits d'intérêts » comprennent principalement les revenus perçus au titre des dépôts en espèces auprès de contreparties tierces.

Le poste « Coûts des contrats de location – Dépréciations » se compose des coûts d'amortissement réguliers et comprend également la variation de la provision pour amortissements excédentaires comptabilisée par chaque entité à l'issue du processus de réévaluation de la flotte détaillé à la note 4.1.3. « Risque lié aux actifs ».

Le Groupe réévalue périodiquement sa flotte afin d'identifier et de calculer l'impact de toute variation de la valeur résiduelle estimée des véhicules sous contrats de location simple. Tout risque potentiel est prévu de manière prospective et comptabilisé sur la durée de vie restant à courir, puis libéré lors de la cession. L'impact net de cette provision est inclus dans les coûts de dépréciation. En 2021, l'impact du mouvement des amortissements excédentaires a constitué un coût net de 49,8 millions d'euros (2020 : coût net de 39 millions d'euros).

8b Marge des services

Les produits et les charges englobent les différentes composantes des versements échelonnés au titre des contrats de location, telles que l'entretien et les pneumatiques, la rétention du risque de sinistre et les véhicules de remplacement.

(en millions d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020 (1)
Revenus des services	2 138,3	2 127,9
Coût des ventes – services (1)	(1 488,3)	(1 475,9)

Marge des services	650,0	652,0
--------------------	-------	-------

(1) Voir 8a.

8c Résultat des ventes de véhicules

(en millions d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Produits de la vente de véhicules	3 863,7	3 378,3
Coût de revient des véhicules vendus	(3 426,0)	(3 317,1)
Résultat des ventes de véhicules	437,7	61,1

Pour de plus amples détails concernant les produits de la vente de véhicules, se référer à la note 3.24 (c)(i).

Le coût de revient des véhicules vendus représente la valeur amortie du véhicule et les coûts d'élimination supplémentaires.

L'augmentation significative du résultat des ventes de voitures d'occasion est tirée par des conditions exceptionnellement favorables sur les marchés des voitures d'occasion en raison des pénuries de semi-conducteurs qui ont affecté la disponibilité de voitures neuves et allongé les retards de livraison et du fait de la voiture devenue un mode de transport privilégié en raison de la pandémie.

8d Revenus

Le tableau ci-après récapitule les revenus inclus dans les marges analysées aux points 8a, 8b et 8c. Ils sont ventilés entre « Revenus des activités de location » et « Produits de la vente de véhicules » à la fin des contrats de location.

(en millions d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020 (1)(2)
Revenus des services	2 138,3	2 127,9
Revenus des contrats de location – location simple (1)	4 439,2	4 354,9
Produits d'intérêts (2)	38,4	41,5
Revenus des contrats de location (1)	4 477,6	4 396,3
SOUS-TOTAL – REVENUS DES ACTIVITES LOCATIVES (1)	6 615,9	6 524,2
Produits de la vente de véhicules	3 863,7	3 378,3
TOTAL DES REVENUS (1)	10 479,6	9 902,5
TOTAL DES REVENUS HORS PRODUITS D'INTERETS (1)	9 629,1	9 077,0

(1) et (2) Voir 8a.

Note 9 Provisions pour dépréciation de créances

(en millions d'euros)	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2021	2020
Dépréciation		(104,2)	(142,0)
Reprise de dépréciation (1)		79,4	70,9
Provisions pour dépréciation de créances	2.1, 22	(24,8)	(71,1)

(1) La reprise de dépréciation représente les créances douteuses recouvrées au cours de l'exercice et la variation des provisions au titre d'IFRS 9.

Note 10 Charges de personnel

(en millions d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Salaires et traitements	(333,6)	(316,7)
Charges sociales	(69,7)	(65,0)
Coûts des prestations définies au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(2,5)	(2,3)
Autres charges de personnel	(27,9)	(24,4)
TOTAL	(433,7)	(408,4)

Les effectifs moyens du Groupe (incluant le personnel temporaire) durant l'exercice s'élevaient à 6 748 (2020 : 6 543). À la clôture, les effectifs du Groupe en équivalent temps plein s'élevaient à 6 893 (2020 : 6 606).

Note 11 Frais généraux et charges administratives

Les frais généraux et les charges administratives comprennent principalement les coûts informatiques, les honoraires professionnels et les frais de marketing. ALD continue d'accélérer son programme d'investissements informatiques dans le cadre de la volonté du Groupe de se positionner comme le premier choix en termes de solutions de mobilité sur le marché. Le Groupe a mis l'accent en particulier sur les solutions numériques afin d'enrichir davantage l'expérience client, notamment des portails Web visant à la gestion de la flotte, et sur les investissements dans le développement de nouveaux produits flexibles pour les clients.

Note 12 Dotation aux amortissements

(en millions d'euros)	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2021	2020
Amortissement des autres immobilisations corporelles	15	(18,2)	(25,7)
Amortissement des immobilisations incorporelles	15	(27,3)	(16,0)
Dépréciation du droit d'utilisation des actifs	16	(19,7)	(21,1)
TOTAL		(65,1)	(62,9)

Note 13 Charge d'impôt

(en millions d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Impôt exigible	(167,6)	(64,6)
Impôt différé	(71,1)	(44,3)
Impôt sur le résultat	(238,6)	(108,9)

En 2021, le Groupe a enregistré un bénéfice de 11,1 millions d'euros (2020 : 37 millions en d'euros) suite à l'introduction en Italie de la loi de stabilité budgétaire 2016 et 2017, qui accorde un avantage fiscal afin d'encourager l'achat de nouvelles immobilisations corporelles. Cet avantage permet une augmentation supplémentaire de 40 % des amortissements, qui peut être déduite de la base imposable et n'est accessible qu'aux entreprises qui perçoivent des revenus et non aux particuliers.

ALD Automotive Italia SRL (Italie) avait rejoint le groupe de consolidation fiscale de Société Générale en Italie en 2016. Ce régime permet de déterminer une base imposable IRES unique comprenant le revenu imposable et les pertes de chacune des entités participantes. Le paiement de l'allègement de Groupe est égal à l'avantage fiscal et les montants sont inclus dans l'impôt exigible.

Rapprochement du taux d'imposition effectif

(en millions d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Résultat avant impôt	1 118,7	614,6
Taux d'impôt standard en France	28,41 %	32,02 %
Charge d'impôt au taux standard	(317,8)	(196,8)
Impôts calculés en fonction du taux d'impôt sur le résultat applicable dans chaque pays concerné	65,5	62,0
Effets d'impôt :		-

• Résultats nets d'impôt déclarés des entreprises associées	(0,6)	0,6
• Résultats non imposables	(7,3)	(12,3)
• Charges non déductibles fiscalement	5,0	23,4
• Consommation des déficits fiscaux précédemment non comptabilisés	-	0,3
• Déficits fiscaux pour lesquels aucun actif d'impôt différé sur le résultat n'a été comptabilisé	-	(1,5)
• Réévaluation des impôts différés	19,3	22,6
• Ajustement par rapport aux années précédentes	7,7	(0,7)
• Autre (1)		
TOTAL	(10,5)	(6,6)
Taux d'imposition effectif sur le résultat	(238,6)	(108,9)
	21,33 %	17,73 %

(1) Impôts principalement régionaux basés sur les activités productives

L'impact positif sur les dépenses non déductibles fiscalement continue d'être tiré par l'avantage que procure la loi de stabilité en Italie, bien que pour un montant inférieur à celui des précédents exercices, car les véhicules éligibles à cet avantage fiscal ont été progressivement écoulés.

L'ajustement au titre des exercices antérieurs est principalement lié au Luxembourg où 8,3 millions d'euros supplémentaires correspondent à l'avantage fiscal qui peut être déduit de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 13 % de l'investissement supplémentaire réalisé au cours de l'exercice dans des actifs éligibles conformément à l'article 152 *bis* de la loi luxembourgeoise relative à l'impôt sur le revenu.

Concernant l'impôt sur le résultat calculé aux taux en vigueur en 2021 dans les pays respectifs, les principaux contributeurs sont le Royaume-Uni, l'Irlande, le Luxembourg, l'Italie, la Russie, la Finlande et l'Espagne où les taux d'imposition effectifs sont inférieurs au taux d'imposition effectif en France (taux d'imposition respectifs de 19 %, 12,5 %, 18,9 %, 24 %, 20 %, 20 % et 25 %).

Variation nette des impôts différés

La variation brute des impôts différés nets est présentée ci-après :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2021	2020
Passifs d'impôts différés nets au 1er janvier	(257,6)	(220,0)
Charges du compte de résultat	(71,1)	(44,3)
Impôts portés directement au débit/(crédit) des capitaux propres	(7,5)	(0,3)
Différences de conversion	13,3	9,0
Variations de périmètre	-	(2,0)
Passifs d'impôts différés nets au 31 décembre	(322,9)	(257,6)

Nature des impôts différés

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2021	2020
Amortissements dérogatoires	(604,1)	(511,0)
Provisions	156,9	143,9
Déficits fiscaux	67,3	76,0
Gains de juste valeur	3,6	(1,6)
Engagements de retraite	3,2	4,1
Autres différences temporaires	50,1	30,7
Autres	0,1	0,3
Actifs/(Passifs) d'impôts différés nets	(322,9)	(257,6)

En raison des difficultés actuelles causées par la pandémie de COVID-19, le Groupe a examiné l'effet des modifications des projections et de la probabilité des bénéfices imposables futurs sur la comptabilisation et le recouvrement ultérieur des actifs d'impôt différé. Aucun indicateur ne permet de penser que la disponibilité des écarts temporaires imposables admissibles, ainsi que les bénéfices imposables futurs, ont été affectés et que les actifs d'impôt différé ne seront pas recouvrables à l'avenir.

Les filiales du Groupe suivent localement l'évolution de la loi relative à l'impôt sur le revenu votée dans le cadre des mesures prises par le gouvernement en réponse à la COVID-19, notamment les allègements fiscaux pour certains types de revenus, des déductions fiscales supplémentaires, un taux d'imposition réduit ou une période prolongée pour utiliser les pertes fiscalement déductibles. Au 31 décembre 2021, aucun changement substantiel susceptible d'avoir un impact majeur sur les déclarations du Groupe n'a été adopté.

Déficits fiscaux

La majorité des pertes fiscales de 2021, d'un montant de 67,3 millions d'euros (2020 : 76 millions d'euros) sont attribuables à la Norvège pour 16,9 millions d'euros (2020 : 23 millions d'euros), à la France pour 28,5 millions d'euros (2020 : 40,1 millions d'euros) et à la Belgique pour 13,9 millions d'euros (2020 : 9,7 millions d'euros). Ces entités ont utilisé la stratégie d'amortissement accéléré qui conduit à la comptabilisation des pertes fiscales et au report des passifs fiscaux. Aucune perte fiscale cumulée significative n'a été encourue au cours des deux derniers exercices.

Note 14 Flotte de location

(en millions d'euros)

Flotte de location

Au 1er janvier 2020	
Coût	27 563,4
Amortissements et pertes de valeur	(7 226,7)
Valeur comptable au 1er janvier 2020	20 336,7
Clôture au 31 décembre 2020	
Valeur nette comptable à l'ouverture	20 336,7
Acquisitions	7 195,6
Cessions	(3 231,9)
Amortissements	(3 824,3)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0,9
Différences de conversion	(400,1)
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2020	20 077,0
Au 31 décembre 2020	
Coût	27 749,3
Amortissements et pertes de valeur	(7 672,3)
Valeur comptable au 31 décembre 2020	20 077,0
Clôture au 31 décembre 2021	
Valeur nette comptable à l'ouverture	20 077,0
Acquisitions	8 767,8
Cessions	(3 530,5)
Amortissements	(3 708,5)
Différences de conversion	105,5
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2021	21 711,3
Au 31 décembre 2021	
Coût	29 917,0
Amortissements et pertes de valeur	(8 205,7)
Valeur comptable au 31 décembre 2021	21 711,3

Aux 31 décembre 2021 et 2020, aucune dépréciation de la « Flotte de location » n'avait été comptabilisée.

Le Groupe a conclu un certain nombre de programmes de titrisation adossée à des actifs qui impliquent la vente de créances de location à terme échelonnées et, dans certains cas, de créances liées à la valeur résiduelle provenant de diverses filiales d'ALD à des sociétés *ad hoc* qui sont incluses dans les comptes consolidés du Groupe.

À la suite de cette cession, la valeur nette comptable des actifs de location simple titrisés s'élèvent à 2 466 millions d'euros au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 1 801 millions d'euros). Ces créances ne peuvent être cédées.

Pour plus de détails sur les opérations de titrisation et les actifs transférés, il convient de se reporter à la note 28.

Note 15 Autres immobilisations corporelles et incorporelles

Autres immobilisations corporelles

(en millions d'euros)

	Notes	Terrains	Immeubles	Equipements	Total
Au 1er janvier 2020					
Coût		4,5	72,7	144,2	221,4
Amortissements et pertes de valeur			(26,6)	(76,6)	(103,2)
Valeur comptable au 1er janvier 2020		4,5	46,1	67,6	118,2
Clôture au 31 décembre 2020					
Valeur nette comptable à l'ouverture		4,5	46,1	67,6	118,2

Acquisitions	-	18,1	33,5	51,7
Cessions	-	(7,3)	(11,7)	(18,9)
Amortissements	12	-	(6,3)	(19,4)
Transfert en immobilisations incorporelles (1)	-	(16,6)	(25,7)	(42,3)
Différences de conversion	-	(0,6)	(1,9)	(2,4)
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2020 (1)	4,5	33,5	42,5	80,5
Au 31 décembre 2020				
Coût	4,5	64,2	90,5	159,2
Amortissements et pertes de valeur		(30,8)	(48,0)	(78,8)
Valeur comptable au 31 décembre 2020 (1)	4,5	33,5	42,5	80,5
Valeur nette comptable à l'ouverture				
	4,5	33,5	42,5	80,5
Acquisitions	-	3,2	31,4	34,6
Cessions	-	(0,7)	(11,7)	(12,5)
Amortissements	12	-	(5,9)	(18,2)
Différences de conversion	-	0,2	0,3	0,5
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2021	4,5	30,2	50,3	85,0
Au 31 décembre 2021				
Coût	4,5	66,0	103,3	173,8
Amortissements et pertes de valeur		(35,8)	(53,0)	(88,8)
Valeur comptable au 31 décembre 2021	4,5	30,2	50,3	85,0

Autres immobilisations incorporelles (en millions d'euros)

	Notes	Logiciels	Autres	Total
Au 1er janvier 2020				
Coût		77,3	12,7	90,0
Montants cumulés des amortissements et dépréciations		(48,4)	(1,2)	(49,6)
Valeur comptable au 31 décembre 2020 (1)		28,8	11,5	40,4
Exercice clos le 31 décembre 2020				
Valeur nette comptable à l'ouverture		28,8	11,5	40,4
Acquisitions		10,3	3,7	14,0
Cessions		(0,3)	(2,2)	(2,5)
Amortissements	12	(14,6)	(1,5)	(16,0)
Transfert de l'écart d'acquisition			0,8	0,8
Transfert des autres immobilisations corporelles (1)		-	42,3	42,3
Différences de conversion		(0,1)	(0,0)	(0,1)
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2020 (1)		24,1	54,7	78,8
Au 31 décembre 2020				
Coût		85,3	93,4	178,8

Montants cumulés des amortissements et dépréciations		(61,2)	(38,8)	(100,0)
Valeur comptable au 31 décembre 2020 (1)		24,1	54,7	78,8
Clôture au 31 décembre 2020				
Valeur nette comptable à l'ouverture		24,1	54,7	78,8
Acquisitions		9,6	45,4	55,0
Cessions		(0,0)	(18,1)	(18,1)
Amortissement	12	(14,7)	(12,6)	(27,3)
Différences de conversion		0,1	0,3	0,3
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2021		19,1	69,6	88,7
Au 31 décembre 2021				
Coût		90,3	113,3	203,6
Montants cumulés des amortissements et dépréciations		(71,2)	(43,6)	(114,8)
Valeur comptable au 31 décembre 2021		19,1	69,6	88,7

(1) Un reclassement de 42,3 millions d'euros de la catégorie des Immobilisations corporelles vers les Autres immobilisations incorporelles a permis de corriger la présentation des actifs. La majorité de ce reclassement concerne les effectifs immobilisés et les en-cours sur les projets informatiques.

Note 16 Droits d'utilisation et dettes de location

(en millions d'euros)	Actifs de droit d'utilisation (baux commerciaux)	Dettes de location
Au 1er janvier 2020	131,4	135,9
Acquisitions	30,1	30,7
Cessions	(8,5)	(8,5)
Cumul des amortissements	(24,9)	-
Charge d'intérêt	-	1,8
Paievements	-	(27,2)
Au 31 décembre 2020	128,0	132,7
Au 1er janvier 2021	128,0	132,7
Acquisitions	21,9	21,6
Cessions	(7,4)	(7,6)
Cumul des amortissements	(25,0)	-
Charge d'intérêt	-	1,6
Paievements	-	(26,9)
Au 31 décembre 2021	117,3	121,4

Note 17 Écart d'acquisition

(en millions d'euros)	Écart d'acquisition
Au 1er janvier 2020	
Coût	575,7
Cumul des pertes de valeur	-
Valeur comptable au 1er janvier 2020	575,7
Clôture au 31 décembre 2020	
Valeur nette comptable à l'ouverture	575,7
Acquisitions	2,0
Transfert à la flotte de location	(0,9)

Transfert aux autres immobilisations incorporelles	(0,8)
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2020	576,0
Au 31 décembre 2020	
Coût	576,0
Cumul des pertes de valeur	-
Valeur comptable au 31 décembre 2020	576,0
Clôture au 31 décembre 2021	
Valeur nette comptable à l'ouverture	576,0
Valeur nette comptable à la clôture au 31 décembre 2021	576,0
Au 31 décembre 2021	
Coût	576,0
Cumul des pertes de valeur	-
Valeur comptable au 31 décembre 2021	576,0

Écart d'acquisition par unité génératrice de trésorerie

(en millions d'euros)	Au 1er janvier 2021	Acquisitions	Diminution	Variations de périmètre	Au 31 décembre 2021
France	212,0	-	-	-	212,0
Allemagne	35,2	-	-	-	35,2
Italie	50,2	-	-	-	50,2
Espagne	109,1	-	-	-	109,1
Royaume-Uni	22,6	-	-	-	22,6
Benelux	56,9	-	-	-	56,9
Irlande	24,1	-	-	-	24,1
Pays méditerranéens	2,5	-	-	-	2,5
Pays nordiques	18,3	-	-	-	18,3
Pays d'Europe du Sud- Est	9,5	-	-	-	9,5
Pays d'Europe du Nord- Est	4,1	-	-	-	4,1
Europe centrale	31,5	-	-	-	31,5
TOTAL	576,0	-	-	-	576,0

(en millions d'euros)	Au 1er janvier 2020	Acquisitions	Diminution	Variations de périmètre	Au 31 décembre 2020
France	212,0	-	-	-	212,0
Allemagne	37,9	-	-	(2,7)	35,2
Italie	50,2	-	-	-	50,2
Espagne	109,1	-	-	-	109,1
Royaume-Uni	22,6	-	-	-	22,6
Benelux	54,9	2,0	-	-	56,9
Irlande	24,1	-	-	-	24,1
Pays méditerranéens	4,2	-	(1,7)	-	2,5
Pays nordiques	18,3	-	-	-	18,3
Pays d'Europe du Sud- Est	9,5	-	-	-	9,5
Pays d'Europe du Nord- Est	1,4	-	-	2,7	4,1
Europe centrale	31,5	-	-	-	31,5
TOTAL	575,7	2,0	(1,7)	-	576,0

Chaque année, ALD réalise un test de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté.

Une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat si la valeur comptable de l'UGT, comprenant l'écart d'acquisition qui lui a été affecté, est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation est ensuite affectée en priorité pour réduire la valeur comptable de l'écart d'acquisition.

Le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est calculé selon la méthode la plus appropriée, généralement l'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie ont été projetés sur les résultats financiers réels et sur les plans d'activité à cinq ans, et la Direction a évalué et approuvé le caractère raisonnable des hypothèses retenues en examinant l'origine des différences entre les projections de flux de trésorerie passées et les flux de trésorerie réels.

Un taux d'actualisation a été appliqué, calculé à partir d'un taux d'intérêt sans risque et d'une prime de risque du marché multipliée par un coefficient bêta spécifique au marché.

En raison des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19, le Groupe a réalisé un scénario supplémentaire de stress pour les projections de flux de trésorerie futurs. Le scénario présente les tensions suivantes :

- 10 % de réduction de la croissance attendue de la flotte sur la période 2022-2026 ;
- 10 % de réduction du produit de la vente de véhicules d'occasion en 2022 et 2023.

Historiquement, la plus forte réduction du produit des ventes par véhicule a été enregistrée pendant la crise financière de 2009 (un peu plus de 7 % par rapport aux niveaux d'avant la crise). Sur la base des hypothèses retenues par le Groupe, même avec ces scénarios particulièrement défavorables, aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'a été identifiée en 2021. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en 2020.

Les principales hypothèses utilisées pour les calculs de la valeur d'utilité en 2021 et 2020 sont les suivantes :

Hypothèses en 2021 et 2020

	Facteur d'actualisation 2021	Facteur d'actualisation 2020	Taux à l'infini (2021 et 2020)
France	9,40 %	9,30 %	2,00 %
Allemagne	9,40 %	9,30 %	2,00 %
Italie	9,40 %	9,30 %	2,00 %
Espagne	9,40 %	9,30 %	2,00 %
Royaume-Uni	9,40 %	9,30 %	2,00 %
Irlande	10,99 %	10,39 %	2,00 %
Benelux	9,40 %	9,30 %	2,00 %
Pays méditerranéens	9,40 %	9,30 %	2,00 %
Pays nordiques	9,40 %	9,30 %	2,00 %
Pays d'Europe du Sud-Est	17,30 %	16,90 %	2,00 %
Pays d'Europe du Nord-Est	9,40 %	9,60 %	2,00 %
Europe centrale	9,55 %	11,92 %	2,00 %

Note 18 Titres mis en équivalence

(en millions d'euros)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2021	2020
Solde au 1er janvier	10,2	9,0
Quote-part des résultats	(2,6)	1,2
Différences de conversion	0,3	(0,1)
Solde au 31 décembre	7,9	10,2

Raison sociale	Pays d'origine	Actif	Passif (1)	Chiffre d'affaires	Bénéfice/ (perte)	Quote-part détenue en %
Au 1er janvier 2020						
ALD Automotive SA Maroc	MAROC	58,3	50,5	21,5	1,8	35 %
Nedderfeld 95 Immobilien Gmbh & Co. KG	ALLEMAGNE	1,2	0,0	-	-	35 %
TOTAL		59,5	50,5	21,5	1,8	
Au 31 décembre 2020						
ALD Automotive SA Maroc	MAROC	53,2	44,2	22,3	1,9	35 %
Nedderfeld 95 Immobilien Gmbh & Co. KG	ALLEMAGNE	1,2	0,0	-	-	35 %
TOTAL		54,4	44,3	22,3	1,9	
Au 31 décembre 2021						
ALD Automotive SA Maroc	MAROC	52,2	45,5	19,1	(1,9)	35 %
Nedderfeld 95 Immobilien Gmbh & Co. KG	ALLEMAGNE	1,2	0,0	-	-	35 %
TOTAL		53,4	45,5	19,1	(1,9)	

(1) Hors capitaux propres

Note 19 Instruments financiers dérivés

Des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de marché, principalement associé aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, respectivement *via* des *swaps* de taux d'intérêt et de change. Le Groupe n'a pas pour politique d'utiliser des instruments dérivés à des fins spéculatives. Les instruments dérivés, qui sont régulièrement évalués à la juste valeur, sont inclus dans le bilan consolidé au poste « Instruments financiers dérivés ».

(en millions d'euros)	Clôture au 31 décembre 2021		Clôture au 31 décembre 2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Swaps de taux d'intérêt – Couverture de flux de trésorerie	3,9	0,1	0,5	10,2
Swaps de taux d'intérêt – Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Swaps de change	23,5	4,9	47,4	4,1
Instruments dérivés de transaction	11,2	6,1	16,9	9,4
TOTAL	38,6	11,2	64,7	23,7
Moins partie à plus d'un an :				
Swaps de taux d'intérêt – Couverture de flux de trésorerie	3,9	0,1	0,1	7,3
Swaps de taux d'intérêt – Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Swaps de change	12,4	4,7	24,4	2,8
Instruments dérivés de transaction	4,8	5,5	8,6	2,4
Total de la partie à plus d'un an	21,1	10,3	33,1	12,4
PARTIE A MOINS D'UN AN	17,5	0,8	31,6	11,3

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Swaps de change

Les *swaps* de change sont utilisés comme des instruments de couverture pour la dette financière.

Le montant notionnel du principal des *swaps* de change était de 361,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 320,8 millions d'euros).

Des transactions couvertes hautement probables libellées en devises devraient se réaliser à différentes dates au cours des 12 prochains mois. Les gains et pertes comptabilisés dans la réserve de couverture dans les capitaux propres au titre des contrats de change à terme au 31 décembre 2021 sont comptabilisés au compte de résultat de la ou des périodes durant la(es) quelles la transaction prévue couverte affecte le compte de résultat. Ceci se produit généralement dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Swaps de taux d'intérêt

Des *swaps* de taux d'intérêt sont conclus afin de couvrir les flux de trésorerie ou la juste valeur des principaux emprunts.

Le montant notionnel du principal des *swaps* de taux d'intérêt en cours était de 1 962 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 2 294 millions d'euros).

Au 31 décembre 2021, les principaux taux variables utilisés étaient l'EURIBOR le SONIA (Royaume-Uni), le NIBOR (Norvège) et le STIBOR (Suède). Les gains et pertes comptabilisés dans la réserve de couverture dans les capitaux propres au titre des *swaps* de taux d'intérêt au 31 décembre 2021 seront repris systématiquement dans les charges d'intérêts du compte de résultat jusqu'au remboursement de la dette financière.

Note 20 Autres actifs financiers non courants et courants

(en millions d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Investissements à long terme (dix ans)	279,9	386,9
Autres actifs financiers courants	380,7	350,4
Autres	122,6	4,7
TOTAL	783,2	742,0

Les investissements à long terme correspondent à des ressources constituées dans le cadre de la politique du Groupe et de son actionnaire principal, Société Générale, afin de contrôler le risque de taux d'intérêt du Groupe et d'adosser les actifs et passifs en fonction de leurs échéances. Les capitaux propres disponibles sont considérés comme une ressource à long terme qui doit être adossée à des actifs à long terme (voir la gestion du risque de taux d'intérêt à la section « Gestion des risques financiers » plus haut). Les capitaux propres sont réinvestis dans des dépôts amortissables à long terme auprès de Société Générale afin de rester dans les limites de sensibilité aux taux d'intérêt fixées pour chaque entité (variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures, excédent ou déficit pour une augmentation parallèle de 1 % de la courbe des taux). Ces dépôts ont une échéance d'environ cinq ans et ne seront pas reconduits.

L'évolution des autres actifs financiers non courants est tirée par l'investissement de 59 millions d'euros dans Bansabadell Renting et de 55 millions d'euros dans Fleetpool (voir note 2.2).

Note 21 Stocks

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
Stocks – valeur brute	304,9	348,4
Provisions pour dépréciation	(8,5)	(23,9)
Stocks nets	296,4	324,6

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur coût et leur valeur de réalisation nette.

Note 22 Créances sur la clientèle et les institutions financières

Cet élément inclut les créances au titre des contrats de location et les créances clients, après déduction des provisions pour risques débiteurs, le cas échéant.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
Créances au titre des contrats de location-financement	790,3	762,5
Provision pour dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement	(13,0)	(14,2)
dont		
• <i>provision pour créances douteuses</i>	(8,0)	(6,8)
• <i>provision pour créances saines</i>	(4,0)	(4,7)
• <i>provision pour créances saines (prospective)</i>	(1,0)	(2,7)
Créances sur les établissements de crédit et les parties liées (1)	240,7	35,3
Créances sur les clients	1 012,0	977,2
Provision pour dépréciation des créances sur les clients	(171,8)	(178,1)
dont		
• <i>provision pour créances douteuses</i>	(152,0)	(150,8)
• <i>provision pour créances saines</i>	(11,6)	(14,5)
• <i>provision pour créances saines (prospective)</i>	(8,2)	(12,7)
Provision pour litiges clients (2)	(30,6)	(18,9)
TOTAL CRÉANCES	1 827,6	1 563,7

(1) Principalement envers Société Générale – aucune provision pour dépréciation n'a été constituée sur ces créances en raison de leur caractère intragroupe. L'augmentation de ces créances est liée à l'excédent de trésorerie des comptes courants déposés auprès de Société Générale à la clôture de l'exercice et à la créance de crédit de la filiale Fleetpool non encore consolidée dans les comptes au 31 décembre 2021. Voir note 2.3.

(2) Un montant de 18,9 millions d'euros a été reclassé du poste Provisions courantes au poste Créances sur la clientèle et les institutions financières afin de corriger la présentation de l'actif/passif. La provision pour les créances contestées par les clients est dorénavant présentée en réduction des créances, plutôt que comme un passif. Celles-ci sont séparées des créances dépréciées et ne représentent pas un risque de crédit.

La juste valeur des créances est égale à leur valeur comptable.

Pertes de crédit attendues

Le tableau ci-dessous présente une analyse des créances situées dans et hors du périmètre de la méthode simplifiée de l'IFRS 9 pour les clients sains.

ALD considère que certains types de créances sont hors périmètre. Ces créances n'ont pas ou peu d'historique de risque de crédit et englobent des créances sur des ventes de véhicules d'occasion et des créances d'assurance, qui ont fait l'objet d'une revue des pertes de crédit et dont la nature des risques est différente de celle des principales créances locatives du Groupe.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Dans le périmètre	Hors du périmètre	Total	Dans le périmètre	Hors du périmètre	Total
Créances au titre des contrats de location-financement	771,9(1)	18,5(2)	790,3	749,3(1)	13,2(2)	762,5
Provision pour dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement	(4,0)	(8,0)	(12,0)	(4,7)	(6,7)	(11,4)
Provision pour dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement – valeur prospective	(1,0)	-	(1,0)	(2,7)	-	(2,7)
Créances sur les établissements de crédit	-	240,7	240,7	-	35,3	35,3
Créances sur les clients	598,9	413,2(2)	1 012,0	580,4	396,7(2)	977,2
Provision pour dépréciation des créances sur les clients	(11,6)	(152,1)	(163,6)	(14,5)	(150,9)	(165,4)
Provision pour dépréciation des créances sur les clients – valeur prospective	(8,2)	-	(8,2)	(12,7)	-	(12,7)
Provision pour litiges clients (3)	-	(30,6)	(30,6)	-	(18,9)	(18,9)
TOTAL CRÉANCES	1 346,0	481,6	1 827,6	1 295,1	268,6	1 563,8

(1) Y compris le capital restant.

(2) Ces montants représentent des créances douteuses et des créances non-locatives.

(3) Un montant de 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 a été reclassé du poste Provisions courantes au poste Créances sur la clientèle et les institutions financières afin de corriger la présentation de l'actif/passif. La provision pour les créances contestées par les clients est dorénavant présentée en réduction des créances, plutôt que comme un passif. Celles-ci sont séparées des créances dépréciées et ne représentent pas un risque de crédit.

Sur la base des créances relevant du périmètre, la provision pour pertes au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 a été déterminée comme suit, tant pour les créances clients que pour les créances liées aux contrats de location-financement :

Matrice de provision au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Non échu 1 %	Échus 0-30 jours 3 %	Échus 31-60 jours 8 %	Échus 61-90 jours 12 %	Échus > 90 jours 14 %	Total
Probabilité de défaut	1 %	3 %	8 %	12 %	14 %	
Montant brut des créances dans le périmètre IFRS 9	1 194,0	106,1	29,5	8,1	33,0	1 370,7
Dépréciation	(13,3)	(3,5)	(2,3)	(1,0)	(4,6)	(24,7)
Montant net des créances dans le périmètre IFRS 9	1 180,7	102,7	27,2	7,1	28,4	1 346,0

Matrice de provision au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Non échu 1 %	Échus 0-30 jours 5 %	Échus 31-60 jours 11 %	Échus 61-90 jours 17 %	Échus > 90 jours 21 %	Total
Probabilité de défaut	1 %	5 %	11 %	17 %	21 %	
Montant brut des créances dans le périmètre IFRS 9	1 139,5	98,3	33,0	14,3	44,6	1 329,7
Dépréciation	(14,7)	(4,5)	(3,5)	(2,4)	(9,6)	(34,6)
Montant net des créances dans le périmètre IFRS 9	1 124,8	93,8	29,5	12,0	35,1	1 295,1

La diminution de la provision pour dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement et des créances clients s'explique par l'amélioration des soldes de créances anciennes. Veuillez vous reporter à la note 2.1 « Pandémie de COVID-19 » pour plus de détails.

Informations sur les créances liées aux contrats de location-financement échues et dépréciées
Les montants figurant dans le tableau ci-dessous comprennent les prêts et créances sur les contrats de location-financement du portefeuille bâlois qui ne sont pas échus et qui sont échus mais non dépréciés individuellement.

Clôture au 31 décembre 2021

Prêts et créances clients

(en millions d'euros)	Banques	Corporates	Petites et moyennes entreprises	Prêts aux particuliers	Très petites entreprises	Total
Montant non échú	9,0	371,1	65,4	82,2	192,4	720,1
Montants échus de 1 à 30 jours	0,3	5,1	10,8	0,2	5,1	21,5
Montants échus de 31 à 60 jours	0,0	5,3	2,4	0,0	1,6	9,3
Montants échus de 61 à 90 jours	-	0,1	0,5	0,0	0,8	1,5
Montants échus de 91 à 180 jours	0,5	7,3	0,1	0,2	2,8	10,9
Montants échus de 181 jours à 1 an	0,0	4,5	0,5	0,0	2,3	7,3
Montants échus à plus de 1 an		0,3	0,2	0,0	0,7	1,2
TOTAL	9,7	393,8	79,9	82,8	205,7	771,9

Clôture au 31 décembre 2020

Prêts et créances clients

(en millions d'euros)	Banques	Corporates	Petites et moyennes entreprises (1)	Prêts aux particuliers	Très petites entreprises	Total
Montant non échú	3,6	300,7	64,3	106,4	214,6	689,5
Montants échus de 1 à 30 jours	0,1	11,0	8,6	0,1	4,4	24,1
Montants échus de 31 à 60 jours	-	2,5	2,5	0,0	5,3	10,4
Montants échus de 61 à 90 jours	-	1,7	3,5	0,1	1,6	6,9
Montants échus de 91 à 180 jours	0,3	4,3	1,0	0,1	1,0	6,8
Montants échus de 181 jours à 1 an	0,8	4,6	0,7	0,2	2,7	9,0
Montants échus à plus de 1 an		2,2	0,1	0,0	0,2	2,6
TOTAL	4,8	327,0	80,7	107,0	229,7	749,3

(1) Il y a eu un reclassement entre les portefeuilles en 2020.

La hausse des montants non échus est liée à l'augmentation de la flotte.

La section « Facteurs de risques financiers » dans l'évaluation du risque de crédit contient une description complète de la politique de dépréciation.

Les variations des dépréciations des créances location sont détaillées ci-après :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	Notes	2021	2020
Solde au 1er janvier		(178,1)	(136,5)
Provisions pour dépréciation nette	9	(24,8)	(71,1)
Créances comptabilisées en pertes		33,1	20,7
Variation de la provision pour les contrats de location-financement		(1,2)	3,5
Autres et différences de conversion en devise		(0,7)	5,4

Solde au 31 décembre	(171,8)	(178,1)
----------------------	---------	---------

L'antériorité des créances est présentée ci-après :

(en millions d'euros)

Au 31 décembre

	2021	2020
Créances clients non échues	670,2	623,3
Créances échues depuis moins de 90 jours	144,1	160,8
Créances échues depuis plus de 90 jours et moins de 180 jours	23,9	41,5
Créances échues depuis plus de 180 jours	173,8	151,6
TOTAL	1 012,0	977,2

La détérioration du profil de maturité à plus de 180 jours en 2021 est due à l'impact de la pandémie de COVID-19 et au repli économique associé. Le principal impact sur les paiements des clients concerne les secteurs des particuliers, des entreprises individuelles et des petites et moyennes entreprises. En réponse à cette situation, les entités ont atténué l'impact en se concentrant sur les procédures de recouvrement, l'externalisation du recouvrement des paiements et les paiements par prélèvement automatique. Ces méthodes se traduisent par une réduction des créances échues depuis moins de 180 jours.

Note 23 Autres créances et charges constatées d'avance

(en millions d'euros)

Au 31 décembre

	2021	2020
TVA et autres taxes	276,8	237,1
Taxes sur les véhicules à moteur et primes d'assurance constatées d'avance	95,4	108,1
Indemnités de sinistres	8,2	8,5
Charges constatées d'avance	346,6	296,4
Autres	307,6	263,7
Autres créances et charges constatées d'avance	1 034,6	913,9

La plupart des autres créances et charges constatées d'avance ont une échéance inférieure à un an.

Le solde des autres créances comprend 193,3 millions d'euros (2020 : 105,8 millions d'euros) se rapportant à des remises à recevoir des concessionnaires et des constructeurs.

Note 24 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)

Au 31 décembre

	2021	2020
Disponibilités	112,2	122,6
Dépôts bancaires à court terme	40,5	72,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie hors découverts bancaires	152,7	194,7
Découverts bancaires	(228,4)	(315,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires	(75,7)	(121,0)

Comme ALD gère son propre programme de réassurance, le solde de trésorerie comprend les fonds nécessaires à cette activité.

Note 25 Actifs et passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés selon les catégories suivantes :

Actifs financiers

Au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur		Total
		Niveau 1	Niveau 2	
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés en guise de couverture	27,4		27,4	27,4
Instruments financiers dérivés hors couverture	11,2		11,2	11,2
Autres actifs financiers courants	260,3	260,3		260,3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur				
Créances clients et créances sur les institutions financières	1 827,6		1 827,6	1 827,6
Titres mis en équivalence	7,9			7,9
Autres actifs financiers non courants et courants	522,9			522,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	152,7			152,7
TOTAL	2 810,0	260,3	1 866,2	2 126,6

Au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur		Total
		Niveau 1	Niveau 2	
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés en guise de couverture	47,8		47,8	47,8
Instruments financiers dérivés hors couverture	16,9		16,9	16,9
Autres actifs financiers courants	249,0	249,0		-
Actifs financiers non évalués à la juste valeur				
Créances clients et créances sur les institutions financières (1)	1 563,8		1 563,8	1 563,8
Titres mis en équivalence	10,2			10,2
Autres actifs financiers non courants et courants	492,9			492,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	194,7			194,7
TOTAL	2 575,3	249,0	1 628,4	1 628,4

(1) La juste valeur des obligations d'entreprises (programme EMTN) était précédemment communiquée en niveau 2. Le transfert au niveau 1 est nécessaire car ces instruments financiers sont négociés sur des marchés actifs et leur juste valeur repose sur les prix de marché cotés à la date de clôture.

Passifs financiers

Au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Juste valeur			Total
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés en guise de couverture	5,0		5,0	5,0
Instruments financiers dérivés hors couverture	6,1		6,1	6,1
Passifs financiers non évalués à la juste valeur				
Emprunts bancaires	13 848,6		13 848,6	13 848,6
Émissions obligataires	4 668,7	2 720,0	1 963,6	4 683,6
Dettes fournisseurs	828,7		828,7	828,7
TOTAL	19 357,2	2 720,0	16 652,1	19 372,1

Au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Juste valeur			Total
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés en guise de couverture	14,3		14,3	14,3
Instruments financiers dérivés hors couverture	9,4		9,4	9,4
Passifs financiers non évalués à la juste valeur				
Emprunts bancaires	12 734,1		12 734,1	12 734,1
Obligations émises (1)	4 911,6	3 534,6	1 406,4	4 941,0
Dettes fournisseurs	757,2		757,2	757,2
TOTAL	18 426,6		14 921,5	18 456,0

(1) Aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 n'a été effectué.

Note 26 Capitaux propres

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2021, le capital autorisé s'élevait à 606,2 millions d'euros (2020 : 606,2 millions d'euros), réparti en 404 103 640 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune.

Au 31 décembre 2021, les primes d'émission s'élevaient à 367 millions d'euros (2020 : 367 millions d'euros).

Toutes les actions émises par ALD SA ont été entièrement libérées.

Les détenteurs d'actions ont le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés lors de l'Assemblée générale, et chaque action est assortie d'un droit de vote lors des Assemblées générales de la Société.

Autres capitaux propres – Actions propres

Après l'Assemblée générale combinée qui s'est tenue en 2021, 2020, 2019 et 2018, ALD SA a été autorisée à acquérir ses propres actions aux fins d'attribuer, de couvrir et de rembourser tous les plans d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale et toute autre forme d'attribution au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de la législation applicable et des dispositions réglementaires, en particulier en

termes de partage des bénéfices de l'expansion de la Société, d'attribution d'actions gratuites, de tous les plans d'actionnariat salarié, et à exécuter toutes les opérations de couverture relatives auxdits plans d'actionnariat salarié.

	Nombre d'actions	(en millions d'euros)
Bilan d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2020	650 584	(9,0)
Acquisition d'actions propres pour les plans d'actionnariat destinés aux salariés	383 314	(3,6)
Émission relative au plan d'actionnariat des salariés	(12 907)	0,1
Contrats de liquidité	41 914	(0,5)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 062 905	(12,9)
Bilan d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2021	1 062 905	(12,9)
Acquisition d'actions propres pour les plans d'actionnariat destinés aux salariés	214 044	(2,9)
Émission relative au plan d'actionnariat des salariés	(261 610)	2,9
Contrats de liquidité	(14 310)	(0,3)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 001 029	(13,2)

Bénéfices non distribués et autres réserves

Les mouvements dans les bénéfices non distribués et autres réserves sont présentés dans le tableau de variation des capitaux propres.

Note 27 Paiements fondés sur des actions

En 2021, trois nouveaux plans de paiements fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres, ont été approuvés par le Conseil d'administration d'ALD. Ces plans ont été conçus en vue de proposer un intéressement à long terme à certains salariés du Groupe afin de fournir aux actionnaires des rendements à long terme. Dans le cadre de ces plans, les participants se voient attribuer des actions gratuites de la société mère ALD SA qui ne seront acquises que si certaines conditions de performance et de service sont remplies. La participation à ces plans est à la discrétion du Conseil d'administration et aucune personne physique ne bénéficie d'un droit contractuel à participer à un plan ou à bénéficier de prestations garanties. Les actions sont attribuées dans le cadre des plans au titre des attributions gratuites et ne donnent droit à aucun dividende ou droit de vote. Avant l'approbation des plans, ALD SA ne détenait aucune action susceptible d'être distribuée à ses propres salariés, par conséquent ALD SA peut soit émettre des nouvelles actions soit acquérir ses propres actions sur le marché entre la date d'attribution et la date d'acquisition afin d'éteindre l'obligation à l'égard de ses salariés.

Synthèse des plans d'intéressement à long terme 2021 approuvés par le Conseil d'administration d'ALD

	Plan 7	Plan 8.A	Plan 8.B
Date du Conseil d'administration	26 mars 2021	26 mars 2021	26 mars 2021
Nombre total d'actions attribuées	264 223	9 913	9 914
Date d'acquisition des actions	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2024
Date de fin de période de conservation	Pas de période de conservation	30 septembre 2023	30 septembre 2024
Juste valeur (en euros)	10,72	11,44	10,72
Nombre de salariés bénéficiant du plan	280	5	5

Synthèse des plans d'intéressement à long terme 2020 approuvés par le Conseil d'administration d'ALD

	Plan 5	Plan 6.A	Plan 6.B
Date du Conseil d'administration	27 mars 2020	27 mars 2020	27 mars 2020
Nombre total d'actions attribuées	353 281	17 316	17 319

Date d'acquisition des actions	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023
Date de fin de période de conservation	Pas de période de conservation	30 septembre 2022	30 septembre 2023
Juste valeur (en euros)	7,25	7,75	7,25
Nombre de salariés bénéficiant du plan	264	5	5

Synthèse des plans d'intéressement à long terme 2019 approuvés par le Conseil d'administration d'ALD

	Plan 3	Plan 4.A	Plan 4.B
Date du Conseil d'administration	28 mars 2019	28 mars 2019	28 mars 2019
Nombre total d'actions attribuées	235 475	16 614	16 617
Date d'acquisition des actions	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2022
Date de fin de période de conservation	Pas de période de conservation	30 septembre 2021	30 septembre 2022
Juste valeur (en euros)	10,16	10,16	10,16
Nombre de salariés bénéficiant du plan	229	6	6

Synthèse des plans d'intéressement à long terme 2018 approuvés par le Conseil d'administration d'ALD

	Plan 1	Plan 2.A	Plan 2.B
Date du Conseil d'administration	29 mars 2018	29 mars 2018	29 mars 2018
Nombre total d'actions attribuées	276 980	12 907	12 907
Date d'acquisition des actions	31 mars 2021	31 mars 2020	31 mars 2021
Date de fin de période de conservation	Pas de période de conservation	30 septembre 2020	30 septembre 2021
Juste valeur (en euros)	11,31	11,31	11,31
Nombre de salariés bénéficiant du plan	195	4	4

Les conditions d'acquisition reposent sur la rentabilité d'ALD, telle qu'évaluée par le Résultat net moyen du Groupe au cours des deux ou trois années de la période d'acquisition. Le Résultat net du groupe ALD correspond au Résultat net du groupe ALD tel que publié.

Au 31 décembre 2021, 524 salariés (403 salariés au 31 décembre 2020) ont bénéficié des plans d'intéressement à long terme.

Le tableau qui suit présente les actions attribuées et en circulation au début et à la fin de la période de *reporting*.

	Nombre d'actions
Au 1er janvier 2020	555 228
Attribuées au cours de l'exercice	387 916
Acquises au cours de l'exercice	(12 907)
Annulées au cours de l'exercice	(58 674)
Au 31 décembre 2020	871 563
Au 1er janvier 2021	871 563
Attribuées au cours de l'exercice	284 050
Acquises au cours de l'exercice	(261 610)
Annulées au cours de l'exercice	(27 030)

Concernant les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces instruments, évaluée à la date d'attribution, est répartie sur la période d'acquisition et inscrite dans les capitaux propres en « Bénéfices non distribués et autres réserves ». Le nombre de ces instruments est revu à chaque date de comptabilisation afin de tenir compte des conditions d'acquisition et d'ajuster le coût global du plan tel que déterminé initialement. Les charges comptabilisées dans la rubrique « Charges de personnel » depuis le début du plan sont ensuite ajustées en conséquence.

Le Groupe était impliqué dans un autre plan d'actions gratuites attribué par la société mère, Société Générale (« AGA »). Le plan d'attribution d'actions gratuites (« AGA ») était destiné à un nombre restreint de dirigeants, sous réserve de conditions d'ancienneté. Toutes les actions inhérentes à ces plans sont acquises depuis mars 2020 et aucun nouveau plan n'a été mis en place.

Charges inscrites au compte de résultat
(en millions d'euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges nettes liées aux plans d'attribution d'actions gratuites d'ALD	(2,2)	(2,3)
Charges nettes liées aux plans d'attribution d'actions gratuites de Société Générale	-	(0,0)
COÛT TOTAL	(2,2)	(2,3)

Note 28 Emprunts auprès d'institutions financières, obligations et titres émis

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
Emprunts bancaires	9 407,1	7 763,5
Emprunts non courants auprès d'institutions financières	9 407,1	7 763,5
Découverts bancaires	228,4	315,7
Emprunts bancaires	4 213,1	4 655,0
Emprunts courants auprès d'institutions financières	4 441,5	4 970,6
TOTAL DES EMPRUNTS AUPRES D'INSTITUTIONS FINANCIERES	13 848,6	12 734,1
Obligations et titres issus des opérations de titrisation	1 628,8	1 267,8
Obligations et titres issus du programme d'obligations à moyen terme libellées en euros	1 600,0	2 200,0
Autres obligations émises non courantes	-	-

Obligations et titres émis non courants	3 228,8	3 467,8
Obligations et titres issus des opérations de titrisation	334,8	138,7
Obligations et titres issus du programme d'obligations à moyen terme libellées en euros	1 105,1	1 305,2
Autres obligations émises courantes	-	-
Obligations et titres émis courants	1 439,9	1 443,9
TOTAL DES OBLIGATIONS ET TITRES EMIS	4 668,7	4 911,6
TOTAL DES EMPRUNTS AUPRES D'INSTITUTIONS FINANCIERES ET DES EMISSIONS OBLIGATAIRES	18 517,3	17 645,7

Il n'y a pas d'éléments non monétaires provenant des sources d'emprunts en cours.
Échéances des emprunts et des obligations

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
< 1 an	5 881,4	6 414,5
1-5 ans	12 581,1	11 106,8
> 5 ans	54,8	124,4
TOTAL DES EMPRUNTS ET EMISSIONS OBLIGATAIRES	18 517,3	17 645,7

Devises

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe et les devises dans lesquelles ils sont libellés sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
Euro	13 684,7	13 268,0
Livre sterling	2 543,3	2 052,7
Couronne danoise	376,9	363,3
Couronne suédoise	388,5	424,6
Autres devises	1 523,9	1 537,1
TOTAL DES EMPRUNTS ET EMISSIONS OBLIGATAIRES	18 517,3	17 645,7

Financement externe

Les banques externes locales et les tiers fournissent 29,1 % du financement total, soit 5 392 millions d'euros au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 32,2 % et 5 675 millions d'euros).

Un montant de 723 millions d'euros, soit 4 % du financement total, est fourni par des banques externes. Le financement résiduel (4 669 millions d'euros) a été levé grâce à des titrisations adossées à des actifs, ainsi qu'à des obligations non garanties.

Ce montant comprend un prêt de 250 millions d'euros accordé par la Banque européenne d'investissement en septembre 2019. Ce prêt permettra au Groupe de développer sa gamme de véhicules hybrides et électriques dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

Programme de titrisation adossée à des actifs

En juin 2015, une opération de titrisation privée a été mise en place en Belgique pour un montant de 300 millions d'euros. Elle a été renouvelée et augmentée de 60 millions d'euros en juin 2018. En juin 2020, cette opération à 360 millions d'euros a été renouvelée pour deux années supplémentaires.

L'opération de titrisation privée mise en place en décembre 2013 aux Pays-Bas a été renouvelée pour 236 millions d'euros en décembre 2020 et reconduite sur six mois supplémentaires. Cette opération a été reconduite en juin 2021 et majorée de 164 millions d'euros (pour atteindre un encours de 400 millions d'euros) pour deux années supplémentaires.

Une opération de titrisation privée a été réalisée au Royaume-Uni en décembre 2018, pour un montant de 414 millions de livres sterling, avec une période de renouvellement d'un an. Le contrat a été renouvelé en décembre 2019 pour deux années supplémentaires, puis en décembre 2021 pour une période supplémentaire de 14 mois.

Une opération de titrisation privée a été réalisée en Allemagne en octobre 2020, pour un montant de 350 millions d'euros, avec une période de renouvellement d'un an. La transaction est entrée dans la phase d'amortissement en novembre 2021.

Une opération de titrisation privée a été réalisée en France en octobre 2021, pour un montant de 400 millions d'euros, avec une période de renouvellement de 1 an.

Les titres de créances suivants sont actuellement émis :

Programme et entité ad hoc	Émetteur	Pays	Devise	Montant (1)
ALD Funding Limited	ALD	Royaume-Uni	Livres sterling	414 millions
Axus Finance NL B	ALD	Pays-Bas	Euros	400 millions
AXUS FINANCE SPRL	ALD	Belgique	Euros	360 millions
Red & Black Auto Lease Germany SA, compartiment 3	ALD	Allemagne	Euros	306,8 millions
FCT Red & Black Auto Lease France 1	ALD	France	Euros	400 millions

(1) Montant des opérations en cours au 31 décembre 2021

Le profil d'échéance des programmes de titrisation adossée à des actifs est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
< 1 an	334,8	138,7
1-5 ans	1 628,8	1 267,8
> 5 ans	-	-

Actifs transférés et passifs associé

Les programmes de titrisation impliquent la vente de créances à terme échelonnées sur contrats de location et, dans certains cas, de créances rattachées à la valeur résiduelle provenant de diverses filiales d'ALD à des sociétés *ad hoc* qui sont incluses dans les comptes consolidés du Groupe. ALD conserve la quasi-totalité des risques et des avantages des créances locatives, car dans tous les programmes de titrisation adossée à des actifs, ALD a souscrit des titres de premier rang et supportera donc toutes les pertes réalisées. Par conséquent, ALD continue de comptabiliser les actifs de location transférés dans leur intégralité.

(en millions d'euros)	Créances clients (location-financement et location simple)	Sûretés en espèces déposées	Total
Au 31 décembre 2021			
Valeur comptable des actifs transférés	2 489,6	36,0	2 398,6
Valeur comptable des passifs associés (1)			(1 963,6)
Valeur nette comptable			435,0
Juste valeur des actifs transférés	2 543,4	36,0	2 586,9
Juste valeur des passifs associés (1)			(1 963,6)
JUSTE VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2021			623,3
Au 31 décembre 2020			
Valeur comptable des actifs transférés	1 800,9	45,0	1 758,4
Valeur comptable des passifs associés (1)			(1 406,4)
Valeur nette comptable			352,0
Juste valeur des actifs transférés	1 851,7	45,0	1 896,7
Juste valeur des passifs associés (1)			(1 406,4)
JUSTE VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2020			490,3
(1) Obligations et billets issus d'opérations de titrisation adossées à des actifs			

Programme d'obligations à moyen terme libellées en euros

Dans le cadre de ce programme, le Groupe a émis les obligations suivantes au 31 décembre 2021 :

- une obligation en juillet 2017 pour un montant de 600 millions d'euros arrivant à échéance en juillet 2022, au taux fixe de 0,875 % ;
- une obligation en octobre 2018 pour un montant de 500 millions d'euros arrivant à échéance en octobre 2022, au taux fixe de 1,25 % ;
- une obligation en juillet 2019 pour un montant de 500 millions d'euros arrivant à échéance en juillet 2023, au taux fixe de 0,375 % ;
- une obligation en octobre 2020 pour un montant de 600 millions d'euros arrivant à échéance en octobre 2023, au taux fixe de 0,375 % ;
- une obligation en février 2021 pour un montant de 500 millions d'euros arrivant à échéance en février 2024, au taux fixe de 0 %.

L'obligation émise en octobre 2018 à impact positif (obligation verte) est une obligation de premier rang d'une maturité de quatre ans et d'un montant de 500 millions d'euros à un taux fixe de 1,250 %.

Financement Société Générale

Les fonds levés en externe ces dernières années ont permis de stabiliser le financement auprès de Société Générale, à 71 % au 31 décembre 2021.

L'essentiel des financements apportés par le groupe Société Générale est octroyé par l'intermédiaire de Société Générale Luxembourg et Société Générale Paris. Société Générale Luxembourg et Société Générale Paris fournissent des fonds à la trésorerie centrale du groupe ALD, qui octroie à son tour des prêts libellés dans différentes devises aux filiales opérationnelles d'ALD, ainsi qu'aux sociétés holding. Le montant total des prêts octroyés à la trésorerie centrale du Groupe par Société Générale Luxembourg et Société Générale Paris s'établissait à 10 876 millions d'euros au 31 décembre 2021 (9 877 millions d'euros au 31 décembre 2020) avec une maturité moyenne de 2 ans.

Le reste du financement de Société Générale est octroyé par les succursales et filiales locales de la Société Générale. Au 31 décembre 2021, le montant total des financements accordés au Groupe par Société Générale s'élevait 13 125 millions d'euros au 31 décembre 2021 (11 970 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, le Groupe bénéficiait de facilités de crédit non tirées de 2,4 milliards d'euros (31 décembre 2020 : 3,7 milliards d'euros), dont 515 millions d'euros de facilités de crédit non tirées engagées. Pour autant qu'il y ait une liquidité de marché, ces facilités sont facilement accessibles aux entités ALD.

Garantie accordée

Une garantie à première demande a été donnée à une institution financière britannique pour un montant de 120 millions de livres sterling pour le compte d'ALD Automotive UK, dans les conditions négociées dans le cadre de l'accord de distribution conclu avec cette institution financière.

Une garantie à première demande a été donnée à ING Luxembourg pour un montant de 52 millions d'euros au nom d'Axus Luxembourg SA, selon les conditions négociées dans le cadre de l'accord de distribution conclu avec cet établissement financier.

Une garantie à première demande a été donnée à un propriétaire pour un montant de 6,5 millions d'euros au nom d'ALD Re DAC Ireland, selon les conditions négociées dans le cadre du contrat de location de locaux conclu avec ce propriétaire.

Note 29 Engagements de retraite et avantages à long terme

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies postérieurs à l'emploi limitent les cotisations devant être versées par ALD et ne contraignent pas ALD à verser un montant défini d'avantages futurs. Les principaux régimes de retraite à cotisations définies proposés aux collaborateurs du Groupe sont situés en France. Ils comprennent les régimes de retraite publics et les autres régimes tels que l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que les régimes mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels les engagements se limitent à des cotisations annuelles (PERCO).

Régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi (régimes à cotisations définies)

Les régimes à prestations définies prévoient qu'un membre du personnel recevra un montant défini lors de son départ en retraite, en fonction d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Les principaux régimes à prestations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France, Belgique, Allemagne, Italie et Suisse.

Rapprochement de l'actif et du passif comptabilisés au bilan

Le montant comptabilisé au bilan est déterminé comme suit :

(en millions d'euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
A – Valeur actuelle des engagements à prestations définies	21,0	24,7
B – Juste valeur des actifs des régimes	(14,6)	(13,5)
C – Juste valeur des actifs distincts	-	-
D – Changement du plafond d'actifs	-	-
A + B – C + D = SOLDE NET COMPTABILISE AU BILAN	6,4	11,2

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent le versement de rentes, les indemnités de départ à la retraite, ainsi que les régimes mixtes (à solde de caisse). Des rentes sont ajoutées aux pensions de retraite versées par le régime public de retraite et le régime obligatoire.

Les valeurs actuelles des engagements de retraite à prestations définies ont été évaluées par des actuaires indépendants qualifiés.

Composantes du coût des prestations définies

(en millions d'euros)

	2021	2020
Coût des services rendus, dont cotisations de Sécurité sociale	1,0	1,1
Cotisations des salariés	(0,1)	(0,2)
Coût des services passés/réductions	-	-
Virement via les charges	-	-
Intérêts nets	-	0,1

Composantes comptabilisées au compte de résultat	0,9	1,0
Gains et pertes actuariels liés aux actifs(*)	(1,2)	0,1
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses démographiques	(0,1)	-
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses économiques et financières	(2,5)	1,3
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	(1,7)	(0,7)
Changement du plafond d'actifs	-	-
Éléments comptabilisés dans les gains et pertes latents ou différés	(5,5)	0,7
TOTAL DES COMPOSANTES DU COUT DES PRESTATIONS DEFINIES	(4,6)	1,7

* Gains et pertes actuariels liés aux actifs à partir desquels les gains et pertes actuariels liés aux actifs inclus dans les charges d'intérêts nets sont déduits.

Variations des passifs nets des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

Variations de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies :

(en millions d'euros)

	2021	2020
Solde au 1er janvier	24,7	23,5
Coût des services rendus, dont cotisations de Sécurité sociale	1,0	1,1
Cotisations des salariés	-	-
Coût des services passés/réductions	-	-
Liquidations	-	-
Intérêts nets	0,1	0,2
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses démographiques	(0,1)	-
Gains et pertes actuariels liés à la variation des hypothèses économiques et financières	(2,5)	1,3
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	(1,7)	(0,7)
Ajustement de change	0,1	-
Versement de prestations	(1,0)	(0,7)
Acquisition/(cession) de filiales	-	-
Transferts et autres	0,5	-
Solde au 31 décembre	21,0	24,7

Variations de la juste valeur des actifs des régimes et des actifs séparés :

(en millions d'euros)	2021	2020
Solde au 1er janvier	13,5	13,3
Rendement attendu des actifs des régimes	0,0	0,1
Rendement attendu des actifs séparés	-	-
Gains et pertes actuariels liés aux actifs	1,2	(0,1)
Ajustement de change	0,1	-
Cotisations des salariés	0,2	0,2
Cotisations patronales aux actifs des régimes	0,5	0,6
Versement de prestations	(0,8)	(0,5)
Acquisition/(cession) de filiales	-	-
Transferts et autres	-	-
Solde au 31 décembre	14,6	13,5

Informations sur les actifs (pour tous les avantages et les cotisations futurs)

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes se présente comme suit : obligations 37 %, actions 45 %, instruments du marché monétaire 3 % et autres instruments 14 %.

Les cotisations patronales devant être versées au titre des régimes d'avantages à prestations définies postérieurs à l'emploi pour 2022 sont estimées à 0,6 million d'euros.

Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels des actifs des régimes et des actifs séparés étaient les suivants :

(en millions d'euros)	2021	2020
Actifs des régimes	1,2	0,0
Actifs séparés	-	-

Les hypothèses relatives aux Rendements des actifs sont présentées ci-après.

Hypothèses principales détaillées par zone géographique

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour calculer l'engagement de retraite sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation		
Europe	0,8 %	0,3 %
Inflation à long terme		

Europe	2,0 %	1,2 %
Augmentation de salaire future		
Europe	1,4 %	1,4 %
Durée d'activité résiduelle moyenne des salariés Europe (en années)		
Europe	14,1	14,5
Durée (en années)		
Europe	11,7	12,0

Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées en fonction de la valeur actuelle des passifs (DBO).

Les courbes des taux utilisées pour actualiser les passifs sont des courbes de type AA (source : Merrill Lynch) observées fin octobre, pour les devises GBP et EUR, et corrigées fin décembre lorsque la baisse des taux d'actualisation a eu un impact significatif.

Les taux d'inflation utilisés sont les taux que les banques centrales des zones monétaires précitées ont fixés comme objectif.

La durée d'activité moyenne résiduelle des salariés est calculée en tenant compte des hypothèses sur les taux de départ.

Les hypothèses précitées ont été appliquées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31 décembre 2021(*)	31 décembre 2020(*)
Variation de + 1 % du taux d'actualisation		
Impact sur la valeur actuelle des engagements à prestations définies au 31 décembre N	(6,7) %	(6,9) %
Variation de + 1 % du taux d'inflation à long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements à prestations définies au 31 décembre N	3,1 %	3,0 %
Variation de + 1 % du taux d'augmentation des salaires		
Impact sur la valeur actuelle des engagements à prestations définies au 31 décembre N	7,1 %	7,4 %

* Variation de + 0,5 % de l'élément concerné.

Les sensibilités présentées sont des moyennes pondérées des variations en fonction de la valeur actuelle des engagements de retraite à prestations définies.

Ventilation des paiements futurs

(en millions d'euros)	2021	2020
-----------------------	------	------

N+1	0,4	0,5
N+2	0,4	0,4
N+3	0,4	0,4
N+4	1,1	1,0
N+5	0,8	1,2
N+6 à N+10	5,8	5,7

Autres avantages à long terme

Certaines entités d'ALD peuvent octroyer à leurs salariés d'autres avantages à long terme, tels que des rémunérations variables différées à long terme, des comptes épargne temps ou des primes d'ancienneté. Ces avantages sont différents des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de fin de contrat de travail qui ne sont pas intégralement payables dans les 12 mois suivant l'exercice durant lequel les services sont rendus par les salariés.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 12,3 millions d'euros. Le montant total des charges au titre des autres avantages à long terme s'élève à 1,6 million d'euros.

Note 30 Provisions

(en millions d'euros)	Rétention du risque de sinistre	Autres	Total
Au 1er janvier 2020	209,7	52,9	262,6
Acquisitions	82,4	7,3	89,7
Reprise (utilisation)	(84,9)	(4,1)	(89,0)
Transfert vers les Créances sur la clientèle et les institutions financières (1)	-	(18,9)	(18,9)
Différences de conversion	(0,1)	(1,2)	(1,3)
Au 31 décembre 2020 (1)	207,2	36,0	243,1
Dont courant (1)	97,6	20,3	117,9
Au 1er janvier 2021 (1)	207,2	36,0	243,1
Acquisitions	38,8	27,2	66,0
Reprise (utilisation)	(25,5)	(3,4)	(29,0)
Différences de conversion	0,1	1,6	1,7
Au 31 décembre 2021	220,5	61,3	281,7
Dont courant	105,3	47,0	152,3

(1) Un montant de 18,9 millions d'euros a été reclassé du poste « Provisions courantes (Autres) » au poste « Créances sur la clientèle et les institutions financières » afin de corriger la présentation de l'actif/passif. La

provision pour les créances contestées par les clients est dorénavant présentée en réduction des créances, plutôt que comme un passif.

Note 31 Fournisseurs et autres créanciers

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
Dettes fournisseurs	828,7	757,2
Produits différés locatifs (1)	389,9	404,5
Autres provisions et autres produits différés	582,7	429,1
Versements échelonnés reçus à l'avance	325,5	336,4
Produits constatés d'avance au titre du règlement des contrats	191,2	132,8
TVA et autres taxes	254,6	215,9
Autres	0,5	0,2
FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS (2)	2 573,3	2 276,3

(1) Les produits différés locatifs se rapportent aux revenus liés à l'entretien et aux pneumatiques, qui sont profilés conformément aux dépenses de maintenance historiques afin de faire coïncider les produits et les coûts. Cette politique est plus amplement expliquée dans la note 4 « Gestion des risques financiers ».

(2) L'augmentation des dettes fournisseurs et autres dettes est due à une plus grande quantité de commandes de véhicules au 31 décembre 2021 ainsi qu'à une augmentation des dépôts de loyers clients et des loyers facturés d'avance.

Note 32 Dividendes

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un dividende d'un montant de 253,9 millions d'euros (soit 0,63 euro par action) a été versé aux actionnaires d'ALD le 1^{er} juin 2021, dont 203,2 millions d'euros versés à Société Générale. Un dividende d'un montant de 253,9 millions d'euros (soit 0,63 euro par action) avait été versé aux actionnaires d'ALD le 3 juin 2020 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont 203,2 millions d'euros versés à Société Générale.

Note 33 Résultat par action

Résultat par action de base

Au 31 décembre

	2021	2020
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère (en millions d'euros) (1)	873,0	509,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires disposant de droits de vote (en milliers)	403 072	403 247
TOTAL DU RESULTAT PAR ACTION DE BASE (EN EUROS)	2,17	1,26

(1) Le Résultat net inclut les activités poursuivies et abandonnées..

	Au 31 décembre	
	2021	2020
Bénéfice de l'exercice provenant des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société mère (en millions d'euros)	873,0	499,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires disposant de droits de vote (en milliers)	403 072	403 247
TOTAL DU RESULTAT PAR ACTION DE BASE ISSU DES ACTIVITES POURSUIVIES (EN EUROS)	2,17	1,24

Après les Assemblées générales combinées qui se sont tenues en 2021, 2020, 2019 et 2018, ALD SA a été autorisée à acquérir ses propres actions aux fins d'attribuer, de couvrir et de rembourser tout plan d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale et toute autre forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires applicables. Le capital social de la Société est composé de 404 103 640 actions. Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions auxquelles sont attachés des droits de vote, en excluant les actions sans droit de vote (actions propres, par exemple.) s'élève à 403 102 611. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires disposant de droits de vote est de 403 071 673.

Résultat par action dilué

	Au 31 décembre	
	2021	2020
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère (en millions d'euros) (1)	873,0	509,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	404 104	404 104
TOTAL DU RESULTAT PAR ACTION DILUE (EN EUROS)	2,16	1,26

(1) Le Résultat net inclut les activités poursuivies et abandonnées..

Au 31 décembre

	2021	2020
Bénéfice de l'exercice provenant des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société mère (en millions d'euros)	873,0	499,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	404 104	404 104
TOTAL DU RESULTAT PAR ACTION DILUE ISSU DES ACTIVITES POURSUIVIES (EN EUROS)	2,16	1,24

Les droits à des actions gratuites conférés aux salariés seront honorés avec des actions propres conformément aux plans d'intéressement à long terme. Les actions propres sont incluses dans le calcul du résultat par action dilué si tous les droits en cours sont acquis.

Note 34 Parties liées

Identité des parties liées

Le Groupe est contrôlé par le Groupe Société Générale. Les transactions avec Société Générale et ses filiales ont été identifiées comme des transactions avec des parties liées. Toutes les relations commerciales avec le Groupe Société Générale sont traitées aux conditions normales du marché.

De plus, un membre du Conseil d'administration d'ALD était également administrateur non exécutif et membre du Conseil de surveillance de la société américaine MT Americas (Virginie, États-Unis) jusqu'en mars 2020. La Société est présente dans le secteur du recyclage aux États-Unis et en Amérique du Sud. Aucune relation commerciale n'est entretenue entre MT Americas et le groupe ALD.

Rémunération des principaux dirigeants

Parmi les principaux dirigeants figurent les membres du Comité exécutif suivants : le Directeur général, deux Directeurs généraux adjoints, le Président du Conseil d'administration et les administrateurs.

La rémunération versée ou à verser aux principaux dirigeants en contrepartie de leurs services est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
Salaires et autres avantages à court terme liés à l'emploi	2,2	2,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	1,2
Jetons de présence pour les membres du Conseil d'administration	0,2	0,2
Autres avantages à long terme	0,6	0,7
TOTAL	3,7	4,6

Depuis l'introduction en Bourse de la Société en juin 2017, ALD SA est dirigée par un nouveau Conseil d'administration, constitué en conformité avec les règles de l'AFEP-MEDEF. Le Conseil d'administration compte des salariés et des administrateurs exécutifs d'ALD SA et de Société Générale, ainsi que des administrateurs indépendants rémunérés.

Vente de biens et de services

Société Générale (« SG ») et ses filiales sont des clients du groupe ALD. La flotte totale louée à SG et à ses filiales compte 7 070 voitures dans 21 pays. Les locations sont réalisées aux conditions de marché normales. Plus de la moitié de la flotte louée au groupe SG est louée par ALD France. Les loyers versés par Société Générale à ALD France se sont élevés à 17,2 millions d'euros et 17 millions d'euros pour les exercices respectivement clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

Achat de biens et de services

Services informatiques

Le groupe ALD a conclu un contrat avec le centre SG Global Services (Inde), en vertu duquel ALD sous-traite des services informatiques, dont le développement, la maintenance et l'assistance pour des logiciels utilisés au plan international. Le principal avantage est de faciliter le déploiement d'outils communs à toutes les filiales, tandis que les équipes informatiques d'ALD à l'échelle du Groupe conservent les connaissances de chaque projet, forment les utilisateurs et effectuent un suivi de la configuration, de l'utilisation et de l'évolution au plan local. ALD a également sous-traité certains services techniques d'infrastructure à SG, principalement en France. Le montant total des services informatiques sous-traités à SG et ses filiales s'est élevé à 21,56 millions d'euros en 2021 (2020 : 20,55 millions d'euros).

Locaux

Certaines entités du Groupe partagent des locaux avec SG ou des divisions de SG dans certains pays (principalement ALD France et ALD Danemark, qui représentent environ 90 % des loyers versés à SG). Le prix des locations a été fixé aux conditions du marché et s'est élevé à 0,5 million d'euros pour l'exercice 2021 (2020 : 0,7 million d'euros) pour ALD France et ALD Danemark.

Courtage

Le réseau de banque de détail et d'entreprise de Société Générale commercialise des contrats de location à long terme à ses clients pour le compte d'ALD en contrepartie d'une commission pour chaque contrat vendu. En 2021, environ 14 500 contrats ont été signés au travers du réseau de distribution de Société Générale dans trois pays différents. 81 % des contrats issus de ce canal proviennent de la filière des réseaux français du Groupe SG. Les commissions versées par ALD France à Société Générale se sont élevées à 3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (2020 : 3 millions d'euros).

Assurance responsabilité civile

ALD Italie a souscrit une assurance responsabilité civile pour une partie de sa flotte par le biais de Sogessur, la société d'assurance automobile de Société Générale. Sogessur offre une protection et se réassure auprès d'ALD Re, la société de réassurance du groupe ALD. Les primes d'assurance ont été fixées dans des conditions de concurrence normales. Le montant global des

primes versées par ALD Italie à Sogessur s'est élevé à 59,2 millions d'euros en 2021 (2020 : 66,5 millions d'euros).

Services d'entreprise

En tant qu'actionnaire, Société Générale fournit au groupe ALD les services intragroupe suivants :

- assistance et conseil sur le secrétariat général, les questions fiscales ou de conformité au niveau holding ;
- audits périodiques afin de vérifier l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle continu ;
- supervision des services des ressources humaines des filiales.

Les prestations fournies par Société Générale ont fait l'objet d'une rémunération de 9,5 millions d'euros (montant estimé) pour l'exercice 2021 (montant réel 2020 : 8,3 millions d'euros [le montant de 9,5 millions d'euros indiqué dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 était un montant estimatif]).

En outre, au cours de l'exercice 2021, 51 salariés de SG (2020 : 59) bénéficiaient d'un contrat de détachement d'une durée de trois à cinq ans auprès du groupe ALD ; ces collaborateurs font partie des équipes de direction locales et la plupart d'entre eux sont intégrés à la paie d'ALD durant la période de détachement ; leur rémunération n'est donc pas refacturée à SG. Seuls les collaborateurs travaillant chez ALD France et ALD SA restent payés par SG, leur salaire étant refacturé à ALD ; les montants refacturés par SG se sont élevés à 11,7 millions d'euros en 2021 et à 13,9 millions d'euros en 2020.

Prêts consentis à des parties liées

Société Générale et ses filiales octroient des prêts au groupe ALD, soit à travers le Département trésorerie d'ALD, soit directement aux filiales d'ALD au taux du marché. 71 % des prêts du Groupe ont été accordés par SG en 2021, pour un montant de 13 126 millions d'euros.

Société Générale fournit également des garanties bancaires pour le compte d'ALD et de ses filiales en cas de financement externe. Le montant total des garanties accordées par Société Générale s'est élevé à 1 079,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 1 015,5 millions d'euros).

Société Générale fournit également au groupe ALD des instruments dérivés, pour un montant nominal de 1 877,4 millions d'euros, qui sont inscrits à l'actif du bilan à hauteur de 17,7 millions d'euros et au passif à hauteur de 4,4 millions d'euros.

Conformément aux politiques de gestion actif-passif de Société Générale, le groupe ALD a réinvesti ses capitaux propres dans des actifs à long terme tels que des dépôts auprès de la trésorerie centrale de Société Générale. Ces dépôts ont une échéance d'environ cinq ans à compter d'aujourd'hui et ne seront pas reconduits. Au 31 décembre 2021, le montant total des dépôts à long terme s'élevait à 387,4 millions d'euros (2020 : 475,0 millions¹ d'euros).

Convention d'intégration fiscale

Plusieurs entités ALD ont conclu des conventions d'intégration fiscale (group relief) avec les entités de Société Générale :

- ALD Automotive A/S (Danemark) a signé une convention d'intégration fiscale avec Société Générale en 2005 (ALD Automotive A/S Denmark et SG Finans), Denmark NF Fleet ayant rejoint le

¹ Le montant indiqué en 2020 de 455 millions d'euros a été retraité en 2021 pour s'élever à 475 millions d'euros en raison d'une exclusion erronée des dépôts de la filiale allemande.

Groupe en 2006. Les sociétés danoises, considérées comme des entités imposables distinctes, sont soumises aux principes de l'imposition commune nationale qui prévoient que les pertes subies par une société peuvent être déduites du revenu imposable d'une autre société. SG Finans a été vendue en octobre 2020 ;

- ALD Automotive Italia SRL avait rejoint le groupe d'intégration fiscale SG en Italie en 2016. Ce régime permet de déterminer une base imposable IRES unique comprenant le revenu imposable et les pertes de chacune des entités participantes ;
- ALD Automotive Group PLC (Royaume-Uni) avait rejoint la convention d'intégration fiscale de Société Générale en 2001, permettant aux membres de transférer certains déficits fiscaux d'entreprise à d'autres membres du Groupe ;
- Merrion Fleet Management Ltd. et Merrion Fleet Finance Ltd. (Irlande) avaient rejoint la convention d'intégration fiscale de Société Générale en 2017, permettant aux membres de transférer certains déficits fiscaux d'entreprise à d'autres membres du Groupe. Merrion Fleet Finance Ltd a fusionné avec Merrion Fleet Management Ltd en décembre 2020.

Note 35 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des auditeurs de la Société comptabilisés au compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 se sont élevés à :

- Deloitte & Associés : 1,6 million d'euros pour la certification des comptes ;
- Ernst & Young et Associés : 1,9 millions d'euros pour la certification des comptes.

Les services autres que la certification des comptes ont principalement consisté en des missions de conformité liées à des exigences réglementaires ainsi qu'en des services spécifiquement et exclusivement confiés aux commissaires aux comptes. Les honoraires pour ces services se sont élevés à :

- Pour Deloitte & Associés : 0,1 million d'euros
- Pour Ernst & Young & Associés : EUR 0,1 million

Note 36 Événements postérieurs à la clôture

36.1 Projet d'acquisition de LeasePlan

Le 6 janvier 2022, le Groupe a annoncé, dans un communiqué de presse, la signature d'un protocole d'accord portant sur l'acquisition de 100 % de LeasePlan auprès d'un consortium mené par TDR Capital. La contrepartie totale, estimée à 4,9 milliards d'euros, serait versée moyennant une combinaison de numéraire et d'actions. À la clôture attendue d'ici fin 2022, Société Générale devrait détenir environ 53 % du Groupe et les actionnaires de LeasePlan en détiendraient 30,75 %. Cette opération stratégique générerait une valeur significative pour les actionnaires grâce à des effets d'échelle et des synergies.

36.2 Situation actuelle du Groupe en Ukraine et en Russie

Le Groupe ALD suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation en Ukraine et en Russie, et s'engage à accompagner ses clients et l'ensemble de ses collaborateurs. ALD se conforme rigoureusement à la législation en vigueur et applique avec diligence toutes les mesures nécessaires au strict respect des sanctions internationales dès qu'elles sont rendues publiques. L'exposition maximale potentielle du Groupe dans ces deux pays ne représente pas des montants financiers significatifs.

Au 31 décembre 2021, la flotte financée d'ALD s'élevait à 20 270 véhicules en Russie et en Biélorussie, avec des actifs totaux de 231,9 millions d'euros. En Ukraine, la flotte financée d'ALD s'élevait à 4 980 véhicules, avec des actifs totaux de 70,6 millions d'euros.

ALD a annoncé le 11 avril 2022 ne plus conclure de nouvelles transactions commerciales en Russie, au Kazakhstan et en Biélorussie.

Note 37 Périmètre de consolidation

(en %)

Au 31 décembre

	2021 Société mère	2020 Société mère
	participation %	participation %
ALD International SA		
Sociétés consolidées par intégration globale		
ALD Autoleasing D GmbH – ALLEMAGNE(*)	100,00	100,00
ALD Automotive OOO – RUSSIE	100,00	100,00
ALD Automotive A/S – DANEMARK	100,00	100,00
ALD Automotive AB – SUEDE	100,00	100,00
ALD Automotive AG – SUISSE	100,00	100,00
ALD Automotive AS – NORVEGE	100,00	100,00
ALD Automotive D.O.O. BEOGRAD – SERBIE	100,00	100,00
ALD Automotive D.O.O. ZA. Operativni i Financijski Leasing – CROATIE(*)	100,00	100,00
ALD Automotive for Cars Rental and Fleet Management S.A.E. – ÉGYPTE	100,00	100,00
ALD Automotive Fuhrparkmanagement und Leasing GmbH – AUTRICHE	100,00	100,00
ALD Automotive Group Limited – ROYAUME-UNI(*)	100,00	100,00
ALD Automotive S.A. – BRESIL	100,00	100,00
ALD Automotive Magyarország Autopark – kezele es Finanszirozo KFT – HONGRIE(*)	100,00	100,00
ALD Automotive Operational Leasing DOO – SLOVENIE	100,00	100,00
ALD Automotive Polska Sp z o.o. – POLOGNE	100,00	100,00
ALD Automotive Private Limited – INDE	100,00	100,00
ALD Automotive Russie SAS	-	100,00
ALD Automotive SA de CV – MEXIQUE	100,00	100,00
ALD Automotive S.A. Location de voitures – GRECE	100,00	100,00
ALD Automotive S.A.U. – ESPAGNE(*)	100,00	100,00
ALD Automotive SRO – REPUBLIQUE TCHEQUE	100,00	100,00
ALD Automotive Turizm Ticaret Anonim Sirketi – TURQUIE	100,00	100,00
ALD Fleet SA de CV SOFOM ENR	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL PARTICIPATIONS SAS	100,00	100,00
ALD International SAS & CO KG(*)	100,00	100,00
ALD Re Designated Activity Company – IRLANDE	100,00	100,00
Axus Finland OY	100,00	100,00
ALD Automotive Italia SRL	100,00	100,00
Axus Luxembourg SA	100,00	100,00
Axus Nederland BV(*)	100,00	100,00
Axus SA NV – BELGIQUE(*)	100,00	100,00
ALD Automotive Ukraine Limited Liability Company	100,00	100,00
SG ALD Automotive Sociedade Geral de Comercio e Aluguer de Benz sa – PORTUGAL	100,00	100,00
TEMSYS – France(*)	100,00	100,00
ALD Automotive Algérie SPA	99,99	99,99
ALD Automotive SRL – ROUMANIE	80,00	80,00
NF Fleet A/S – DANEMARK	80,00	80,00
NF Fleet OY – FINLANDE	80,00	80,00
NF Fleet AB – SUEDE	80,00	80,00
NF Fleet AS – NORVEGE	80,00	80,00
ALD Automotive Eesti AS – ESTONIE	75,01	75,01

ALD Automotive SIA – LETTONIE	75,00	75,00
UAB ALD Automotive – LITUANIE	75,00	75,00
ALD Automotive EOOD – BULGARIE	100,00	100,00
ALD Automotive Limitada – CHILI	100,00	100,00
ALD Automotive Pérou S.A.C.	100,00	100,00
ALD Mul Mobility Services Malaisie SND. BHD. – MALAISIE	60,00	-
ALD Automotive LLC (BIELORUSSIE)	100,00	-
ALD Automotive S.A.S. – COLOMBIE	100,00	100,00
Merrion Fleet Management Limited	100,00	100,00
ALD Automotive Slovaquie S.R.O.	100,00	100,00
Sociétés mises en équivalence		
ALD Automotive SA Maroc	35,00	35,00
Nedderfeld 95 Immobilien Gmbh & Co. KG	35,00	35,00
* Filiales comprises		